

L'affaire Dreyfus

Dossier pédagogique enseignants



Archives de Rennes, 100 Fi 1169

Table des matières

Introduction.....	5
Un coupable parfait.....	5
Un procès truqué.....	5
Vers une révision du procès	5
Le choix de Rennes	5
État des lieux	6
"Rennes, ville assoupie" ?.....	6
Tendances politiques.....	6
Opinion publique et "intellectuels"	6
Quand la municipalité s'infiltré... ..	6
Documents	7
Doc 1 : Portrait d'Émile Zola, 100 Fi 1162	7
Doc 2 : Procès-verbal du commissaire de police Cotard au sujet d'une réunion publique antisémite, 20 janvier 1898, I 80	8
Doc 3 : Compte-rendu d'une réunion publique antisémite, 4 décembre 1898, I 79	12
Doc 4 : Compte-rendu d'une réunion publique du Cercle d'études sociales, 13 décembre 1898, I 79.....	15
Doc 5 : Compte-rendu d'une réunion publique du Cercle d'études sociales, 17 décembre 1898, I 79.....	18
Doc 6 : Rapport du Commissaire central au maire de Rennes sur la constitution d'un comité d'étudiants sémites, 24 décembre 1898, I 80	22
Doc 7 : Compte-rendu de la conférence de la Bourse du Travail, 12 janvier 1899, I 79	26
Doc 8 : Compte-rendu de la réunion publique à l'Hôtel Piré, 11 février 1899, I 79.....	30
Doc 9 : Compte-rendu de la réunion publique à l'Hôtel de l'Ouest, 27 mai 1899, I 79	35
Doc 10 : Affiche de l'arrêt de la Cour de cassation, 5 juin 1899, 9 Fi 51	39
Doc 11 : Portrait du colonel Picquart, 100 Fi 1161.....	40
Rennes en état de siège	41
Rennes sous les projecteurs.....	41
La Préfecture en soutien	41
Une ville sous tension.....	41
Documents	42
Doc 1 : Appel au calme après l'attentat du 14 août 1899 visant Fernand Labori, 15 août 1899, 9 Fi 52	42

Doc 2 : Lettre du maire de Rennes au colonel de Gendarmerie, 30 juin 1899, I 80	43
Doc 3 : Lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine au maire de Rennes, 3 août 1899, I 80.....	45
Doc 4 : Arrêté préfectoral réglementant la circulation publique, 5 août 1899, 9 Fi 53	47
Doc 5 : Billet adressé au maire de Rennes, relatant les événements à Rennes, 8 août 1899, I 8048	
Doc 6 : Affiche dénonçant l'attentat du 14 août 1899 visant Fernand Labori, 15 août 1899, 9 Fi 52.....	49
Doc 7 : Rapport de l'inspecteur des bâtiments au maire, 16 août 1899, I 80.....	50
Doc 8 : Lettre adressée au maire de Rennes, proposition de dénomination d'une rue au nom de Labori, 16 août 1899, I 80.....	52
Doc 9 : Billet anonyme adressé au maire de Rennes, demandant l'exécution de Dreyfus, 1er septembre 1899, I 80	54
Doc 10 : Rapport du maire au conseil municipal sur l'accueil des journalistes à Rennes, 12 septembre 1899, I 80	56
Le temps du procès	59
Un conseil de guerre au lycée	59
Des témoignages aux archives	59
Le rôle de la presse.....	59
Documents	60
Doc 1 : La salle du conseil de guerre de Rennes, août 1899, 44 Z 0028.....	60
Doc 2 : "Le Petit Journal", 9 juillet 1899, I 80.....	61
Doc 3 : Le capitaine Dreyfus sortant du Lycée après une audience du procès de Rennes, carte postale, 44 Z 4125	62
Doc 4 : Lettre adressée au maire de Rennes au sujet des laissez-passer pour le conseil de guerre, 28 août 1899, I 80.....	63
Doc 5 : "Le Journal de Rennes", édition du 8 août 1899, 62 PER1899.....	65
Doc 6 : Maîtres Demange et Labori, carte postale, août 1899, 44 Z 4106.....	67
Doc 7 : Transport du dossier Bertillon, août 1899, 44 Z 4105.....	68
Doc 8 : L'arrivée du dossier secret au procès de Rennes, août 1899, 44 Z 4104	69
Doc 9 : Lettre adressée au maire de Rennes, révélations de l'ancienne maîtresse de Dreyfus, [sans date], I 80	70
Doc 10 : Billet adressé au maire de Rennes, relatant les événements se déroulant à Rennes, 12 août 1899, I 80.....	73
Doc 11 : La place de la Mairie, le matin du verdict, 1899, 44 Z 4130.....	75
Doc 12 : "Le Journal de Rennes", 9 septembre 1899, 62 PER 1899	76
L'après Dreyfus.....	78
Des bilans d'organisation aux bilans politiques	78

Comment entretenir la mémoire ?	78
Documents	79
Doc 1 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 13 septembre 1899, 1 D 135	79
Doc 2 : Lettre du proviseur du Lycée de garçons à l'attention du maire de Rennes, 14 septembre 1899, I 80	80
Doc 3 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 13 septembre 1899, 1 D 135	82
Doc 4 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 13 septembre 1899, 1 D 135	83
Doc 5 : Rapport à l'attention du maire de Rennes sur l'entrée triomphale du commandant Donop, 17 novembre 1899, I 80.....	84
Doc 6 : Note du commissaire de police Cotard à l'attention du maire de Rennes, 18 novembre 1899, I 80.....	87
Doc 7 : Lettre de remerciements des journalistes anglais et américains à l'attention du maire de Rennes, 12 septembre 1899, I 80.....	90
Doc 8 : Tract pour les élections municipales des 6 et 13 mai 1900, 1900, I 80.....	92
Doc 9 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 6 mars 1911, 1 D 147	93
Doc 10 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 31 décembre 1928, 1 D 162.....	95
Doc 11 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 6 novembre 1936, 1 D 171	97
Doc 12 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 11 décembre 1931, 1 D 166.....	99
État des sources.....	101
Articles d'archives.....	101
Documents figurés	103
Le procès de Rennes dans les fonds des équipements culturels rennais	104
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine	104
Bibliothèque Municipale de Rennes.....	104
Musée de Bretagne	104
Bibliographie.....	105

Introduction

Un coupable parfait

Le capitaine Alfred Dreyfus, officier juif français, soupçonné d'avoir transmis des documents confidentiels concernant l'armement et l'organisation de l'armée française, est écroué à la prison du Cherche-Midi à Paris en octobre 1894.

Un procès truqué

Suite à un procès à huis-clos, il est reconnu coupable de haute trahison et condamné à la déportation à vie sur l'Île du Diable, en Guyane. En 1896, le nouveau chef des services de renseignements de l'état-major, Marie-Georges Picquart, découvre l'identité du véritable coupable, l'auteur du fameux "bordereau" : le commandant Esterhazy. L'état-major décide néanmoins d'étouffer l'affaire, en mutant le lieutenant-colonel Picquart et en créant de faux documents.

Vers une révision du procès

Un groupe de partisans de la révision du procès de 1894 se forme petit à petit afin de toucher l'opinion publique. C'est dans ce contexte qu'Émile Zola publie, en 1898, une lettre ouverte au président de la République Félix Faure et intitulée "J'accuse...". La mise en avant d'erreurs de procédures et l'opinion publique ainsi conquise vont permettre la révision de ce premier procès.

Le choix de Rennes

Rennes est alors choisie pour accueillir ce nouveau procès, pour son calme et surtout pour sa position géographique : c'est la ville, possédant un tribunal militaire, la plus proche de Port-Haliguen, lieu où est débarqué Alfred Dreyfus à son retour de l'Île du Diable. De plus, elle est assez loin de Paris, pour éviter de trop importantes manifestations.

État des lieux

"Rennes, ville assoupie" ?

À la fin du XIXe siècle, la ville de Rennes compte environ 70 000 habitants contre 30 000 au siècle précédent. Elle n'est pas encore la ville moderne que l'on pourrait imaginer : elle compte près de 300 exploitations agricoles et très peu d'industries. Elle reste une ville très conservatrice, aux traditions catholiques et militaires très fortes.

Tendances politiques

Sous la Troisième République, la municipalité rennaise, menée par le maire Edgard Le Bastard, adhère aux idées boulangistes, soutenue par le député René Le Hérissé. Après l'échec des élections législatives de 1889, l'opinion rennaise, catholique et antisémite, est majoritairement anti-dreyfusarde.

Opinion publique et "intellectuels"

Afin de faire basculer cette tendance générale, de nombreux "intellectuels", notamment des professeurs d'université, vont tenter de sensibiliser l'opinion publique par des stratégies d'acculturation, notamment auprès des étudiants et des ouvriers. Deux camps s'organisent et s'affrontent : le camp sémite, avec la création de la Ligue des Droits de l'Homme et le camp antisémite, avec la création de la Ligue de la Patrie française. Les termes "dreyfusards" et "antidreyfusards" apparaissent et reflètent cette forte opposition du paysage politique.

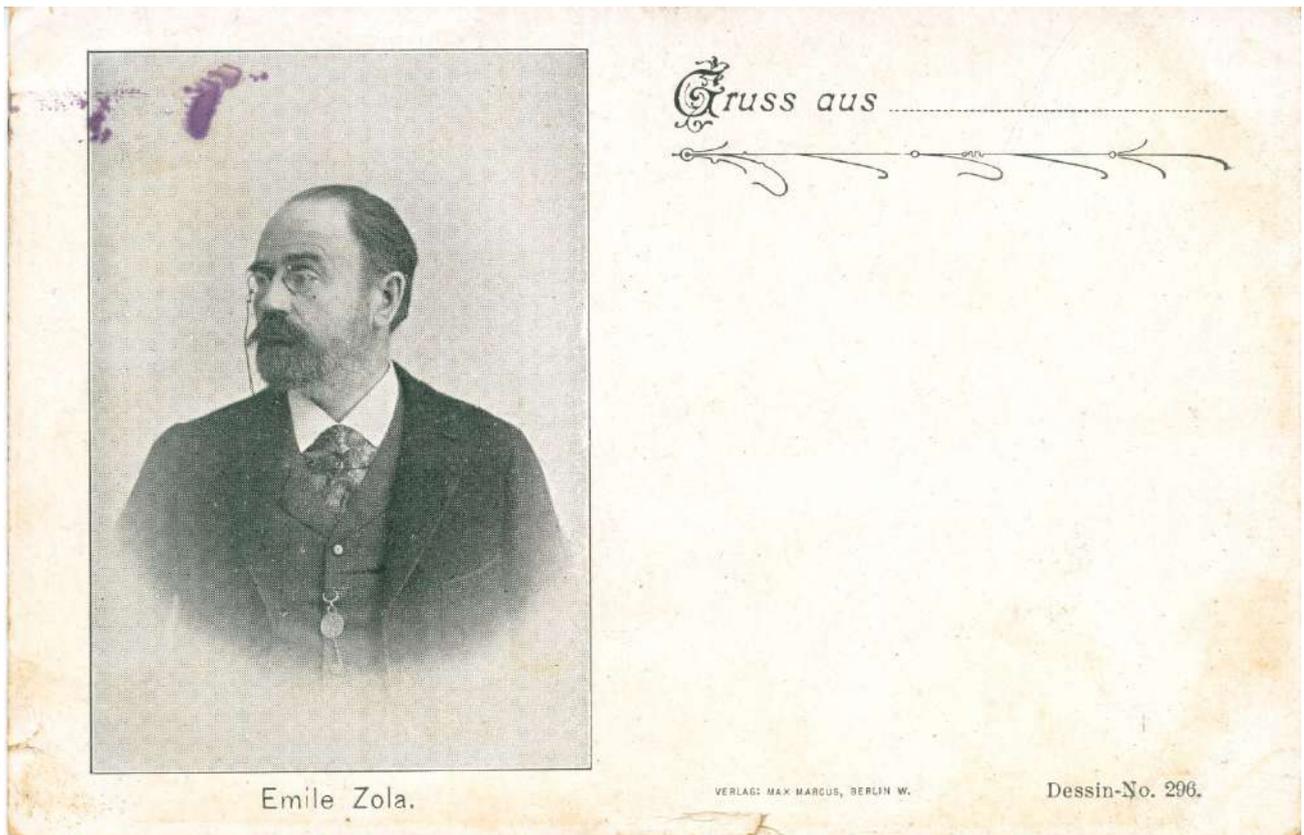
Quand la municipalité s'infiltré...

Afin de restée informée, la municipalité envoie des commissaires de police en civil assister aux réunions publiques des deux camps. Dans leurs rapports, ils témoignent des efforts mis en place par les deux camps pour convaincre la population rennaise et du climat de tension qui règne à cette période.

Documents

Doc 1 : Portrait d'Émile Zola, 100 Fi 1162

Émile Zola fait partie des "intellectuels" à avoir pris parti en faveur de Dreyfus et donc contre l'antisémitisme. Il publie une lettre ouverte au président de la République française Félix Faure, "J'accuse... !", qui sera publiée le 13 janvier 1898 dans le journal *L'Aurore*.



Doc 2 : Procès-verbal du commissaire de police Cotard au sujet d'une réunion publique antisémite, 20 janvier 1898, I 80

Dans ce procès-verbal, le commissaire de police de Rennes, Mathieu Cotard, rapporte le déroulé et le contenu d'une réunion publique organisée par **les étudiants** du comité antisémite (appelé également groupe antisémite nationaliste), salle du Carrelis, Faubourg de Fougères, le 20 janvier 1898.

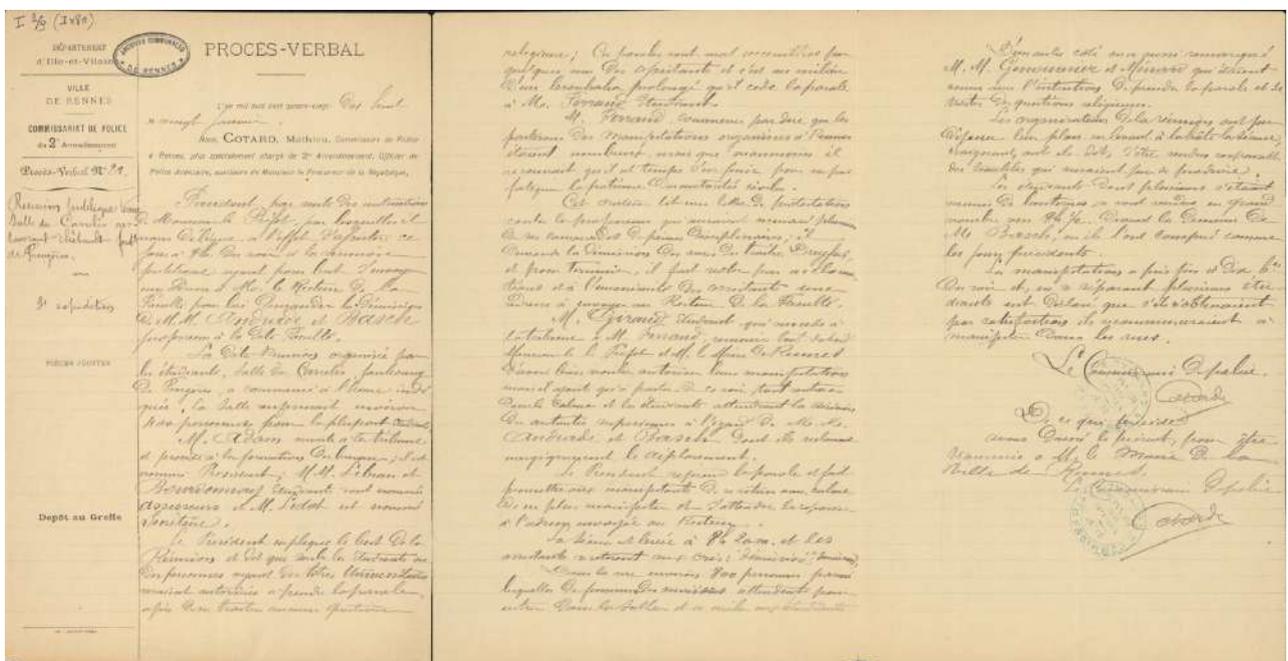
Ce document révèle notamment la violence des affrontements entre sémites et antisémites.

L'objectif de cette réunion est d'envoyer au recteur de la Faculté un courrier réclamant la démission de deux enseignants : Victor Basch, professeur de littérature, et Jules Andrade, professeur de mathématiques, pour leur prise de position en faveur de Dreyfus.

Les organisateurs précisent ne pas vouloir envenimer le débat et éviter tout trouble à l'ordre public, en écartant des discussions, la question religieuse contrairement au souhait d'une partie de l'assistance.

La réunion se poursuit néanmoins par une manifestation durant laquelle *"les étudiants, dont plusieurs s'étaient munis de lanternes, se sont rendus en grand nombre vers 8 h 1/2 devant la demeure de Mr Basch, où ils l'ont conspué comme les jours précédents."*

Cette réunion se déroule à une période de très fortes tensions à Rennes, suite à la publication le 1er janvier 1898 par le journal *Le Siècle*, d'une lettre ouverte de Jules Andrade, à l'attention du général Mercier. Dans cette lettre, Jules Andrade dénonce l'erreur judiciaire dont a été victime Dreyfus en 1894.



Transcription

{MARGE}

Procès verbal n°22

Réunion publique tenue

Salle du Carrelis res-

taurant thébault faub[our]g

de Fougères

3^e expédition

L'an mil huit cent quatre-vingt dix huit

Le vingt janvier

Nous, Cotard Mathieu, Commissaire de Police

À Rennes, plus spécialement chargé du 2^{ème} arrondissement, Officier de Police Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République

Procédant par suite des instructions de Monsieur le Préfet, par lesquelles il nous délègue à l'effet d'assister ce jour à 8h du soir à la réunion publique ayant pour but d'envoyer une adresse à M. le Recteur de la Faculté pour lui demander la démission de M.M. Andrade et Basch professeurs à la dite Faculté

La dite réunion organisée par les étudiants, salle du Carrelis, faubourg de Fougères, a commencé à l'heure indiquée. La salle renfermait environ 400 personnes pour la plupart étudiants. M. Adam monte à la tribune et procède à la formation du bureau ; il est nommé Président ; MM Lebeau et Bourdonnaye étudiants sont nommés assesseurs et M. Ledot est nommé secrétaire.

Le Président explique le but de la réunion et dit que seuls les étudiants ou des personnes ayant des titres universitaires seraient autorisées à prendre la parole afin de ne traiter aucune question

religieuse; ces paroles sont mal accueillies par quelques uns des assistants et c'est au milieu d'un brouhaha prolongé qu'il cède la parole À M. Ferrand étudiant

M. Ferrand commence par dire que les partisans des manifestations organisées à Rennes étaient nombreux, mais que néanmoins il

reconnait qu'il est temps d'en finir pour ne pas fatiguer la patience des autorités civiles. Cet orateur lit une lettre de protestations contre les professeurs qui auraient menacés plusieurs de ses camarades de peines disciplinaires ; il demande la démission des amis du traître Dreyfus. Et pour terminer, il fait voter par acclamations et à l'unanimité des assistants, une adresse à envoyer au Recteur de la Faculté. M.Giraud étudiant, qui succède à la tribune à M.Ferrand remercie tout d'abord Monsieur le Préfet et M.le Maire de Rennes d'avoir bien voulu autoriser leurs manifestations. Mais il ajoute qu'à partir de ce soir, tout rentrera dans le calme et les étudiants attendront la décision des autorités supérieures à l'égard de M.M. Andrade et Basch dont ils réclament énergiquement le déplacement. Le Président reprend la parole et fait promettre aux manifestants de se retirer avec calme, de ne plus manifester et d'attendre la réponse à l'adresse envoyée au Recteur. La séance est levée à 8h20m et les assistants se retiennent aux cris : "démission, démission". Dans les rues, environ 800 personnes parmi lesquelles des femmes des environs, attendent pour entrer dans la salle et se mêler aux étudiants.

D'un autre côté on a aussi remarqué M.M. Genouvrier et Ménard qui étaient venus avec l'intention de prendre la parole et de traiter des questions religieuses. Les organisateurs de la réunion ont pu déjouer leur plan en levant à la hâte la séance craignant-ont-ils dit, d'être rendus responsables des troubles qui auraient pu se produire. Les étudiants dont plusieurs s'étaient munis de lanternes se sont rendus en grand nombre vers 8h1/2 devant la demeure de Mr Basch, ou ils l'ont conspué comme les jours précédents. La manifestation a pris fin à dix heures du soir et en se séparant, plusieurs étudiants ont déclaré que s'ils n'obtenaient pas satisfaction ils recommenceraient à manifester dans les rues

Le COMMISSAIRE DE POLICE
Cotard

De ce qui précède
Avons dressé le présent, pour être
transmis à M.le Maire de la
Ville de Rennes
Le Commissaire de Police
Cotard

Doc 3 : Compte-rendu d'une réunion publique antisémite, 4 décembre 1898, I 79

Dans ce rapport adressé au maire de Rennes, le 4 décembre 1898, le commissaire central relate le déroulé d'une réunion antisémite qui s'est tenue à Rennes, rue de Brest, le 4 décembre 1898.

Cette réunion publique est organisée par la toute jeune organisation nationaliste, Action française, fondée en 1898.

Dans un tumulte apparent, de vives discussions s'engagent permettant de saisir l'argumentaire nationaliste et antisémite.

Après avoir encouragé ses camarades "à chasser les juifs de France", le citoyen Dubuc évoque un drapeau français "traîné dans la boue ainsi que cela a lieu depuis un an". Le péril de l'étranger est évoqué, ce dernier "a pu ainsi avilir la France" à cause de "la bande cosmopolite juive qui possède des milliards"

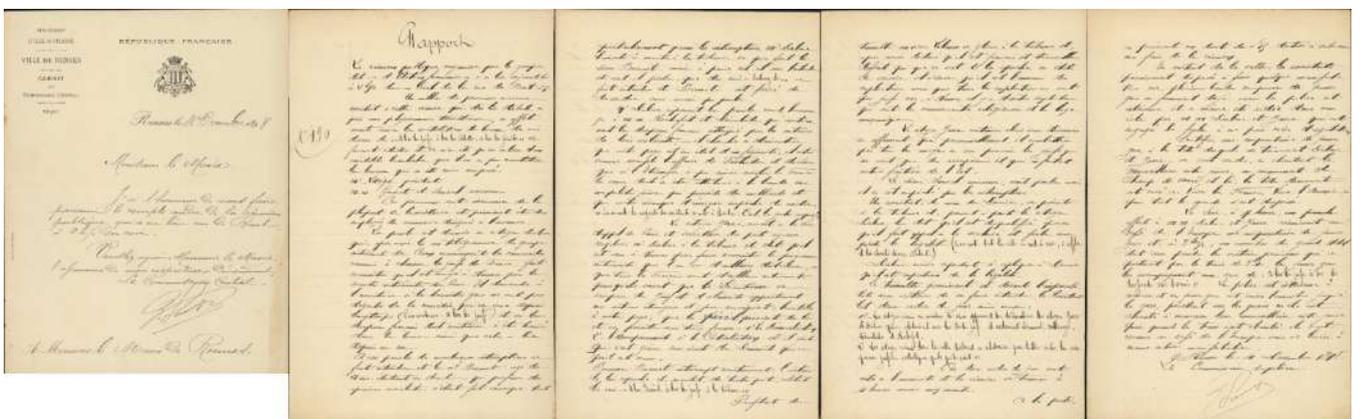
Un autre intervenant, le citoyen Jarre, s'attaque au sémitisme qui se compose "du Juif et d'éléments appartenant aux nations étrangères et, par conséquent hostile à notre pays". Les juifs sont considérés comme des "accapareurs".

Des slogans évocateurs sont par ailleurs lancés par l'assistance : "A bas les juifs !", puis "Vive la France, vive l'Armée !". Pour les nationalistes, l'armée incarne la défense de la patrie face au péril de l'étranger.

Plusieurs intellectuels nationalistes sont cités et applaudis : Henri Rochefort, Paul Déroulède, Édouard Drumont, Lucien Millevoye.

La coordination se met progressivement en place entre les comités antisémites de différentes grandes villes de France. Ainsi, le dénommé Dubuc se dit envoyé par le comité antisémite de Paris et lit un télégramme du comité antisémite de Caen. Cette organisation, à l'échelle nationale, montre une vraie volonté de convaincre et de peser dans l'opinion publique.

Ces réunions étant ouvertes à tous, les propos peuvent être contradictoires, comme cet étudiant en droit, Brenot, qui y "professe des opinions socialistes".



Transcription

Rennes, le 4 décembre 1898

Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de vous faire
parvenir le compte rendu de la réunion
publique qui a eu lieu rue de Brest
à 2 h ½ [heures et demi] du soir.
Veuillez agréer, Monsieur le Maire,
l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le commissaire Central
[Signature]

À Monsieur le Maire de Rennes.

Rapport

La réunion publique organisée par le groupe
dit : "d'Action française" a eu lieu aujourd'hui
à 2 h ½ [heures et demi] dans un local de la rue de Brest n° [5].
Un millier de personnes environ
assistait à cette séance qui, dès le début, a
pris une physionomie tumultueuse ; en effet,
avant même la constitution du bureau, des cris
divers de : "A bas les juifs, à bas la Calotte, à bas les jésuites" se
faisaient entendre et, ce n'a été qu'au milieu d'un
véritable brouhaha que l'on a pu constituer
le bureau qui a été ainsi composé :
Mr **Laizé**, président
MM **Guéret** et **Lancel**, assesseurs.
Ces personnes sont méconnues de la
plupart de l'assistance et paraissent être des
employés de commerce désignés à l'avance.
La parole est donnée au citoyen **Dubuc**
qui, après avoir lu un télégramme du groupe
antisémite de Caen encourageant les camarades
rennais à chasser les juifs de France, fait
connaître qu'il est envoyé à Rennes par le
Comité antisémite de Paris. Il demande à
l'assistance si les honnêtes gens ne sont pas
dégoutés de la comédie qui se joue depuis
longtemps (cris nombreux : A bas les juifs) et si le
drapeau français doit continuer à être traîné
dans la boue ainsi que cela a lieu
depuis un an.
[...]

[...]

Mr **Dubuc** reprenant la parole rend homma-
-ge à MM **Rochefort** et **Déroulède** qui soutien-
-nent le drapeau français attaqué par les auteurs
de lois scélérates ; il cherche à démontrer
que notre pays est en état d'infériorité ; il cite
comme exemple l'affaire de Faschoda et déclare
que si l'étranger a pu ainsi avilir la France
la cause doit en être attribuée à la bande cos-
-mopolite juive qui possède des milliards et
Que notre manque d'énergie empêche de mâter.
"Sur ces mots, la majorité des assistants se met à chanter : C'est le youtre conspuez !"
Le citoyen **Jarre**, avocat à la Cour
d'appel de Paris et secrétaire du parti agraire
remplace Mr **Dubuc** à la tribune et dit qu'il
est venu à Rennes pour faire connaître le programme
antisémite que l'on va d'ailleurs distribuer ;
que tous les Français sont d'ailleurs antisémites
parce qu'ils savent que le Sémitisme se
compose du Juif et d'éléments appartenant
aux nations étrangères et, par conséquent, hostiles
à notre pays ; que le péril provient de là
et se présente sous trois formes : 1. La démoralisation
2. l'accaparement. 3. La Centralisation, et il ajoute
que c'est grâce aux écrits de Drumont que ce
péril est connu.
[...]

[..]
Le tumulte grossissant et, devant l'impossibi-
-lité aux orateurs de se faire entendre, le Président
lit deux ordres du jour ainsi conçus :
1. Les citoyens réunis au nombre de 1200 approuvent les déclarations des citoyens Jarre
et Dubuc qui se solidarisent avec des anti-juifs, et acclament **Drumont**, **Millevoye**,
Déroulède et **Rochefort**.
2. Les citoyens réunis dans la salle déclarent se solidariser pour lutter contre les acca-
pareurs juifs ou catholiques, quels qu'ils soient."
Ces deux ordres du jour sont
votés à l'unanimité et la réunion se termine à
4 heures moins cinq minutes.

[...] une cinquantaine de jeunes
gens, à la tête desquels se trouvaient **Dubuc**
et **Jarre**, se sont rendus, en chantant la
marseillaise anti juive, au monument du
Champ de Mars et là, la tête découverte
ont crié : "Vive la France, Vive l'Armée",
puis tout le monde s'est dispersé.
[...]

Rennes, le 4 Décembre 1898
Le Commissaire de police
[Landry]

Doc 4 : Compte-rendu d'une réunion publique du Cercle d'études sociales, 13 décembre 1898, I 79

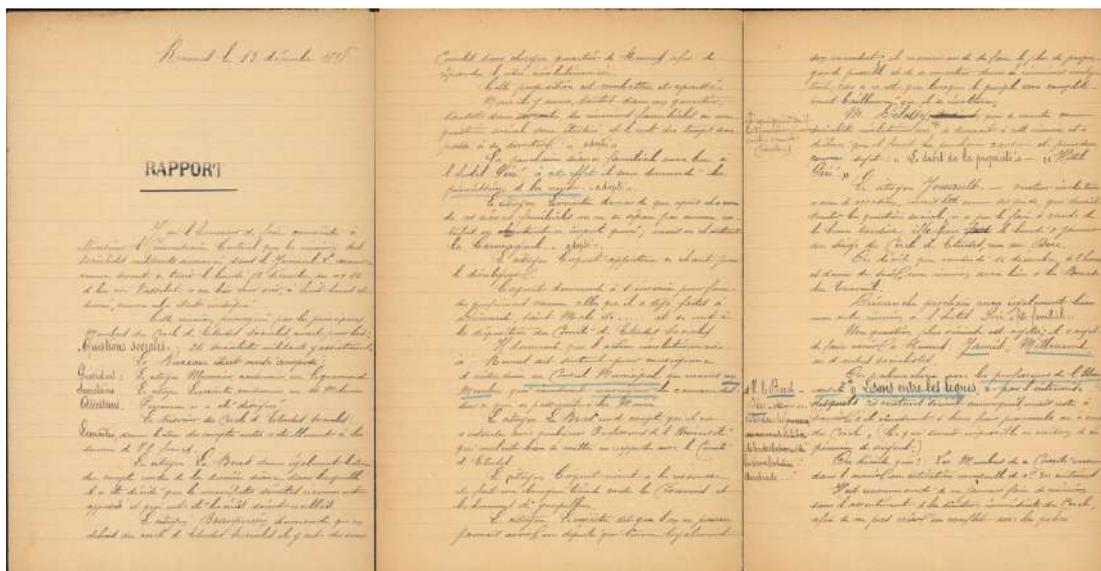
En opposition au comité antisémite, les dreyfusards, émanant notamment des milieux ouvriers, vont s'organiser autour du Cercle d'études sociales. Ce rapport adressé au Commissaire central le 13 décembre 1898 revient sur une réunion organisée par ses membres, rue Vasselot.

Il est ici question de l'organisation du mouvement et des stratégies à adopter pour gagner en visibilité et peser dans le débat public.

Ainsi "*les manifestes sémites récemment apposés et qui ont été lacérés [doivent être] recollés*". La volonté est affirmée de répandre "*l'idée révolutionnaire*" dans les quartiers. Des conférences doivent être organisées et le citoyen Lemaître recommande "*de faire le plus de propagande possible et de se montrer dans les réunions malgré tout, car ce n'est que lorsque le peuple sera complètement bâillonné qu'il se révoltera*". "La Carmagnole" est proposée comme chant de clôture de la réunion.

Par ailleurs, en écho au Comité antisémite, les membres du Cercle d'études sociales réfléchissent à faire appel à des personnalités publiques pour défendre leurs causes : Jean Jaurès et Alexandre Millerand sont cités, au même titre que les professeurs de la faculté de Rennes, Victor Basch et Henri Sée. Enfin, tout comme leurs opposants, les membres présents s'engagent à ne pas créer de conflits avec la police.

Dans la marge, le rapporteur s'autorise quelques commentaires personnels, notamment sur les professeurs Victor Basch et Henri Sée. Afin de mieux cerner ces deux personnes, il fait ainsi référence à la "*liste de protestation*", qui est la "pétition des intellectuels" en faveur de la révision du procès Dreyfus et publiée dans le journal *L'Aurore* le 14 janvier 1898. Il évoque aussi les "*manifestations Andrade*", qui sont les manifestations antisémites qui ont suivi cette publication et celle de la lettre ouverte "J'accuse...!" d'Émile Zola (le 13 janvier 1898).



Transcription

Rennes le 13 décembre 1898

Rapport

J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur le Commissaire Central que la réunion des socialistes militants annoncée dans le Journal "L'Avenir" comme devant se tenir le lundi 12 décembre au n° 16 de la rue Vasselot, a eu lieu hier soir, à huit heures et demi, comme cela était indiqué. Cette réunion provoquée par les principaux Membres du Cercle d'Études Sociales, avait pour but : "Questions sociales" ; 24 socialistes militants y assistaient. [...]

Le citoyen Le Bras donne également lecture du compte rendu de la dernière séance dans laquelle il a été décidé que les manifestes sémites récemment apposés et qui ont été lacérés soient recollés. Le citoyen Beauperrin demande qu'en dehors du cercle d'Études Sociales il y ait des sous-

comités dans chaque quartier de Rennes, afin de répandre l'idée révolutionnaire. Cette proposition est combattue et repoussée. Mais il y aura, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre, des réunions familiales où une question sociale sera étudiée, et le reste du temps sera passé à se divertir : "adopté". [...]

Le citoyen Lemaître demande qu'après chacune de ces séances familiales on ne se sépare pas comme au-trefois, en chantant n'importe quoi ; mais en chantant la Carmagnole. "adopté".

Le citoyen Coquet apportera ce chant pour le divulguer.

Coquet demande à s'inscrire pour faire des conférences comme celles qu'il a déjà faites à Dinard, Saint-Malo etc... et se met à la disposition du Comité d'Études Sociales.

Il demande que l'action révolutionnaire à Rennes ait surtout pour conséquence d'introduire au Conseil Municipal au moins un

Membre qui viendrait renseigner les camarades sur ce qui se passerait à la Mairie.

Le citoyen Le Bras rend compte qu'il va s'entendre avec quelques Professeurs de l'Université qui veulent bien se mettre en rapport avec le Comité d'Études.

[...]

Dimanche prochain aura également lieu une autre réunion à l'hôtel Piré "fête familiale".

Une question plus sérieuse est agitée : il s'agit de faire venir à Rennes : Jaurès, Millerand ou d'autres socialistes.

On s'abouchera avec les professeurs de l'Université # "Lisons entre les lignes" – par l'entremise desquels ces orateurs seront convoqués, mais reste à savoir s'ils viendront à leurs frais personnels ou à ceux du Cercle, (Ce qui serait impossible en raison de la pénurie d'argent).

[dans la marge] #MM Basch – Sée, etc. cités dans les journaux au moment de la liste de protestation et de la manifestation Andrade.

On décide que : Les Membres de ce Comité verseront dans l'avenir une cotisation mensuelle de 0,30 centimes.

Il est recommandé de ne jamais faire de réunion sans l'assentiment de la direction immédiate du Cercle, afin de ne pas créer un conflit avec la police.

Doc 5 : Compte-rendu d'une réunion publique du Cercle d'études sociales, 17 décembre 1898, I 79

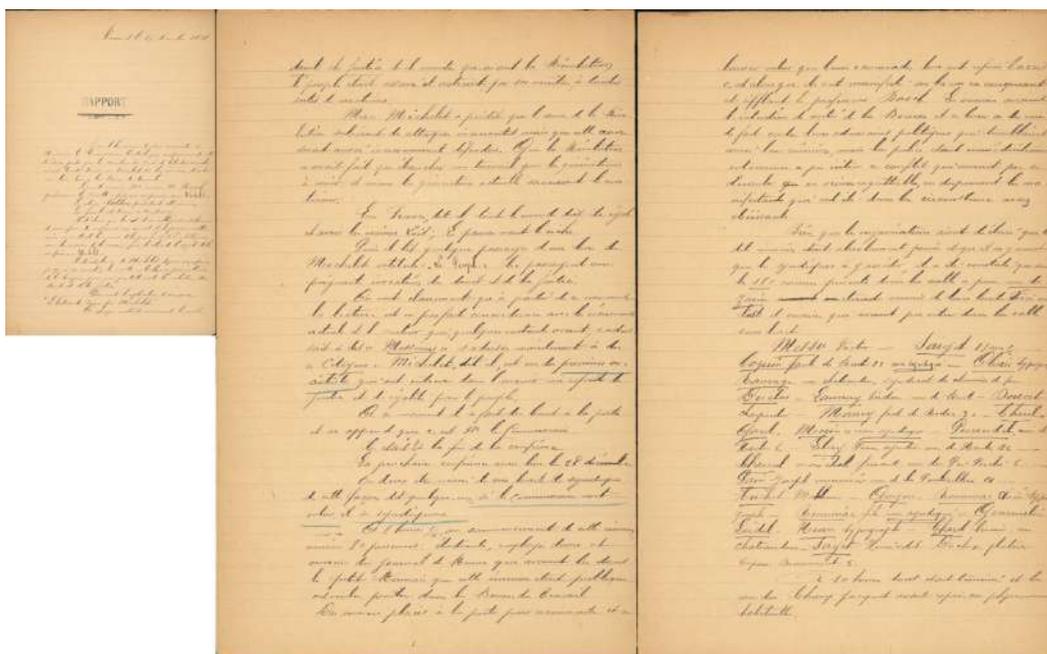
Ce rapport adressé au Commissaire central le 17 décembre 1898 revient sur le déroulé d'une réunion organisée par le Cercle d'études sociales à la Bourse du Travail. La Bourse du Travail de Rennes est fondée en 1893 et s'installe place du Champ-Jacquet. Haut lieu de l'activité syndicale, mais aussi foyer culturel, elle joue un rôle clé dans l'Affaire Dreyfus à Rennes dans la mesure où les ouvriers vont s'engager rapidement pour la cause dreyfusarde.

Des liens s'y nouent entre intellectuels et ouvriers au travers de conférences. Ici, Victor Basch rappelle sa joie *"de pouvoir mettre ainsi en contact les ouvriers de la parole et de l'intelligence et les ouvriers de la main."* Au-delà de porter la parole dans le débat public, le recours aux intellectuels relève d'une stratégie d'acculturation par l'éducation. De nombreuses conférences sont ainsi proposées dans le but d'éduquer la population à ses idées.

Victor Basch propose ici une conférence sur Michelet, sa vie, son œuvre, en *"parfaite concordance avec les évènements actuels"* d'après l'auteur du rapport. L'orateur présente notamment Michelet, *"un des premiers socialistes"*, comme un ardent défenseur du droit et de l'indépendance de la justice et évoque sa vision de la Révolution Française, une œuvre qui *"subirait les attaques incessantes"* mais qui *"serait aussi incessamment défendue"*.

Se comprennent ici certains des combats qui animent Basch et les intellectuels dreyfusards, notamment celui de l'égalité de tous face à la justice : *"tout le monde doit être égal et avoir les mêmes lois ; le pauvre vaut le riche"*. La fin du rapport permet enfin de comprendre l'agitation qui s'empare des rues de Rennes notamment autour de ces réunions. L'auteur rapporte que de nombreuses personnes se sont amassées aux portes de la Bourse du Travail, n'ayant pas pu rentrer.

La tension monte, Basch se fait siffler et conspuer, les ouvriers pensent à sortir pour *"se livrer à des voies de faits contre leurs adversaires politiques"* et c'est la seule intervention de la police qui permet d'éviter un *"conflit qui aurait pu se dérouler en scènes regrettables"*.



Transcription

Rennes le 17 décembre 1898

Rapport

J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur le Commissaire Central que conformément à la décision prise par les Membres du cercle d'Études sociales réunis lundi dernier rue Vasselot 16 la réunion décidée a eu lieu hier à la Bourse du Travail. Devant environ 180 ouvriers, Mr Basch, professeur à la Faculté, a fait une conférence sur : Michelet. Le citoyen Falher présidait cette réunion. La parole est donnée à Mr Basch. Il déclare que lui et ses collègues sont heureux de venir faire des conférences aux ouvriers et de pouvoir mettre ainsi en contact les ouvriers de la parole et de l'intelligence avec les ouvriers de la main ; puis il aborde le sujet de la conférence : Michelet. Il décrit la vie de Michelet depuis son enfance jusqu'à sa mort ; le montre en butte aux persécutions de l'Empire pour avoir protesté contre la violation du droit et de la justice. Puis vient l'explication de son œuvre : "L'histoire de France par Michelet". à chaque instant reviendront les mots :

droit et justice, et il montre qu'avant la Révolution le peuple était asservi et astreint par ses maîtres, à toutes sortes de vexations.

Mais Michelet a prédit que l'œuvre de la Révolution subirait les attaques incessantes, mais que cette œuvre serait aussi incessamment défendue. Que la Révolution n'avait fait qu'ébaucher un travail que les générations à venir et même la génération actuelle sauraient le continuer.

En France, dit-il tout le monde doit être égal et avoir les mêmes lois ; Le pauvre vaut le riche.

Puis il lit quelques passages d'un livre de Michelet intitulé "Le Peuple". Ce passage est une poignante évocation du droit et de la justice.

On voit clairement qu'à partir de ce moment la lecture est en parfaite concordance avec les événements

actuels et l'orateur qui, quelques instants avant, s'adressait à des "Messieurs" s'adresse maintenant à des "Citoyens". Michelet, dit-il, est un des premiers socialistes qui ont entrevu dans l'avenir un esprit de justice et d'égalité pour le peuple.

A ce moment il se fait du bruit à la porte et on apprend que c'est Mr le Commissaire.

C'était là la fin de la conférence.

La prochaine conférence aura lieu le 28 décembre.

On devra être muni de son livret de syndiqué ; de cette façon dit quelqu'un, si le Commissaire veut entrer, il se syndiquera.

A 8 heures $\frac{1}{4}$, au commencement de cette réunion, environ 80 personnes : étudiants, employés divers et ouvriers du journal de Rennes qui avaient lu dans le Petit Rennais que cette réunion était publique ont voulu pénétrer dans la Bourse du Travail.

Des ouvriers placés à la porte pour reconnaître et ne

laisser entrer que leurs camarades leur ont refusé l'accès. C'est alors qu'ils ont manifesté sur la rue en conspuant et sifflant le professeur Basch. Les ouvriers avaient l'intention de sortir de la Bourse et se livrer à des voies de fait contre leurs adversaires politiques qui troublaient ainsi leur réunion, mais la police étant immédiatement intervenue a pu éviter ce conflit qui aurait pu se dérouler en scènes regrettables, en dispersant les manifestants qui ont été dans la circonstance assez obéissants.

Bien que les organisateurs aient déclaré que la dite réunion était absolument privée et qu'il n'y avait que les syndiqués à y assister, il a été constaté que sur les 180 ouvriers présents dans la salle à peine une dizaine étaient munis de leurs livrets. Voici une liste d'ouvriers qui avaient pu entrer dans la salle sans livret.

Messu Victor – Saiget 15 ans $\frac{1}{2}$ –

Coquin Paul de Brest 22 non syndiqué – Olivier typographe
Ramage rue Chateaudun, syndicat de chemin de fer.

Duclos – Launay Isidore, rue de Brest – Doucet
charpentier – Maury faubourg de Redon 30 – Cherel, -
Garel, Morin, non syndiqué – Prinudel, rue de
Nantes 6 – Lelay Pierre ajusteur rue de Nantes 26 –
Chesnel maréchal ferrant rue du Pré-Perché 6 –

Pain Joseph menuisier rue de la Poulallerie 21 –
Huchet Mathurin – Angers – Reminiac Désiré typo-
graphe – Reminiac fils non syndiqué – Gourmelin
Loidel – Neveu typographe – Cherel brossier, rue
Chateaudun – Saget Henri "dit Dache", plâtrier
impasse Beaumont 5.

À 10 heures tout était terminé et la
rue du Champ-Jacquet avait repris sa physionomie
habituelle.

Doc 6 : Rapport du Commissaire central au maire de Rennes sur la constitution d'un comité d'étudiants sémites, 24 décembre 1898, I 80

Ce rapport adressé au maire de Rennes le 24 décembre 1898, fait état de l'extrême tension qui s'empare des rues de Rennes et rappelle que les oppositions entre dreyfusards et anti-dreyfusards ne se jouent pas uniquement dans les conférences mais également de manière plus violente dans la rue.

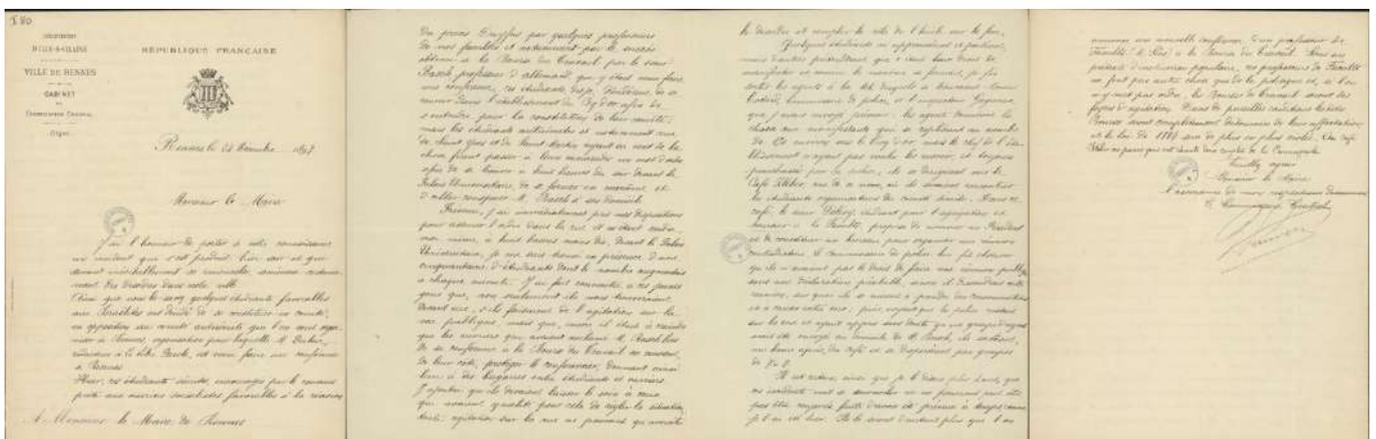
Le Commissaire central commence par rappeler l'origine des *"incidents s'étant produits hier au soir"*.

En réaction au comité antisémite qui se constitue à Rennes, *"quelques étudiants favorables aux Israélites"* cherchent également à se constituer en comité et se donnent rendez-vous au Coq d'Or. Apprenant cette réunion, des étudiants antisémites décident de réagir et de manifester d'abord devant le palais universitaire avant de se diriger vers le domicile de Victor Basch afin de le conspuer.

La tension est palpable et pour *"éviter toute agitation sur la voie publique"*, les *"agents [de police] donnent la chasse aux manifestants"*.

Le commissaire rappelle également l'engagement ouvrier pour la cause dreyfusarde puisqu'il craint que ces derniers *"ne vinssent protéger le conférencier donnant ainsi lieu à des bagarres entre étudiants et ouvriers"*.

De manière générale, ce document rappelle l'engagement de la mairie et de la police municipale à garantir l'ordre public et à lutter contre toutes manifestations et réunions non-autorisées.



Transcription

Rennes le 24 décembre 1898

Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance un incident qui s'est produit hier soir et qui devant inévitablement se renouveler, amènera certainement des désordres dans notre ville.

Ainsi que vous le savez, quelques étudiants favorables aux Israélites ont décidé de se constituer en comité en opposition au comité antisémite que l'on veut organiser à Rennes, organisation pour laquelle M.Dubuc, rédacteur à la Libre Parole est venu faire une conférence à Rennes.

Hier, ces étudiants sémites, encouragés par le concours prêté aux ouvriers socialistes favorables à la révision

Monsieur le Maire de Rennes

du procès Dreyfus, par quelques professeurs de nos facultés et notamment par le succès obtenu à la Bourse du Travail par le sieur Basch, professeur d'Allemand, qui y était venu faire une conférence. Ces étudiants, dis-je, décidèrent de se réunir dans l'établissement du Coq d'Or afin de s'entendre pour la constitution de leur comité; Mais les étudiants antisémites et notamment ceux de Saint Yves et de Saint Martin ayant eu vent de la chose firent passer à leurs camarades un mot d'ordre afin de se trouver à huit heures du soir devant le palais universitaire, de se former en monôme et d'aller conspuer M;Basch à son domicile.

Prévenu, j'ai immédiatement pris mes dispositions pour assurer l'ordre dans la rue et m'étant rendu moi-même à huit heures moins dix, devant le palais universitaire, je me suis trouvé en présence d'une cinquantaine d'étudiants dont le nombre augmentait à chaque minute. J'ai fait connaître à ces jeunes gens que, non seulement il nous trouveraient devant eux, s'ils faisaient de l'agitation sur la voie publique, mais que, encore il était à craindre que les ouvriers qui avaient acclamé M.Basch lors de sa conférence à la Bourse du Travail ne vinsent

de leur côté, protéger le conférencier donnant ainsi lieu à des bagarres entre étudiants et ouvriers. J'ajoutai qu'ils devaient laisser le soin à ceux qui avaient qualité pour cela de régler la situation. Toute agitation sur la rue ne pouvant qu'accroître

le désordre et remplir le rôle de l'huile sur le feu. Quelques étudiants m'approuvèrent et partirent mais d'autres prétendirent que c'était leur droit de manifester et comme le monôme se formait, je fis sortir les agents à la tête desquels se trouvaient Monsieur Cotard, Commissaire de police, et l'inspecteur Gagneux que j'avais envoyé prévenir ; les agents donnèrent la chasse aux manifestants qui se replièrent au nombre de 150 environ vers le Coq d'or, mais le chef de l'Établissement n'ayant pas voulu les recevoir et toujours pourchassés par la police; ils se dirigèrent vers le Café Kléber, rue de ce nom, où ils savaient rencontrer les étudiants organisateurs du comité sémite. Dans ce Café, le sieur Délésy, étudiant pour l'agrégation et boursier à la Faculté proposa de nommer un Président et de constituer un bureau pour organiser une réunion contradictoire. Le Commissaire de Police lui fit observer qu'ils n'avaient pas le droit de faire une réunion publique sans une déclaration préalable, sinon il dissoudrait cette réunion, sur quoi ils se mirent à prendre des consommations et à causer entre eux, puis voyant que la police restait sur la rue et ayant appris sans doute qu'un groupe d'agents avait été envoyé au domicile de M. Basch, ils sortirent une heure après du café et de dispersèrent par groupes de 7 à 8.

Il est certain, ainsi que je le disais plus haut, que ces incidents vont se renouveler et ne pourront peut-être pas être conjurés, faute d'avoir été prévenu à temps, comme je l'ai été hier. Ils seront d'autant plus que l'on

annonce une nouvelle conférence d'un professeur de Faculté (M. Sées) à la Bourse du Travail. Sous un prétexte d'instruction populaire, ces professeurs de Faculté ne font pas autre chose que de la politique et, si l'on n'y met pas ordre, les Bourses de Travail seront des foyers d'agitation. Dans de pareilles conditions les dites

bourses seront complètement détournées de leur affectation
et la loi de 1884 sera de plus en plus violée. Au Café
Kléber, ces jeunes gens ont chanté deux couplets de la Carmagnole.
Veuillez agréer
Monsieur le Maire
L'assurance de mon respectueux dévouement
Le Commissaire Central
(Signature)

Doc 7 : Compte-rendu de la conférence de la Bourse du Travail, 12 janvier 1899, I 79

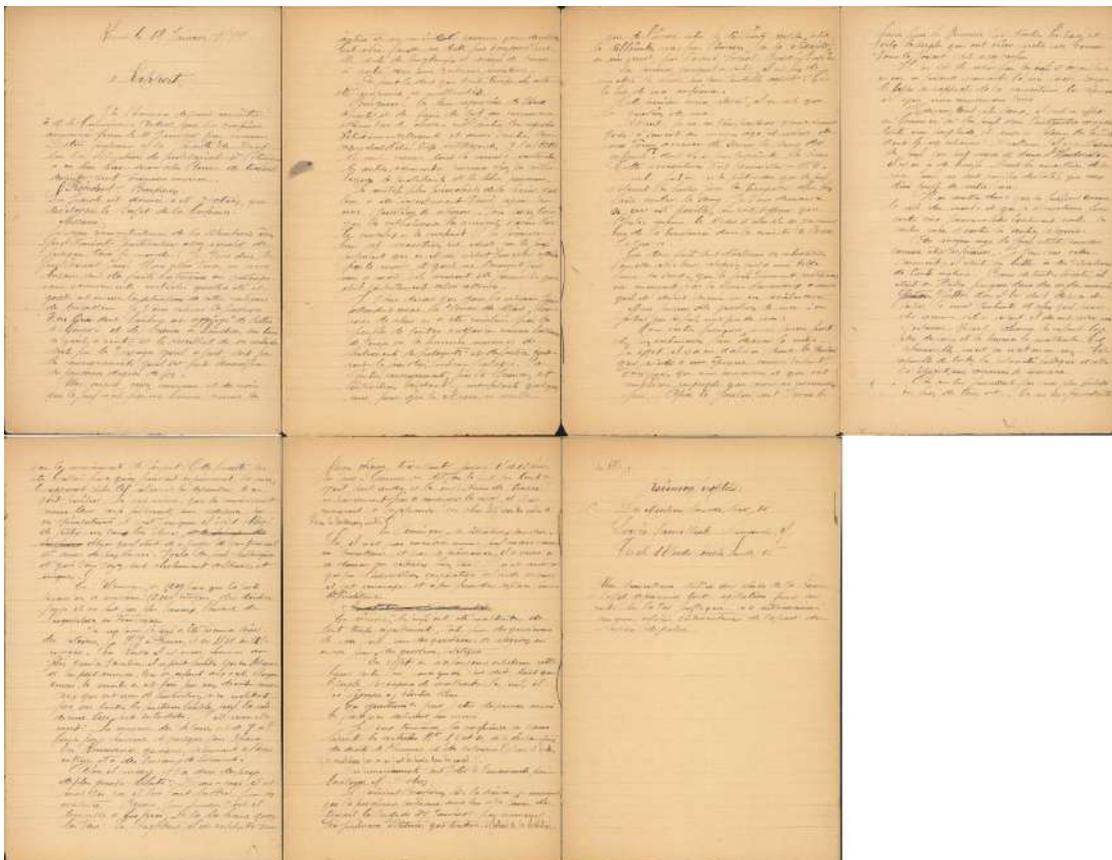
Ce compte-rendu adressé au Commissaire central de Rennes revient sur une autre conférence, animée par Georges Dottin, professeur à la faculté de Droit, à la Bourse du Travail. Le sujet est "Le prolétariat de l'étranger".

Dottin cherche ici à casser les arguments antisémites employés par le camp nationaliste. Le terme "prolétariat" n'est par ailleurs pas neutre, dans la mesure où le conférencier s'adresse une nouvelle fois à un public d'ouvriers.

Après avoir évoqué un peuple juif "*méprisé et maltraité*", Dottin revient sur la question de la religion, cause première de cette haine antisémite : "*Vous savez tous que les catholiques les accusent d'avoir tué le christ en le crucifiant*". Dottin rappelle ainsi que "*ce messie*" n'est pas celui attendu par les juifs qui ne "*l'auraient pas mis à mort s'ils avaient été persuadés qu'il était véritablement celui attendu*".

Le conférencier prend le temps de revenir sur les pires clichés encore en prise à la fin du XIXe siècle, comme celui du juif mangeur d'enfant.

En dernier point, il s'arrête sur la question de la race juive, Dottin précisant "*que nous autres français, nous serions bien embarrassés pour définir la nôtre*" au regard des peuples Gaulois, Francs, Normands et autres Barbares s'étant succédés sur le territoire. Il en est de même selon lui "*pour les juifs*" et parle de "*caricature*" concernant l'image que l'on s'en fait.



Transcription

Rennes, le 12 janvier 1899

Rapport

J'ai l'honneur de faire connaître
À Mr le Commissaire Central que la conférence
annoncée pour le 11 janvier par monsieur
Dotin, professeur à la Faculté de Droit
sur la situation du prolétariat à l'Étranger
a eu lieu hier soir à la Bourse du travail
devant cent ouvriers environ.

Président : Beauperin

La parole est donnée à Mr Dotin, qui
développe le sujet de la Conférence.

Messieurs,

Je vais vous entretenir de la situation du
prolétariat particulier assez ignoré de
presque tous le monde : je veux dire le
prolétariat Juif. Nous allons voir en nous
basant sur des faits historique ou contempo-
rains sérieusement contrôlés quelle a été et
quelle est encore la situation de cette catégorie
de travailleurs. Je vous citerai les passages
d'un livre dont l'auteur est agrégé de lettres
à Genève, et de Sciences à Londres, où tout
ce qu'il a écrit est le résultat de ses recherches,
soit par les voyages qu'il a fait, soit par
les renseignements qu'il s'est fait donner par
des personnes dignes de foi.

Une erreur assez commune est de croire
que le Juif n'est pas un homme comme les

autres et ne mérite aucune considération.
Cette idée fausse ne date pas d'aujourd'hui,
elle date de longtemps et reviens de temps
à autre avec une certaine persistance.

On peut le dire que tout temps ils ont
été méprisés et maltraités.

Pourquoi ! On leur reproche de vivre
à part et de faire du tort au commerce
et à un tas de choses. D'autres leur reproches
d'être innintelligents et aussi d'autres, leur
reprochent d'être trop intelligents. A la vérité,

ils sont comme tout le monde instruits, les autres [...] comme chez les catholiques, les protestants et les libres penseurs. Les motifs plus primordiaux de la haine qui leur a été injustement vouée repose sur une question de religion. Vous savez tous que les catholiques les accusent d'avoir tué le crucifix en le crucifiant. En premier lieu cette accusation est idiote car les juifs prétendent que ce Messie n'était pas celui attendu par le monde et qu'ils ne l'aurait pas mis à mort s'ils avaient été persuader qu'il était véritablement celui attendu. Je vous dirai que dans la religion juive attendent encore la venue du Messie. L'arrivée de celui-ci a été considérée par les peuples de toutes croyance comme l'avenue du temps où les hommes animés de sentiments de paternité et de justice goûteront les joies des bonheurs partagés. Par d'autres renseignements, par la Science, et l'instruction aidant, manifestants quelques uns, pense que le Messie ne résultera

que de l'accord entre les différents peuples, entre les différentes races, par l'union, par la solidarité ; en un mot, par l'accord social, Bravo !.. Bravo !.. En sommes, quoi qu'il soit, il est bon de remettre les choses sous leur véritable aspect : C'est le but de ma conférence.

Cette première erreur relevée, il ne reste que la question de race.

Avant, je ne vous parlerai qu'uncidement qu'on a souvent au moyen âge et même de nos jours accuser de servir le sang des enfants, dont ils se partageaient les chairs.

Cette accusation c'est renouvelée en 1884.

D'autre part on n'a prétendu que les juifs volèrent les hosties pour les transporter afin d'en faire couler le sang. Je vous demande si ceci est possible, car c'est supposer que l'hostie renferme le Messie et alors ils se garderaient bien de la transpercée dans la crainte de blesser celui-ci.

Ces deux faits sont d'ailleurs en contradiction formelle avec leur religion qui a une telle

horreur du sang, que les juifs vraiment pratiquants ne mangent pas la chair d'animaux à moins qu'ils n'est étaient saignées par un sacrificateur. Mais passons à la question de races : on prétend que les juifs n'ont pas de races : Nous autres français, nous serions peut être bien embarrassés pour définir la nôtre. En effet, il y a eu d'abord en France les Gaulois qui, arrivés à une époque comme venant d'un pays que nous connaissons et qui ont remplacer un peuple que nous ne connaissons pas. Après le Gaulois, sont venus les

francs puis les Normands puis d'autres barbares et voilà les peuples qui ont créer notre race. Comme vous le voyait c'est assez confus. Il en est de même pour les juifs et aujourd'hui encore on prétend reconnaître le race juive lorsque le [...] se rapproche de la caricature très répandue et que nous connaissons tous.

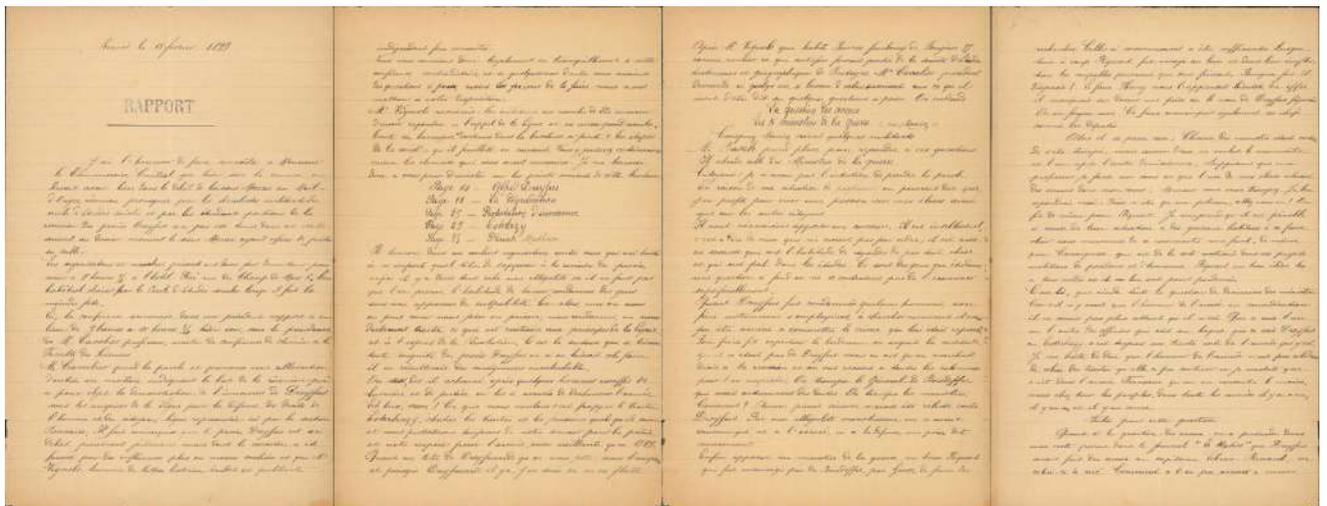
Doc 8 : Compte-rendu de la réunion publique à l'Hôtel Piré, 11 février 1899, I 79

Ce compte-rendu décrit le déroulé d'une réunion organisée par les socialistes militants du Cercle d'études sociales et les étudiants partisans de la révision du procès Dreyfus.

On y apprend les difficultés que les dreyfusards ont à trouver des salles de réunions, car cette réunion est délocalisée au dernier moment à l'hôtel Piré qui est un lieu de rencontre habituel du Cercle d'études sociales.

L'objectif de cette réunion est clairement affiché : la démonstration de l'innocence de Dreyfus. Elle s'appuie sur la présence de membres de la section rennaise de la Ligue pour la Défense des Droits de l'homme et du citoyen. Cette ligue est fondée en 1898, en plein cœur de l'affaire Dreyfus, afin de garantir les droits individuels tels que spécifiés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Cette réunion est intéressante dans le sens où elle s'adresse à tous, c'est une réunion dite "contradictoire". Elle prend la forme d'une démonstration théorique reprenant de façon chronologique les faits et évènements de l'affaire. Puis, elle laisse la place aux questions, permettant ainsi de tempérer les tensions et désaccords ("conspuez Maniez"), et d'engager la discussion et le dialogue, ce que fait Victor Basch.



Transcription

Rennes le 11 février 1899

Rapport

J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur le Commissaire Central que hier soir la réunion qui devait avoir lieu dans le débit de boissons Moreau au Mail-d'Onges, réunion provoquée par les Socialistes militants du Cercle d'Études Sociales et par les étudiants partisans de la révision du procès Dreyfus n'a pas été tenue dans cet établissement, au dernier moment le sieur Moreau ayant refusé de prêter sa salle :

Les organisateurs et membres présents ont donc fait demi tour pour venir à 8 heures $\frac{3}{4}$ à l'hôtel Piré rue du Champs-de-Mars 6, lieu habituel choisi par le Cercle d'Études sociales lorsqu'il fait la moindre fête.

Là, la conférence annoncée dans un précédent rapport a eu lieu de 9 heures à 10 heures $\frac{3}{4}$ hier soir, sous la présidence de M. Cavalier professeur, maître de conférence de chimie à la Faculté des Sciences.

M. Cavalier prend la parole et prononce une allocution d'entrée en matière indiquant le but de la réunion qui a pour objet la démonstration de l'innocence de Dreyfus sous les auspices de la Ligue pour la Défense des Droits de l'homme et du citoyen, ligue représentée ici par la section Rennaise. Il fait remarquer que le procès Dreyfus est un débat purement judiciaire mais dont le caractère a été faussé par des influences plus ou moins cachées et que Mr Vignols, homme de lettres, historien érudit et publiciste

indépendant fera connaître.

Nous vous convions donc loyalement et tranquillement à cette conférence contradictoire et quelques uns d'entre vous avaient des questions à poser, nous les prions de le faire, nous nous mettrons à votre disposition.

Mr Vignols remercie les auditeurs au nombre de 250 environ d'avoir répondu à l'appel de la Ligue et en aussi grand nombre. Toute sa harangue est contenue dans la brochure ci-jointe "Les étapes de la vérité" qu'il feuillette en causant. Vous y puiserez certainement mieux les éléments qui vous seront nécessaires. Je me bornerai donc à vous prier d'insister sur les points suivants de cette brochure :

Page 14 – Alfred Dreyfus

Page 18 – La dégradation

Page 25 – Protestation d'innocence

Page 29 – Esterhazy

Page 35 – Plainte Mathieu

Il termine dans un violent réquisitoire contre ceux qui ont tenté à n'importe quel titre de s'opposer à la révision du procès, enfin il y a dans tout cela une illégalité et il ne faut pas que l'on prenne l'habitude de laisser condamner des gens sous une apparence de culpabilité. Car alors, moi ou vous, on peut venir nous jeter en prison, nous condamner, en nous déclarant traître, ce qui est contraire aux principes de la Ligue et à l'esprit de la Révolution. C'est là surtout que se trouve toute iniquité du procès Dreyfus et si on laissait cela faire, il en résulterait des conséquences incalculables.

On s'est, dit-il acharné après quelques hommes assoiffés de lumière et de justice, on les a accusés de déshonorer l'armée

Eh bien, non ! Ce que nous voulons c'est frapper le traître Esterhazy, châtier les traîtres et les faussaires quels qu'ils soient et nous protesteront toujours de notre amour pour la patrie et notre respect pour l'armée, aussi vaillante qu'en 1789.

Quant au titre de Dreyfusards qu'on nous jette, nous l'acceptons et puisque Dreyfusards il y a, j'en suis et m'en flatte.

Après Mr Vignols qui habite Rennes faubourg de Fougères 75 comme rentier et qui autrefois faisait partie de la société d'Études historiques et géographiques de Bretagne, Mr Cavalier président demande si quelqu'un a besoin d'éclaircissement sur ce qu'il vient d'être dit ou quelques questions à poser. On entend :

La question des aveux

Les 5 ministres de la guerre "cri : Maniez"

Conspuez Maniez, crient quelques militants.

Mr Basch prend place pour répondre à ces questions.

Il aborde celle des Ministres de la guerre.

Citoyens : je n'avais pas l'intention de prendre la parole.

En raison de ma situation de professeur on pourrait dire que j'en profite pour créer une pression sur mes élèves ainsi que sur les autres citoyens.

Il veut néanmoins apporter son concours. Il est intellectuel, c'est-à-dire de ceux qui ne croient pas par ordre ; il est avec ces savants qui ont l'habitude de regarder de près toute chose et qui ont pali dans les études. Ce sont des gens qui étudient une question à fond et ne se contentent pas de l'examiner superficiellement.

Quant Dreyfus fut condamné quelques hommes, son

frère notamment s'employèrent à chercher comment il avait pu être amené à commettre le crime qui lui était reproché. Son frère fit expertiser le bordereau on acquit la certitude qu'il n'était pas de Dreyfus. Mais on vit qu'on marchait droit à la révision et on eut recours à toutes les calomnies pour l'en empêcher. On trompa le Général de Boisdeffre qui avait certainement des doutes. On trompa les ministres. Comment ? Aucune preuve sérieuse n'avait été relevée contre Dreyfus. Par une illégalité monstrueuse, on n'avait communiqué ni à l'accusé, ni à la Défense une pièce dite convaincante.

Enfin apparut au ministère de la guerre, un héros Piquart qui fut encouragé par De Boisdeffre, par Gonse de faire des

recherches. Celles-ci commençaient à être suffisantes lorsque tout à coup Piquart fut envoyé au loin et dans leur irréflection les coupables pensaient que tout finirait. Pourquoi fut-il disgracié ? Le faux Henry nous l'apprenait bientôt. En effet, il manquait au dossier une pièce où le nom de Dreyfus figurait. On en forgea une. Ce faux convainquit également ses chefs comme les députés.

Alors il se passa ceci : Chacun des ministres était certain de s'être trompé, mais aucun d'eux ne voulut le reconnaître et l'un après l'autre démissionna. Supposons que moi professeur je fasse un cours et que l'un de mes élèves relevant des erreurs dans mon cours : Monsieur vous vous trompez. Je lui répondrai vexé : Vous n'êtes qu'un polisson, allez-vous en ! On fit de même pour Piquart. Je comprends qu'il est pénible à cause de leur situation à des généraux habitués à se faire obéir sans murmures de se reconnaître une faute, de même pour Cavaignac qui est de la sorte contrarié dans ses projets ambitieux de présidence et d'honneurs. Piquart un bon élève les a tous collés et ils ne lui ont point pardonnés.

C'est là, que réside toute la question de démission des ministres.

Car s'il n'y avait que l'honneur de l'armée en considération Il ne serait pas plus atteint qu'il n'est. Que ce soit l'un ou l'autre des officiers qui soit au bagne, que ce soit Dreyfus ou Esterhazy, c'est toujours un traître sorti de l'armée qui y est. Je me hâte de dire que l'honneur de l'armée n'est pas solidaire de celui des traîtres qu'elle a pu contenir et je constate que c'est dans l'armée Française qu'on en rencontre le moins.

Mais chez tous les peuples, dans toutes les armées il y en a eu, et il y en a et il y en aura.

Voilà pour cette question.

Quant à la question des aveux : on a prétendu dans une note parue dans le journal "Le Matin" que Dreyfus avait fait des aveux au capitaine Lebrun-Renaud, or celui-ci a nié. Comment a-t-on pu arriver à moins [...]

Doc 9 : Compte-rendu de la réunion publique à l'Hôtel de l'Ouest, 27 mai 1899, I 79

Ce document fait état de la réunion publique organisée par le Cercle d'études sociales, le 27 mai 1899, à l'hôtel de l'Ouest, à destination des étudiants et des commerçants.

Une nouvelle fois, il y est fait mention de la difficulté d'obtenir une salle pour les conférences "dreyfusardes".

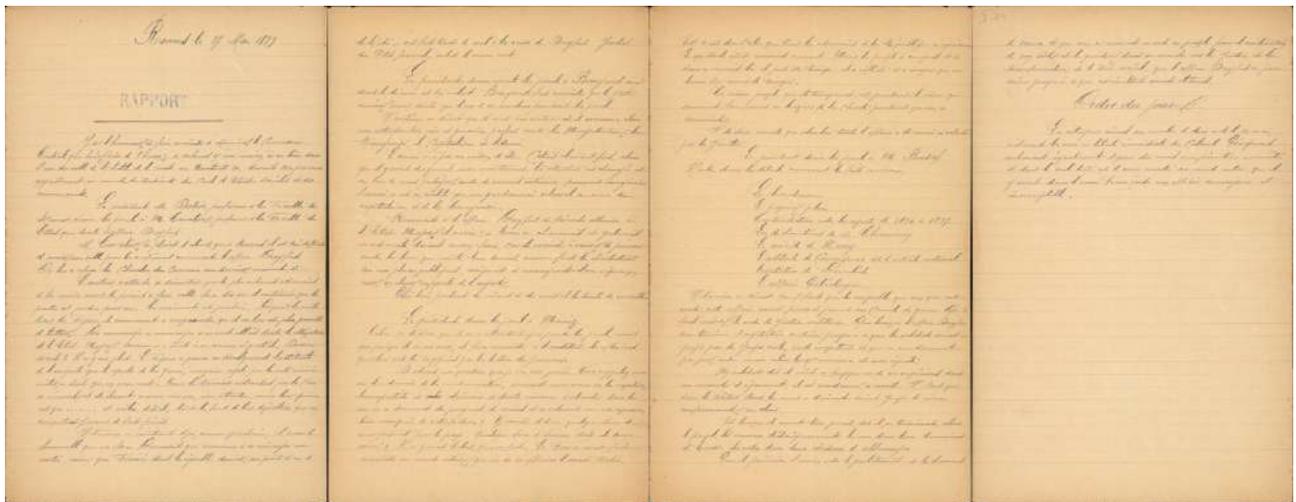
Cette réunion est animée par deux professeurs de faculté de Rennes : Dottin, professeur à la faculté des Sciences, et Cavalier, professeur à la faculté des Lettres ainsi que des représentants des ouvriers (parti et syndicat).

C'est Cavalier qui prend le premier la parole pour expliquer que le dénouement de l'affaire se précise aussi bien chez les dreyfusards que chez les anti-dreyfusards. Il cite ainsi Édouard Drumont, fondateur de la Ligue antisémite de France en 1889, et Jean-Louis Forain qui est l'auteur de nombreux dessins satiriques sur l'affaire Dreyfus.

L'intervention "fortuite" de représentants des ouvriers (Bougaud et Maniez) permet à l'auditoire de se projeter dans des réflexions proches de leurs préoccupations.

La réunion se termine par la prise de parole de Victor Basch qui revient sur une démonstration théorique des faits et émet le souhait de la révision du code de Justice militaire, afin que les jugements se fassent non "pas par ordre mais selon leur conscience et avec équité".

Les membres ont pour objectif la libération du colonel Picquart, injustement démis de ses fonctions.



Transcription

Rennes le 27 mai 1899

Rapport

J'ai l'honneur de faire connaître à Monsieur le Commissaire Central que hier soir de 8 heures ½ à 10 heures 25 une réunion a eu lieu dans l'une des salles de l'hôtel de l'Ouest, rue Nantaise 20, devant 200 personnes appartenant au monde des étudiants du Cercle d'Etudes sociales et des commerçants.

Le président Mr Dotin, professeur à la Faculté des Sciences donne la parole à Mr Cavalier, professeur à la Faculté des Lettres qui traite l'affaire Dreyfus.

Mr Cavalier se plaint d'abord qu'à Rennes il est très difficile d'avoir une salle pour les conférences concernant l'affaire Dreyfus. On lui a refusé la Chambre du Commerce au dernier moment, etc... L'orateur s'attache à démontrer que les plus acharnés adversaires de la révision seront les premiers à faire volte-face dès qu'ils sentiront que la partie est perdue pour eux. Ce revirement est prochain. Depuis les révélations du Figaro, ils commencent à comprendre qu'il ne leur est plus possible de lutter. De mensonges en mensonges s'en sont allés toutes les allégations de l'État-Major. Aucune n'a résisté à un examen impartial. Dossier secret ? Il n'y en a plus. Le Figaro a prouvé en divulguant les détails de l'enquête que le spectre de la guerre, naguère agité par les anti révisionnistes, n'était qu'un vain mot. Tous les témoins entendus par la Cour se récusent et déclarent n'avoir rien vu, rien entendu, mais leur opinion est que ... et voilà, dit-il, tout le fond de leur déposition qui ne comporte jamais de faits précis.

Il termine en montrant déjà, comme prochaine, l'amende honorable que va faire Drumont qui commence à se ménager une sortie, ainsi que Forain dont les ignobles dessins (au point de vue de

de l'idée), ont fait tant de mal à la cause de Dreyfus. Judet du Petit Journal, subit le même sort.

Le président donne ensuite la parole à Bougaud aîné dont le discours est très violent. Bougaud fait connaître que le parti ouvrier avait décidé que l'un de ses membres prendrait la parole. Il continue en disant qu'il n'est pas orateur et il commence alors une attaque très vive et grossière parfois contre la Magistrature, la Bourgeoisie, le Capitalisme et l'Armée.

L'armée n'a pas sa raison d'être. C'était bon autrefois, alors qu'il y avait des guerres, mais maintenant la situation est changée et au lieu de nous protéger contre des ennemis extérieurs, purement imaginaires,

l'armée n'est en réalité qu'une gendarmerie colossale au service du capitalisme et de la bourgeoisie.

Revenant à l'affaire Dreyfus et faisant allusion à

l'Etat Major il s'écrie : "Tous ces chamarrés et galonnés

n'ont reculé devant aucun faux, car ils avaient à cœur de préserver contre la boue qui monte, leurs dorures, comme font les charlatans sur nos places publiques, soignant et arrangeant leurs oripeaux, car ça leurs rapporte de l'argents.

Plus loin parlant des mêmes et des curés il les traite de racaille.

Le président donne la parole à Maniez.

Celui-ci déclare qu'il ne s'attendait pas prendre la parole, mais qui puisqu'il en est ainsi, il fera connaître à l'auditoire les réflexions qui lui ont été suggérées par la lecture des journaux.

D'abord une question que je me suis posée. Vous rappelez-vous au lendemain de la condamnation, comment nous avons vu les royalistes, bonapartistes et cléricaux de toute nuance s'aborder dans la rue en se donnant des poignées de mains et se saluant avec une expression bien marquée de satisfaction? Y avait-il donc quelque chose de réconfortant pour le pays. Quelque chose d'heureux était-il donc arrivé ? Il n'y avait hélas, qu'un fait. La France avait fait connaître au monde entier qu'un de ses officiers l'avait châtié.

Et c'est donc de cela que tous les adversaires de la République se réjouissent.

Le spectacle était vraiment navrant. Mais le peuple a compris et si dans ce moment là il peut être trompé, il a réfléchi et a compris que sa bonne foi avait été trompée.

Ce même peuple qu'ils trompaient est pourtant le même qui sauvaient leurs femmes au bazar de la charité pendant qu'eux se sauvaient.

Il déclare ensuite que selon lui toute l'affaire a été menée et calculée par les Jésuites.

Le président donne la parole à Mr Basch.

Il entre dans les détails concernant les faits nouveaux.

Le bordereau

Le papier pelure

Contradiction entre les experts de 1894 à 1897

Les déclarations de Mr Charavay

Le suicide de Henry

L'attitude de Cavaignac dit l'imbécile national

Tentative de Déroulède

L'affaire Paléologue

Il termine en disant qu'il faut que les coupables que ceux qui ont ourdi cette affaire soient punis et passent au Conseil de guerre. Qu'il faut réviser le code de Justice militaire. Que lorsque l'affaire Dreyfus

sera terminée, l'agitation continue jusqu'à ce que les soldats soient jugés par des juges civils, seuls compétents et qui ne condamnent pas par ordre mais selon leur conscience et avec équité.

Un soldat dit-il vient à frapper un de ses supérieurs dans un moment d'égaré, il est condamné à mort. Il faut que tous les traîtres dont les noms se devinent soient jugés de même conformément aux lois.

Et lorsqu'ils seront tous punis, dit-il, en terminant, alors le peuple les renverra dédaigneusement les uns dans leurs domaines d'Ecosse, les autres dans leurs châteaux d'Allemagne.

Puis il préconise l'union entre le prolétariat et les hommes

de science et que ceux-ci viennent en aide au peuple pour l'amélioration de son sort et le guident dans sa marche vers la Justice et la transformation de l'état social, que l'affaire Dreyfus se poursuivra jusqu'à ce que ces résultats soient obtenus.

Ordre du jour :

Les citoyens réunis au nombre de deux cents le 26 mai, réclament la mise en liberté immédiate du colonel Picquart subissant injustement depuis dix mois une prévention imméritée et dont le seul tort est d'avoir montré au monde entier qu'il y avait dans l'armée Française un officier courageux et incorruptible.

Doc 10 : Affiche de l'arrêt de la Cour de cassation, 5 juin 1899, 9 Fi 51

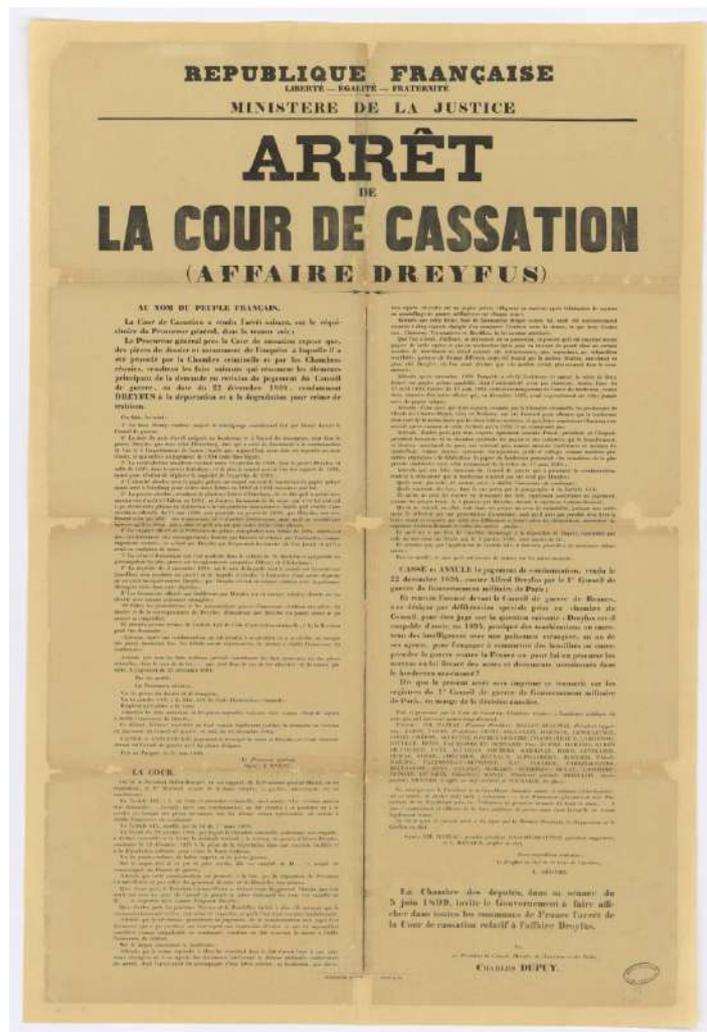
Point de départ du procès de Rennes, cet arrêt de la Cour de cassation du 3 juin 1899, annule le jugement initial rendu le 22 décembre 1894 par le conseil de guerre. Ce dernier reconnaissait Dreyfus coupable de trahison et le condamnait à la déportation et à la dégradation.

En dix points, la Cour de cassation revient sur les différents éléments qui remettent en cause ce jugement initial et provoquent ainsi sa révision.

En premier lieu, c'est le "faux Henry" qui est mentionné, réalisé de toute pièce par le commandant du même nom pour accabler Dreyfus et protéger l'armée.

Sont ensuite reconsidérés les différents éléments ayant conduit au jugement initial : la date d'envoi du bordereau, les prétendues relations entretenues par Dreyfus avec des puissances étrangères ou encore les présomptions sur son addiction aux jeux, etc.

L'affaire Dreyfus marque par ailleurs une étape importante dans l'histoire de la police scientifique. Cet arrêté revient en détail sur l'étude approfondie du papier sur lequel a été rédigé le bordereau et surtout sur l'examen graphologique de l'écriture qui jouera un rôle clé dans le déroulé du procès.



Doc 11 : Portrait du colonel Picquart, 100 Fi 1161

Picquart est le personnage central du dénouement de l'affaire Dreyfus. En 1895, alors tout juste promu chef du Deuxième Bureau au grade de lieutenant-colonel, il révèle les preuves de l'innocence de Dreyfus, ce qui le conduit à être envoyé en Algérie, au sein du 4^e régiment de tirailleurs algériens.

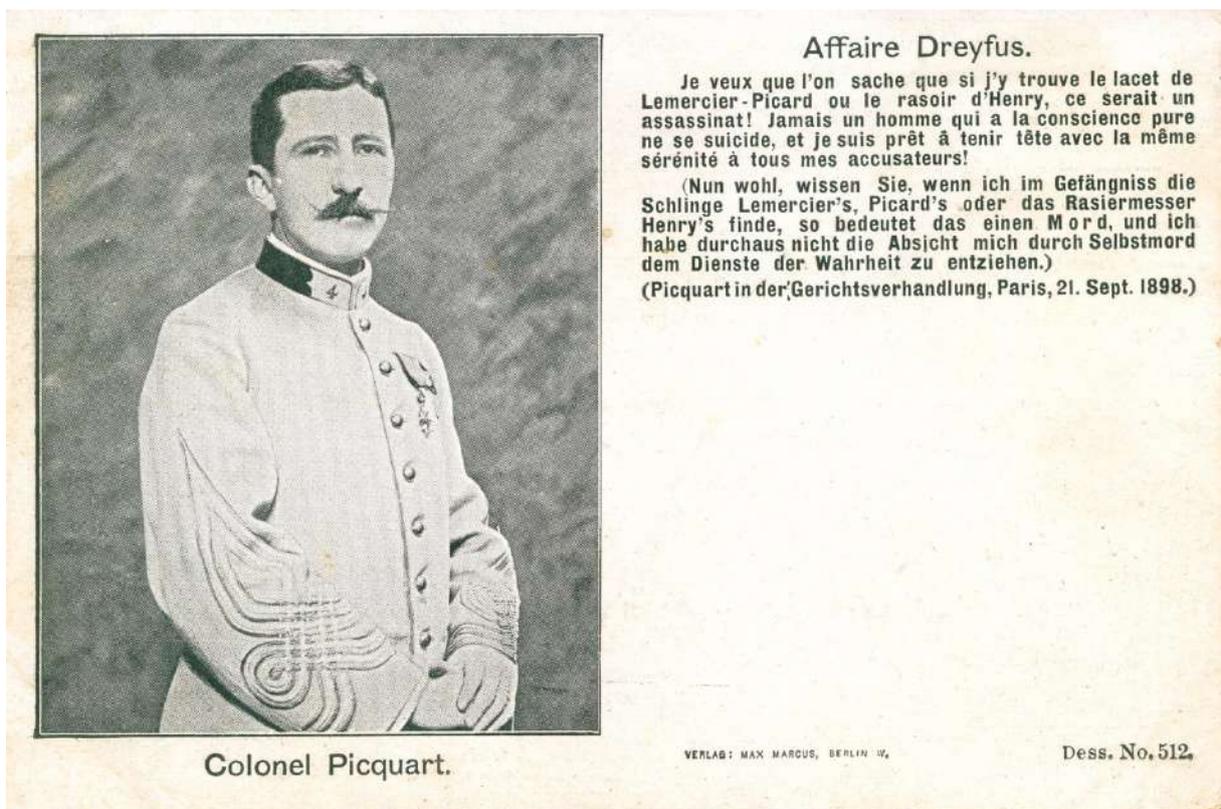
Picquart a toujours eu la conviction de l'innocence de Dreyfus, l'ayant eu pour élève en 1890 à l'École supérieure de guerre.

Les révélations de la découverte de Picquart se font au public en 1898. Picquart est alors jugé et condamné à la prison pendant près d'un an, accusé d'avoir fabriqué la preuve contre Esterhazy.

Le texte de ce verso de carte postale cite une phrase prononcée par le colonel Marie-Georges Picquart lors de son procès, en septembre 1898.

Il aborde notamment le suicide de Lemer cier-Picard et de Henry qui, selon lui, sont la preuve de leur culpabilité.

Ce texte est très lié au visuel qui présente un portrait de Picquart en uniforme militaire, les gestes précis et travaillés et le regard soutenu.



Rennes en état de siège

Rennes sous les projecteurs

Pendant la période procès en révision de Dreyfus, la ville de Rennes devient le centre d'attention d'une opinion publique qui s'enflamme et le point de convergence d'une presse nationale et internationale qui se passionne pour l'affaire. Le maire Auguste Lajat et l'administration municipale mettent tout en œuvre pour garantir les meilleures conditions à la bonne tenue des audiences.

La Préfecture en soutien

Pour cette occasion exceptionnelle, c'est le préfet décharge le maire de ses pouvoirs de police et prend la responsabilité des mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la circulation dans la rue. De nombreux échanges témoignent de la collaboration des administrations municipales et préfectorales pendant cette période troublée, que ce soit en termes d'aménagement des espaces publics, de sécurité des populations ou d'accueil des journalistes étrangers.

Une ville sous tension

Malgré cette attention particulière, les tensions exacerbées et les bouleversements occasionnés par le procès Dreyfus provoquent des affrontements verbaux et physiques. Le mois de janvier 1898 est notamment marqué par de violentes manifestations entraînant des conspuations publiques à l'encontre de certains professeurs de faculté "dreyfusards" et l'attentat contre l'un des avocats de Dreyfus par arme à feu.

Documents

Doc 1 : Appel au calme après l'attentat du 14 août 1899 visant Fernand Labori, 15 août 1899, 9 Fi 52

A l'approche du procès en révision, l'effervescence et les tensions entourant l'affaire Dreyfus s'emparent des rues de Rennes.

Réunions publiques des deux camps, dégradations de l'espace public et manifestations parfois violentes se succèdent dans la ville, etc.

Durant toute la durée du procès de Rennes, la mairie s'évertue à garantir le calme sans prendre parti pour l'un ou l'autre des camps qui s'affrontent.

Cette affiche a été éditée suite à des manifestations et bagarres opposant des antisémites à des ouvriers et des étudiants, en particulier rue de Robien, le 10 juin 1899.

Tout en minimisant les faits, Lajat, maire de Rennes, appelle ses concitoyens au calme face au procès qui arrive.

Le maire de Rennes insiste notamment sur le soutien dont doit bénéficier l'armée de la République. Même si son fonctionnement et son statut sont remis en cause par les dreyfusards, elle reste selon lui la garante de "*l'indépendance*" puisqu'elle protège la nation du péril de "*l'étranger*".

Une autre institution est mentionnée : la Justice, dont le maire enjoint à respecter l'indépendance et les décisions.

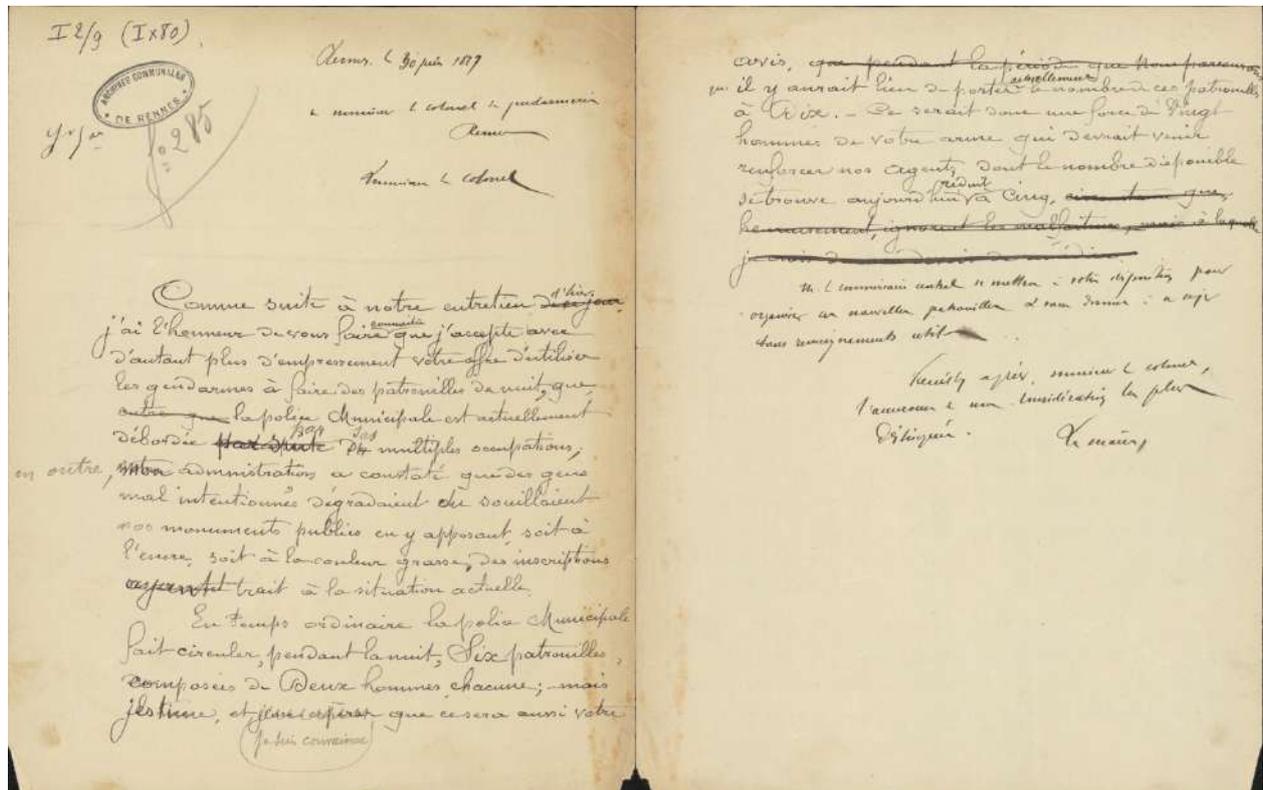


Doc 2 : Lettre du maire de Rennes au colonel de Gendarmerie, 30 juin 1899, I 80

Dans ce brouillon de lettre, Lajat, maire de Rennes s'adresse au colonel de gendarmerie de Rennes pour lui demander la mise à disposition de gendarmes en renfort d'une police municipale "débordée" par de "multiples occupations".

Le maire fait par ailleurs état de multiples dégradations de l'espace public occasionnées par "des gens malintentionnés".

Cette demande révèle l'anormalité de la situation dans laquelle se trouve la ville. Le recours à des forces de gendarmerie témoigne d'une volonté de travailler de concert avec l'état pour le contrôle de la sûreté publique.



Transcription

Rennes le 30 juin 1899

À monsieur le Colonel de gendarmerie
Rennes
Monsieur le Colonel

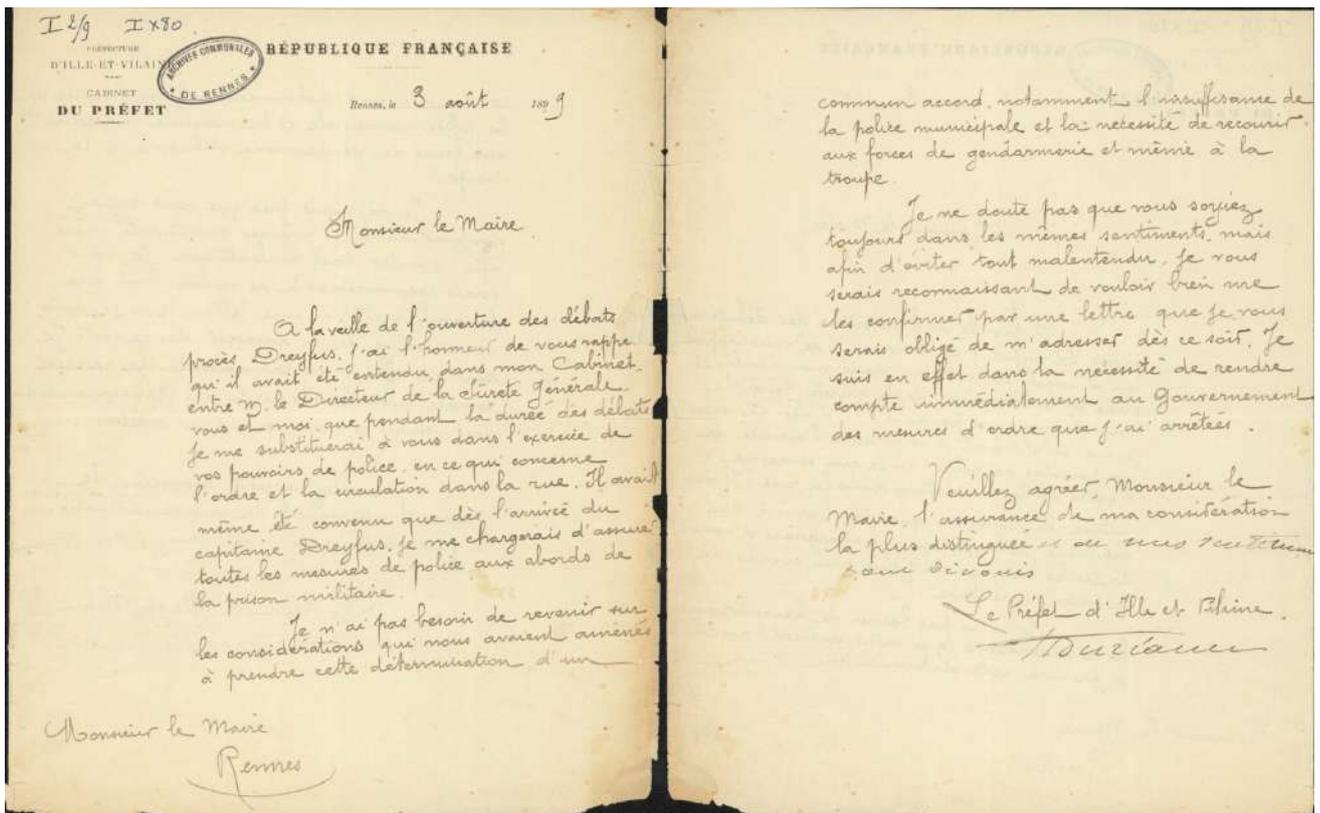
Comme suite à notre entretien d'hier ~~d'aujourd'hui~~
j'ai l'honneur de vous faire connaitre que j'accepte avec
d'autant plus d'empressement votre offre d'utiliser
les gendarmes à faire des patrouilles de nuit, que
~~outre que~~ la police Municipale est actuellement
débordée ~~par suite de~~ par ses multiples occupations;
en outre, mon administration a constaté que des gens
mal intentionnés dégradent et souillaient
nos monuments publics en y apposant soit à
l'encre, soit à la couleur grasse, des inscriptions
ayant trait à la situation actuelle.
En temps ordinaire la police Municipale
fait circuler pendant la nuit, six patrouilles
composées de deux hommes chacune ; mais
j'estime et ~~j'ose espérer~~ je suis convaincu que ce sera aussi votre

avis actuellement ~~que pendant la période que nous parcourons~~
qu'il y aurait lieu de porter actuellement le nombre de ces patrouilles
à dix. Ce serait donc une force de vingt
hommes de votre arme qui devrait venir
renforcer nos agents dont le nombre disponible
se trouve aujourd'hui réduit à 5. ~~circonstance que,~~
~~heureusement ignorent les malfaiteurs, mais à laquelle~~
~~je crois de mon devoir de remédier~~
Mr le commissaire central se mettra à votre disposition pour
organiser ces nouvelles patrouilles et vous donner en copie
tous renseignements utiles.
Veuillez agréer, monsieur le colonel
L'assurance de ma considération la plus
Distinguée
Le maire

Doc 3 : Lettre du préfet d'Ille-et-Vilaine au maire de Rennes, 3 août 1899, I 80

Témoignage du travail de concert engagé par la mairie de Rennes et les services de l'État, des échanges et une correspondance quasi quotidienne s'instaurent entre Lajat, maire de Rennes, et Duréault, préfet d'Ille-et-Vilaine.

Dans ce courrier, daté du 3 août 1899, le préfet rappelle au maire ses prérogatives en termes de sûreté publique pendant la durée du procès.



Transcription

Rennes le 3 août 1899

Monsieur le Maire

A la veille de l'ouverture des débats du procès Dreyfus. J'ai l'honneur de vous rappeler qu'il avait été entendu dans mon Cabinet entre M.le Directeur de la Sûreté Générale, vous et moi que pendant la durée des débats, je me substituerai à vous dans l'exercice de vos pouvoirs de police en ce qui concerne l'ordre et la circulation dans la rue. Il avait même été convenu que dès l'arrivée du Capitaine Dreyfus, je me chargerais d'assurer toutes les mesures de police aux abords de la prison militaire.

Je n'ai pas besoin de revenir sur les considérations qui nous avaient amenés à prendre cette détermination d'un
(Monsieur le Maire)
(Rennes)

commun accord notamment l'insuffisance de la police municipale et la nécessité de recourir aux forces de gendarmerie et même à la troupe.

Je ne doute pas que vous soyez toujours dans les mêmes sentiments mais afin d'éviter tout malentendu, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me les confirmer par une lettre que je vous serais obligé de m'adresser dès ce soir. Je suis en effet dans la nécessité de rendre compte immédiatement au Gouvernement des mesures d'ordre que j'ai arrêtées.

Veillez agréer Monsieur le Maire l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mes sentiments tant dévoués

Le Préfet d'Ille et Vilaine
(Signature)

Doc 4 : Arrêté préfectoral réglementant la circulation publique, 5 août 1899, 9 Fi 53

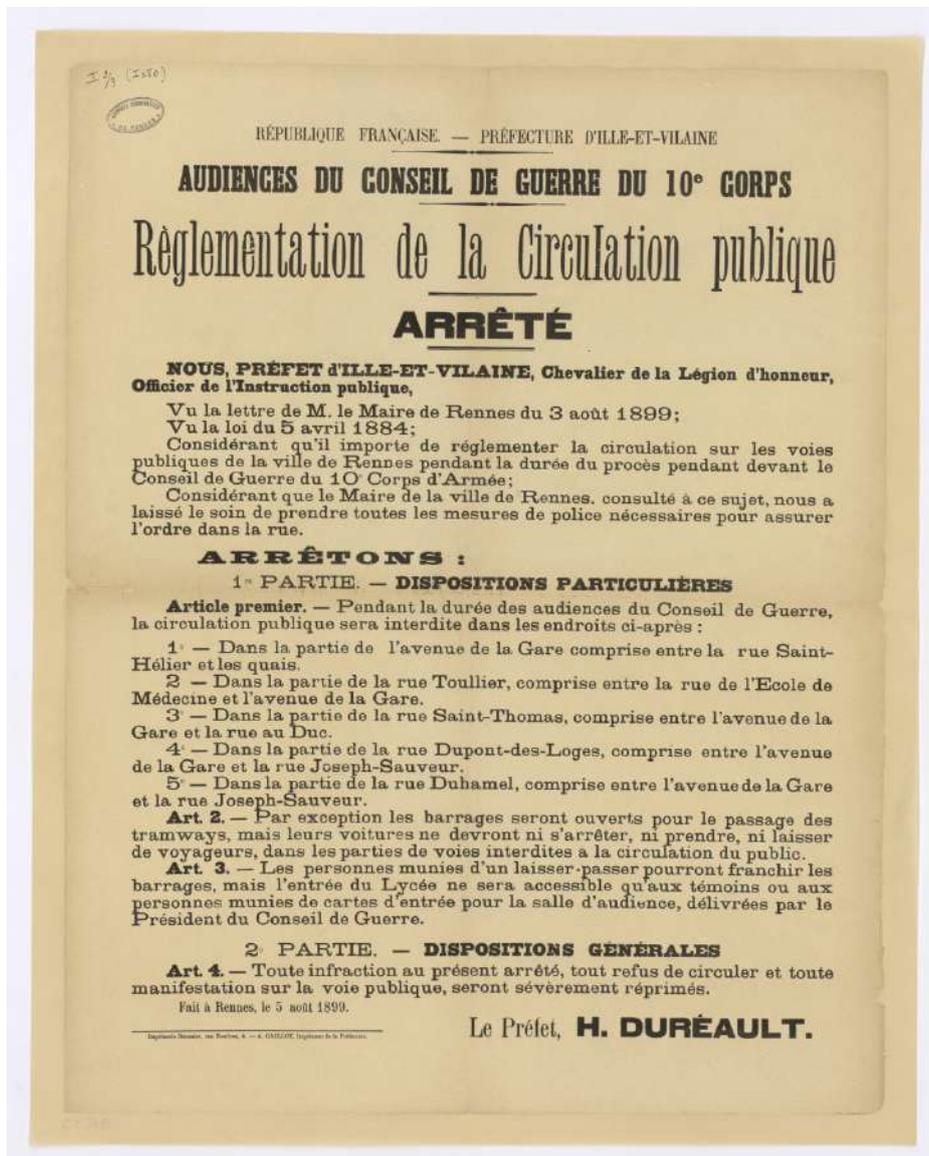
Le temps du procès, Rennes est en état de siège.

Le quotidien des Rennais en est fortement impacté. Cette affiche détaille l'arrêté, pris par le préfet d'Ille-et-Vilaine règlementant la circulation autour du lycée de garçons où doivent se tenir les audiences du procès.

En préambule, le préfet rappelle sa préséance sur les questions de sécurité.

La circulation sur l'espace public est interdite sur une vaste zone entourant le lycée, qui se retrouve isolée au cœur de la ville. Les tramways qui peuvent traverser l'espace ont ainsi l'interdiction formelle de s'y arrêter et d'y déposer des passagers.

De plus, l'accès aux audiences du procès est également contrôlé, les laissez-passer n'étant uniquement délivrés par le Président du conseil de guerre.



Doc 5 : Billet adressé au maire de Rennes, relatant les événements à Rennes, 8 août 1899, I 80

Sur la durée du procès, les manifestations ou autres réunions publiques organisées par les partisans des deux camps se poursuivent.

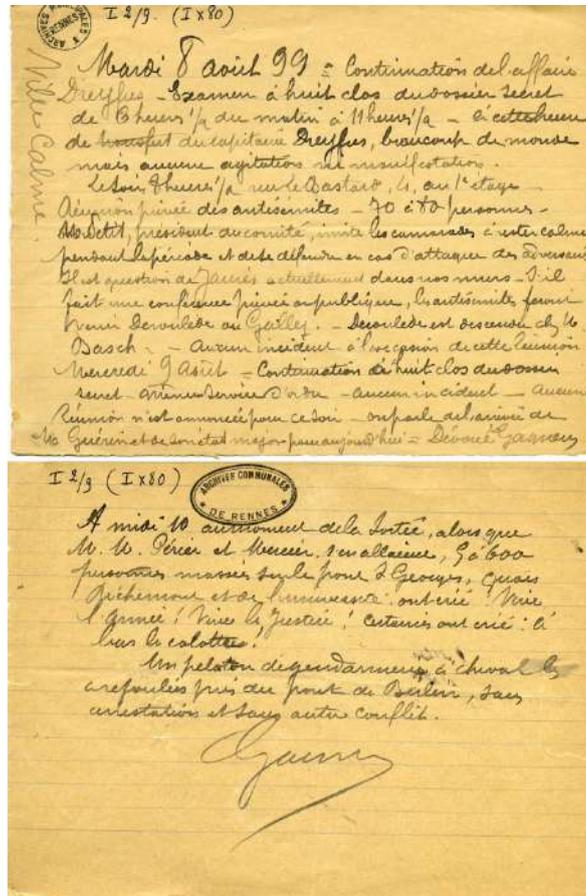
Même s'il n'est officiellement plus en charge de la sûreté publique, le maire de Rennes garde un œil attentif sur la situation et charge un agent de lui transmettre quotidiennement de courts rapports sur les événements se déroulant dans sa ville.

Ces billets illustrent l'ambiance en ville durant le temps du procès.

Les comités antisémites et sémites s'organisent pour continuer leur travail d'acculturation à travers diverses réunions.

Puisque Rennes devient le cœur des débats politiques nationaux, on fait appel à des personnalités publiques et notamment des intellectuels pour soutenir son camp. Ainsi puisqu'"il est question de Jaurès actuellement dans nos murs", le comité antisémite réfléchit à faire venir sur Rennes Paul Déroulède, fondateur de la Ligue des Patriotes.

Les récits des manifestations se déroulent dans l'espace public. Le recours à des slogans, au-delà du contenu des audiences, nous apprennent énormément sur les enjeux politiques entourant l'affaire. Le soutien à l'armée, la justice, mais aussi la défiance envers le clergé ("à bas la calotte"), sont ici exprimés dans la rue.



Doc 6 : Affiche dénonçant l'attentat du 14 août 1899 visant Fernand Labori, 15 août 1899, 9 Fi 52

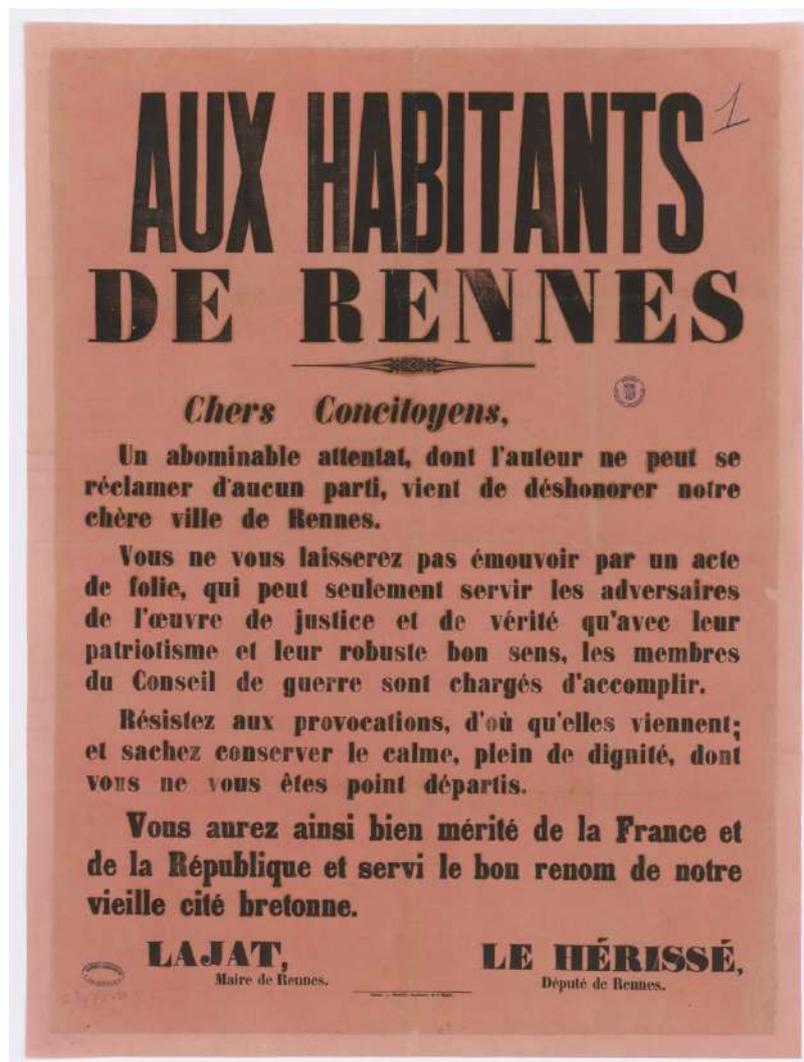
En plein cœur du procès Dreyfus, le 14 août 1899 à 6h du matin, sur le chemin qui le mène de la villa Miller place Laënnec, au Lycée de garçons, l'un des avocats d'Alfred Dreyfus, Maître Fernand Labori, est victime d'un attentat.

Au pont Richemont, il s'écroule, atteint dans le dos par une balle tirée à bout portant. Une chasse à l'homme est alors lancée, toutes les forces de police sont mobilisées et les mesures de sécurité se multiplient.

Dès le lendemain, pour éviter tout débordement, le maire Lajat et le député Le Hérisse lancent, par voie d'affiche, un appel au calme. Devant "cet acte de folie", ils demandent aux Rennais de résister aux provocations.

Moins consensuel que son collègue Edgard Demange et pour éviter de brusquer davantage les juges, Fernand Labori renonce alors à plaider et ne revient aux audiences que le 22 août.

Cet attentat marque le point culminant des tensions entourant les audiences du procès en révision du capitaine Dreyfus.



Doc 7 : Rapport de l'inspecteur des bâtiments au maire, 16 août 1899, I 80

La municipalité et les services de la ville sont mobilisés pour garantir le maintien de l'ordre.

Dans ce rapport adressé au maire de Rennes, l'inspecteur des bâtiments fait état des travaux que son service a dû mener au sein de l'école de la rue Saint-Melaine, transformée en caserne pour accueillir les troupes de gendarmerie appelées en renfort le temps du procès.

Outre une "brèche" percée dans une cloison, un râtelier pour armes est notamment fabriqué par le service. Ces dépenses et les frais engendrés par l'hébergement des gendarmes seront néanmoins "supportés par le Département".

I 2/9 - (IX 80)
VILLE DE RENNES



SERVICE
D'ARCHITECTURE

RENNES 16 Août 1899

Rapport de l'Inspecteur des
Bâtiments à Monsieur le Maire
de Rennes.

Monsieur le Maire,

Ainsi que vous m'en avez donné l'ordre, j'ai me suis mis à la disposition de M. le Colonel de Gendarmerie et j'ai fait exécuter les travaux demandés à l'école de la Rue St-Melaine. Avec le concours de la troupe et de quatre de mes ouvriers, nous avons démenagé toutes les classes, ouvert une brèche dans un mur séparant la gendarmerie de l'école. Ce travail a été terminé hier soir à 6^h 1/2. Les gendarmes ont couché le soir même dans l'école.

M. le Colonel me demande en outre de faire des tablettes dans les classes et un râtelier à armes. J'ai commencé ce travail avec mes ouvriers menuisiers. M. le Commandant m'a dit que cette dépense serait supportée par le Département. Elle s'élèvera à environ 3 ou 400 francs en y comprenant la mise en place des tables, les réparations possibles et la dépense de gaz, car les gendarmes auront besoin de s'éclairer. Ils ont du reste commencé hier.

J'espère, Monsieur le Maire, si tel est

Mus. 204 - July 19, 1900, Rennes.

Transcription

Rennes le 16 août 1899

Rapport de l'inspecteur des
Bâtiments à Monsieur le Maire
De Rennes

Monsieur le Maire

Ainsi que vous m'en avez donné l'ordre, je me suis mis à la disposition de Mr le Colonel de Gendarmerie et j'ai fait exécuter les travaux demandés à l'Ecole de la rue St Melaine. Avec le concours de la troupe et de quatre de mes ouvriers, nous avons déménagé toutes les classes, ouvert une brèche dans un mur séparant la gendarmerie de l'Ecole. Ce travail a été terminé hier soir à 6h1/2. Les gendarmes ont couché le soir même dans l'Ecole.

Mr le Colonel me demande en outre de faire des tablettes dans les classes et un râtelier d'armes. J'ai commencé ce travail avec mes ouvriers menuisiers. Mr le Commandant m'a dit que cette dépense serait supportée par le Département. Elle s'élèvera à environ 3 ou 400 francs en y comprenant la mise en place des tables, les dégradations possibles et la dépense de gaz car les gendarmes auront besoin de s'éclairer. Ils ont du reste commencé hier.

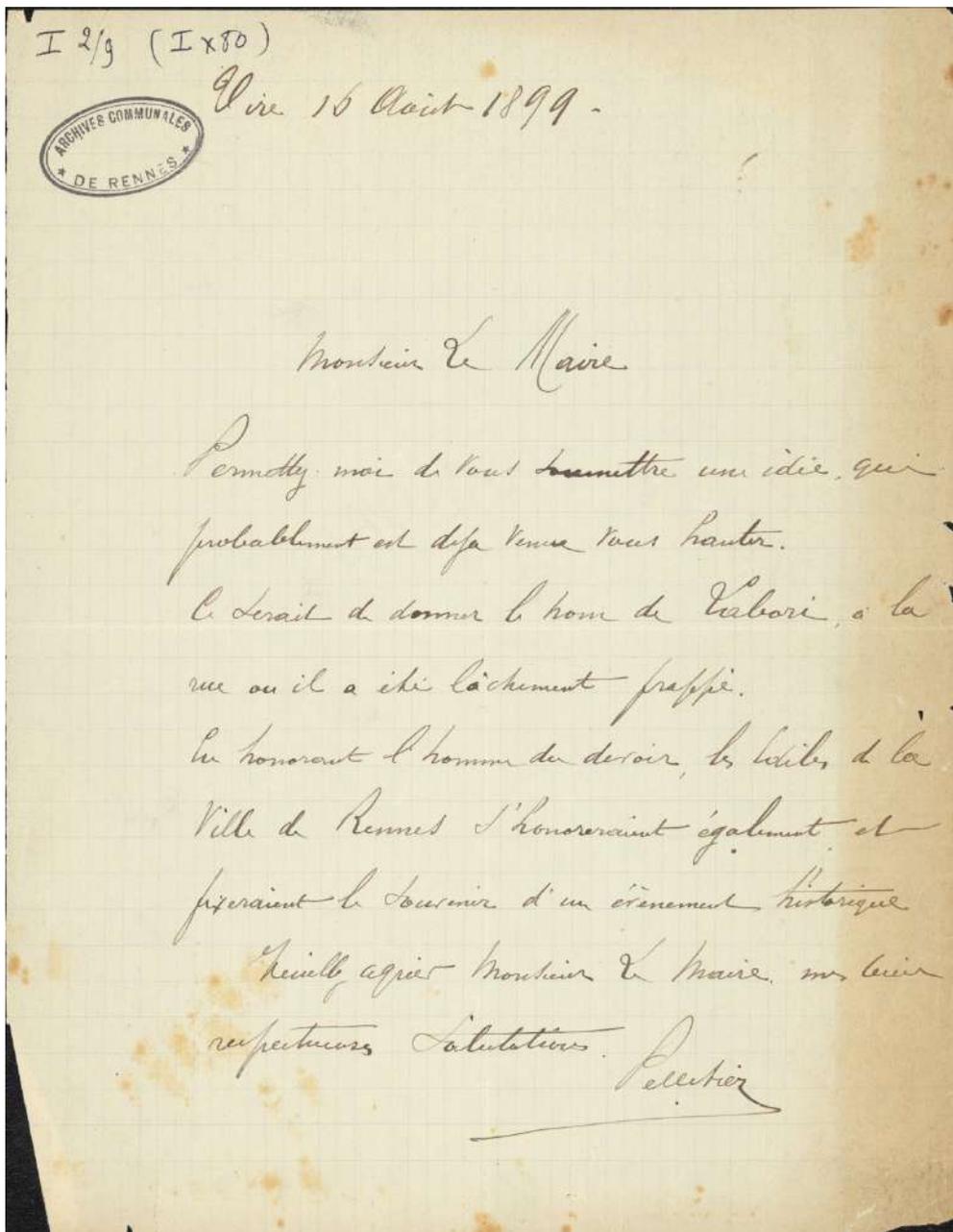
Je crois, Monsieur le Maire si tel est [...]

Doc 8 : Lettre adressée au maire de Rennes, proposition de dénomination d'une rue au nom de Labori, 16 août 1899, I 80

Tout au long du procès, la ville de Rennes devient le centre d'attention de la presse et d'une opinion publique qui s'enflamme.

Puisqu'il incarne et représente la ville, le maire Lajat reçoit ainsi régulièrement des lettres partisans l'enjoignant d'agir pour l'un ou l'autre camp.

Dans ce courrier daté du 16 août 1899, soit deux jours après l'attentat, un dénommé Pelletier, résidant à Vire, lui soumet l'idée de donner le nom de Labori à la rue dans laquelle l'avocat a été victime de l'attaque.



Transcription

Vire 16 août 1899

Monsieur le Maire

Permettez-moi de vous transmettre une idée qui probablement est déjà venue vous hanter.

Ce serait de donner le nom de Labori à la rue ou il a été lâchement frappé.

En honorant l'homme du devoir, les édiles de la Ville de Rennes s'honoreraient également et fixeraient le souvenir d'un évènement historique.

Veillez agréer Monsieur le Maire mes très respectueuses salutations

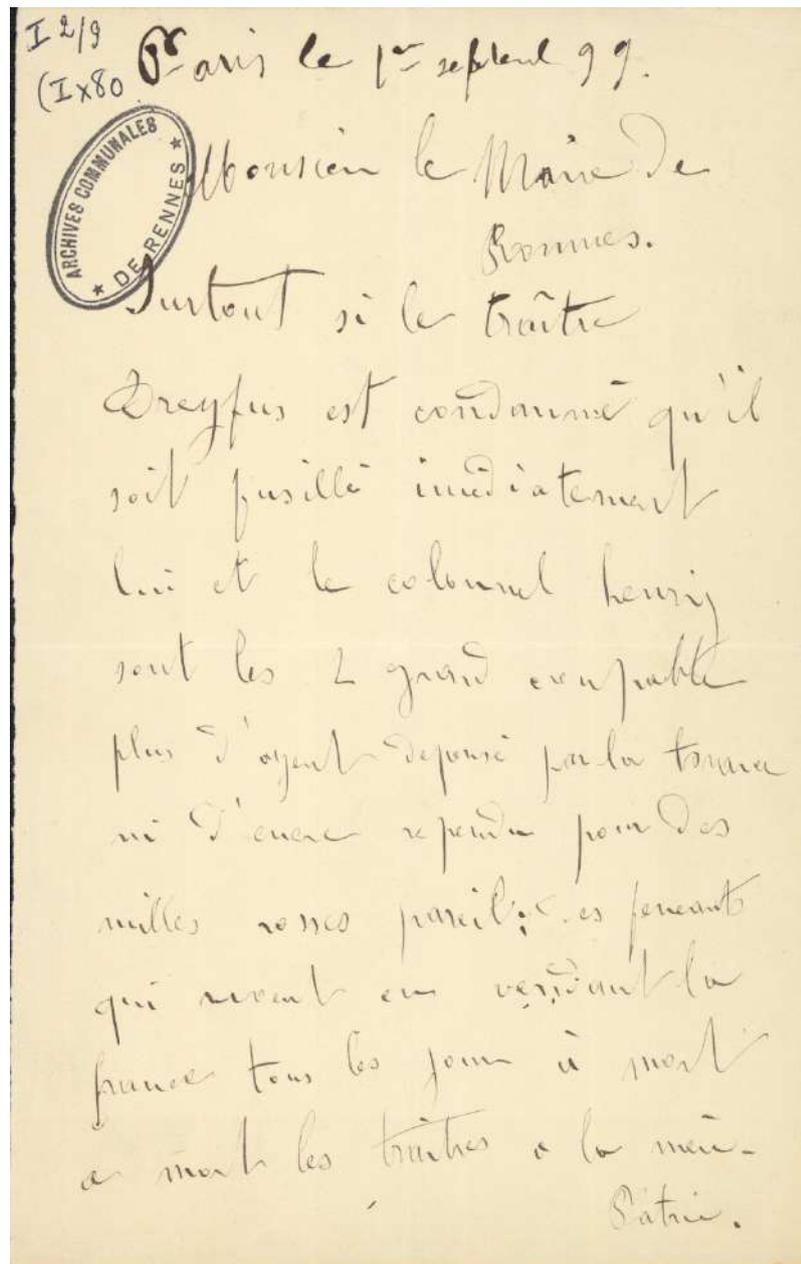
(Signature)

Doc 9 : Billet anonyme adressé au maire de Rennes, demandant l'exécution de Dreyfus, 1er septembre 1899, I 80

Dans ce billet, un parisien anonyme exhorte le maire de Rennes à exécuter immédiatement le "traître" Dreyfus en cas de condamnation à la fin du procès.

Même s'il n'a aucune emprise sur le contenu des audiences et sur le verdict, le maire de Rennes reçoit de nombreux courriers de ce type témoignant de l'attention portée sur Rennes pendant le procès.

À noter que Dreyfus et le colonel Henry, auteur du faux du même nom, sont ici mis sur un pied d'égalité et considérés comme des "traîtres à la mère patrie".



I 2/9
(I x 80) Paris le 1^{er} sept 99.
Monsieur le Maire de
Rennes.
Surtout si le traître
Dreyfus est condamné qu'il
soit fusillé immédiatement
lui et le colonel Henry
sont les 2 grand coupable
plus d'argent dépensé par la France
ni d'œuvre rendue pour des
milles rones pareilles. Les Français
qui vivent en voyant la
France tous les jours à mort
à mort les traîtres à la mère-
Patrie.

Transcription

Paris le 1^{er} Septembre 99

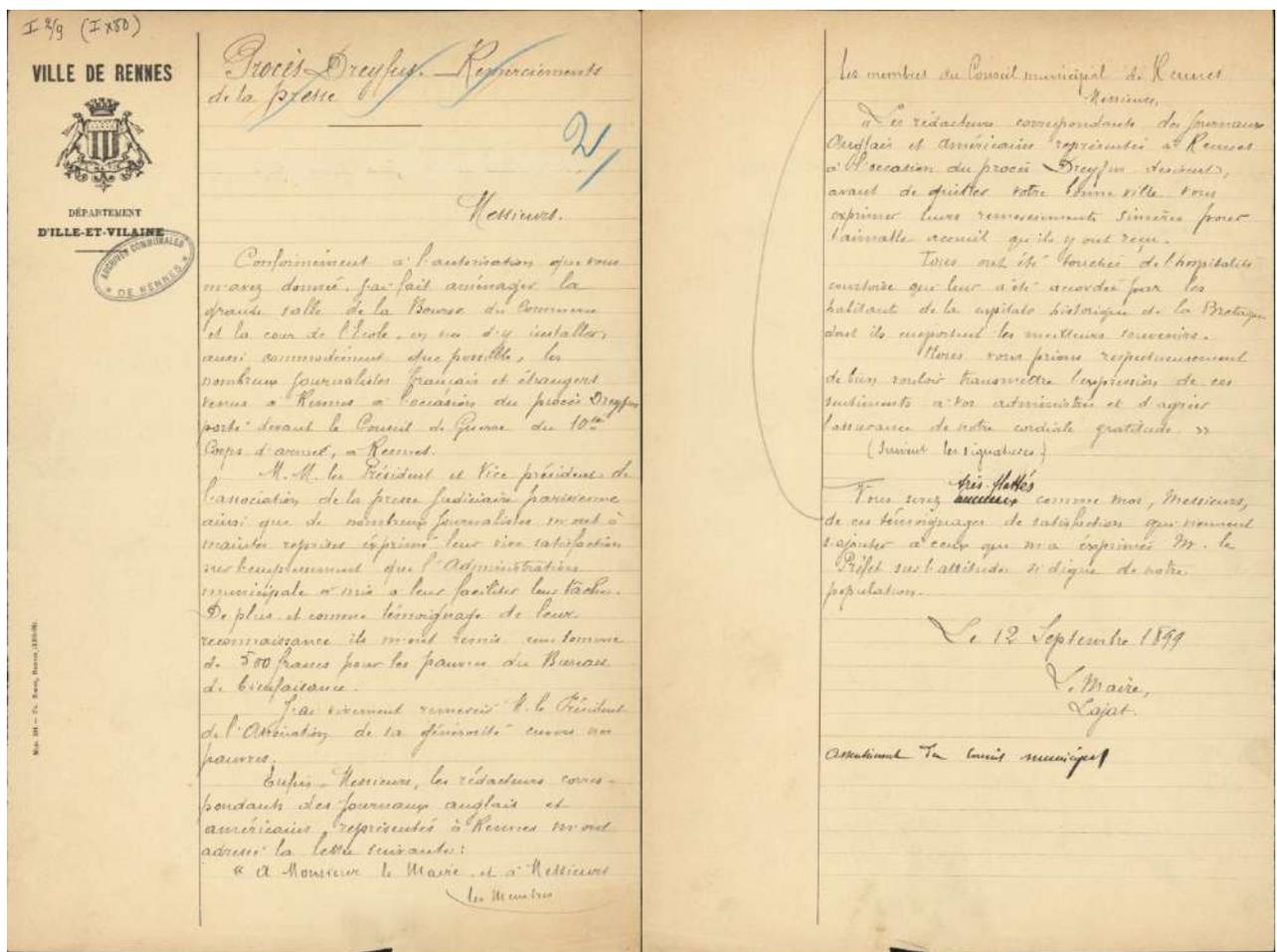
Monsieur le Maire de
Rennes
Surtout si le traître
Dreyfus est condamné qu'il
soit fusillé immédiatement.
Lui et le colonel Henry
Sont les 2 grands coupables
Plus d'argent dépensé par la France
ni d'encre répandu pour des
villes roses pareil ; ces faneants
Qui servent en vendant la
France tous les jours à mort.
A mort les traîtres à la mère
Patrie

Doc 10 : Rapport du maire au conseil municipal sur l'accueil des journalistes à Rennes, 12 septembre 1899, I 80

Le 12 septembre 1899, soit 3 jours après le verdict final du procès Dreyfus, le maire de Rennes, Lajat, adresse un rapport à son conseil municipal, faisant état des remerciements des membres de l'association de la presse judiciaire et de nombreux autres journalistes pour l'accueil qui leur a été réservé.

Ces derniers remercient également la population rennaise pour son "hospitalité courtoise".

Tout comme les militaires et les intellectuels, les journalistes ont particulièrement bien été accueillis. Ils ont eu un poids indéniable sur le déroulé de l'affaire. En France, nous sommes alors à l'aube de grandes évolutions au sein de la pratique journalistique. L'utilisation récente du celluloïd, permettant d'illustrer les articles avec des clichés très précis pris sur le terrain, marque les débuts du photo-journalisme.



Transcription

Procès Dreyfus – Remerciements
de la presse

Messieurs

Conformément à l'autorisation que vous m'avez donné j'ai fait aménager la grande salle de la Bourse du Commerce et la cour de l'Ecole, en vue d'y installer, aussi commodément que possible, les nombreux journalistes français et étrangers venus à Rennes à l'occasion du procès Dreyfus porté devant le Conseil de Guerre du 10^{ème} corps d'armée à Rennes.

M.M.les Président et Vice-président de l'association de la presse judiciaire parisienne ainsi que de nombreux journalistes m'ont à maintes reprises exprimé leur vive satisfaction sur l'empressement que l'administration municipale a mis à leur faciliter leur tâche. De plus, et comme témoignage de leur reconnaissance, ils m'ont remis une somme de 500 francs pour les pauvres du Bureau de bienfaisance.

J'ai vivement remercié M. le Président de l'Association de sa générosité envers nos pauvres.

Enfin, Messieurs, les rédacteurs correspondants des journaux anglais et américains représentés à Rennes m'ont adressé la lettre suivante :

"A Monsieur le Maire et à Messieurs

les membres du Conseil municipal de Rennes.

Messieurs,

Les rédacteurs correspondants des journaux anglais et américains représentés à Rennes à l'occasion du procès Dreyfus désirent avant de quitter votre bonne ville vous exprimer leurs remerciements sincères pour l'aimable accueil qu'ils y ont reçu.

Tous ont été touchés de l'hospitalité

courtoise qui leur a été accordée par les habitants de la capitale historique de la Bretagne dont ils emportent les meilleurs souvenirs.

Nous vous prions respectueusement de bien vouloir transmettre l'expression de ces sentiments à vos administrés et d'agréer l'assurance de notre cordiale gratitude."

(suivent les signatures)

Vous serez très flattés comme moi, messieurs, de ces témoignages de satisfaction qui viennent s'ajouter à ceux que m'a exprimés M.le Préfet sur l'attitude si digne de notre population.

Le 12 septembre 1899

Le Maire

Lajat

Assentiment du conseil municipal

Le temps du procès

Un conseil de guerre au lycée

Le procès en révision du capitaine Dreyfus se tient entre le 7 août et le 9 septembre 1899, dans les murs du Lycée de garçons de Rennes, actuel lycée Émile-Zola. La salle des fêtes, grande et lumineuse, se prête tout particulièrement à la tenue des audiences et à l'accueil d'un public nombreux.

Des témoignages aux archives

Pendant plus d'un mois, politiques, militaires ou experts scientifiques se succèdent à la barre, alimentant de vifs débats. L'accusation est représentée par le général Carrière et la défense par les avocats Edgar Demange et Fernand Labori.

En dehors de la presse, peu de sources conservées aux Archives de Rennes nous renseignent sur la teneur et le contenu des audiences.

Le rôle de la presse

Les journalistes affluent à Rennes et les audiences sont l'objet de comptes rendus détaillés qui paraissent, parfois le soir même, dans la presse locale, nationale voire internationale. Ces documents précieux nécessitent d'être abordés avec un regard critique, tant la presse d'opinion prend parti pour l'un ou l'autre des deux camps.

En parallèle se développe le photo-journalisme. Les protagonistes du procès sont largement photographiés, notamment lors des suspensions d'audience. Ces photographies éditées principalement sous forme de cartes postales, témoignent, en images, de quelques étapes clés du procès.

Documents

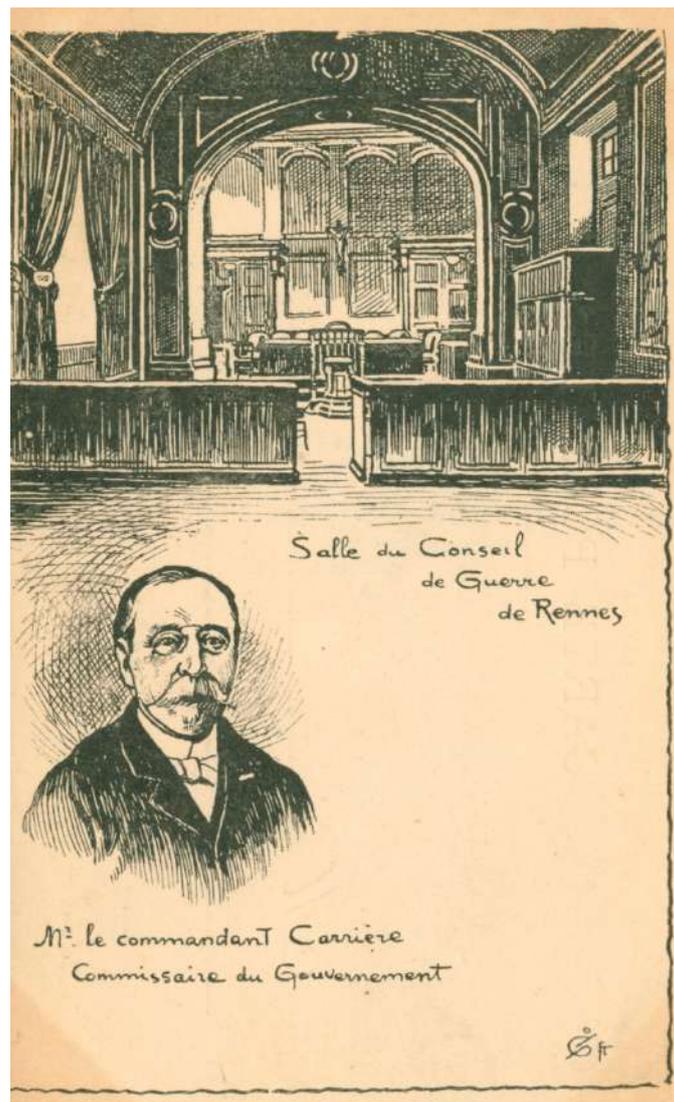
Doc 1 : La salle du conseil de guerre de Rennes, août 1899, 44 Z 0028

Suite à la cassation du jugement initial, le capitaine Dreyfus est renvoyé vers un second procès en conseil de guerre.

La ville de Rennes est choisie pour accueillir ce nouveau procès. Rennes, ville bourgeoise de province, réputée calme, est choisie parce qu'y siège un conseil de guerre et pour s'éloigner de l'hystérie parisienne.

De par sa proximité avec la prison militaire où est détenu Dreyfus le temps du procès, c'est la salle des fêtes du Lycée de garçons Rennes qui est choisie pour accueillir les audiences sous la présidence du colonel Jouaust.

Cette carte postale illustrée représente la salle des fêtes du Lycée de garçons de Rennes où se tiennent les audiences du procès ainsi qu'un portrait du commandant Louis-Norbert Carrière, commissaire au gouvernement, qui prononce le réquisitoire demandant la seconde condamnation du capitaine Dreyfus.



Doc 2 : "Le Petit Journal", 9 juillet 1899, I 80

Dès le début du procès, un ballet quotidien se met en place dans la ville. Alfred Dreyfus, débarqué du Sfax à Port-Haliguen, sur la presqu'île de Quiberon le 1er juillet 1899, est incarcéré à la prison militaire de Rennes, qui fait face au Lycée de garçons.

Il se rend quotidiennement aux audiences du procès, sous escorte militaire, avant de rejoindre le soir sa cellule.



Doc 3 : Le capitaine Dreyfus sortant du Lycée après une audience du procès de Rennes, carte postale, 44 Z 4125

Rennes, calme et bourgeoise, n'en demeure pas moins une ville de garnison avec une importante présence militaire.

Par respect de l'institution et ne voulant pas reconnaître les errements de l'Armée dans le traitement de l'affaire, le corps militaire embrasse très largement la cause anti-dreyfusarde.

Sur cette carte postale, le capitaine Dreyfus quitte le Lycée de garçons suite à une audience du conseil de guerre.

Les militaires qui encadrent cette sortie adoptent une posture révélatrice. En tournant le dos à l'accusé Dreyfus, ils lui expriment symboliquement leur hostilité.

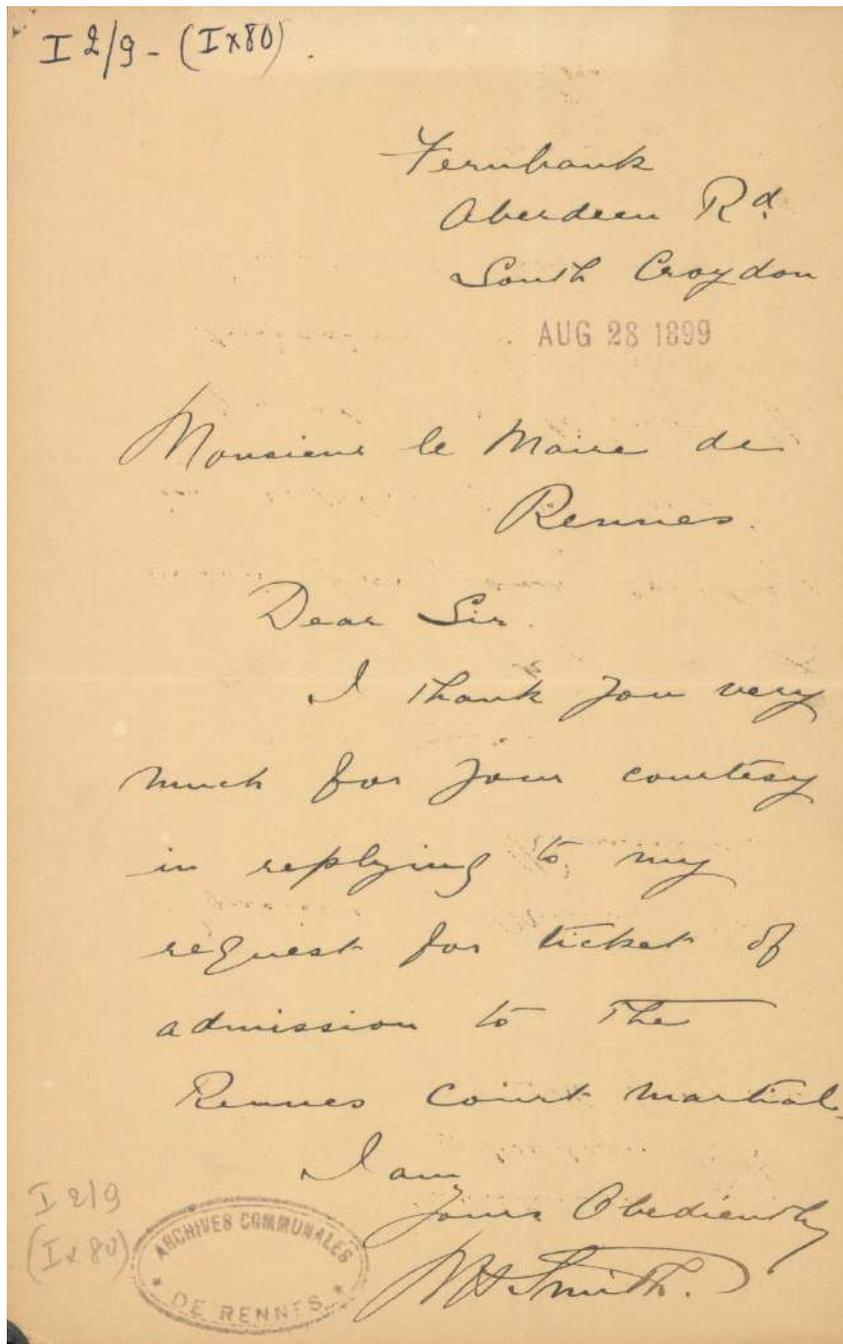


Doc 4 : Lettre adressée au maire de Rennes au sujet des laissez-passer pour le conseil de guerre, 28 août 1899, I 80

Un large périmètre autour du Lycée de garçons est bouclé et l'accès aux audiences est fortement contrôlé par l'autorité militaire, seule en mesure d'accorder des laissez-passer.

La demande est forte et les correspondants étrangers s'inquiètent du peu de place qu'on leur accorde.

Tous les moyens sont bons pour obtenir le précieux sésame. Dans ce courrier, rédigé en anglais, un britannique du nom de Smith remercie le maire de Rennes d'avoir bien voulu répondre favorablement à sa demande.



Transcription

(NOM)

Aberdeen Rd;
South Croydon
AUG 28 1899

Monsieur le Maire de Rennes

Dear Sir

I thank you very
much for your courtesy
in replying to my
request for ticket of
admission to the
Rennes court martial

I am

Your obedient

(Signature)

Doc 5 : "Le Journal de Rennes", édition du 8 août 1899, 62 PER1899

Soumis à un regard critique, la presse est une source essentielle pour comprendre le déroulé des audiences mais également les enjeux politiques et dissensions qui entourent l'affaire Dreyfus.

Elle joue un rôle clé dans la diffusion de l'information et ainsi dans l'appropriation de l'affaire par le public.

Les nombreux correspondants sur place relatent ainsi quotidiennement le contenu des audiences et les événements connexes se déroulant dans la ville.

Dans son édition du 8 août 1899, le *Journal de Rennes* revient sur la première audience du conseil de guerre et sur la déposition du capitaine Dreyfus.

Le discours est partisan, le journaliste insiste ainsi sur "*la mauvaise impression produite par Dreyfus*". Le champ lexical utilisé est quant à lui révélateur des relents antisémites de l'époque. L'auteur étaye son propos en décrivant "*sa figure sournoise, son regard faux, ses réponses embarrassées [qui] ont produit l'effet le plus défavorable de lui*".

Le propos est plus objectif lorsqu'il retranscrit fidèlement le contenu des échanges au cours de l'audience.

À Rennes, la grande majorité de la presse est anti-dreyfusarde. Un seul journal prend le parti du capitaine Dreyfus et devient le porte-parole de la section locale de la Ligue des droits de l'homme. Il s'agit de *L'Avenir de Rennes*, dirigé par une femme, Antoinette Caillot.

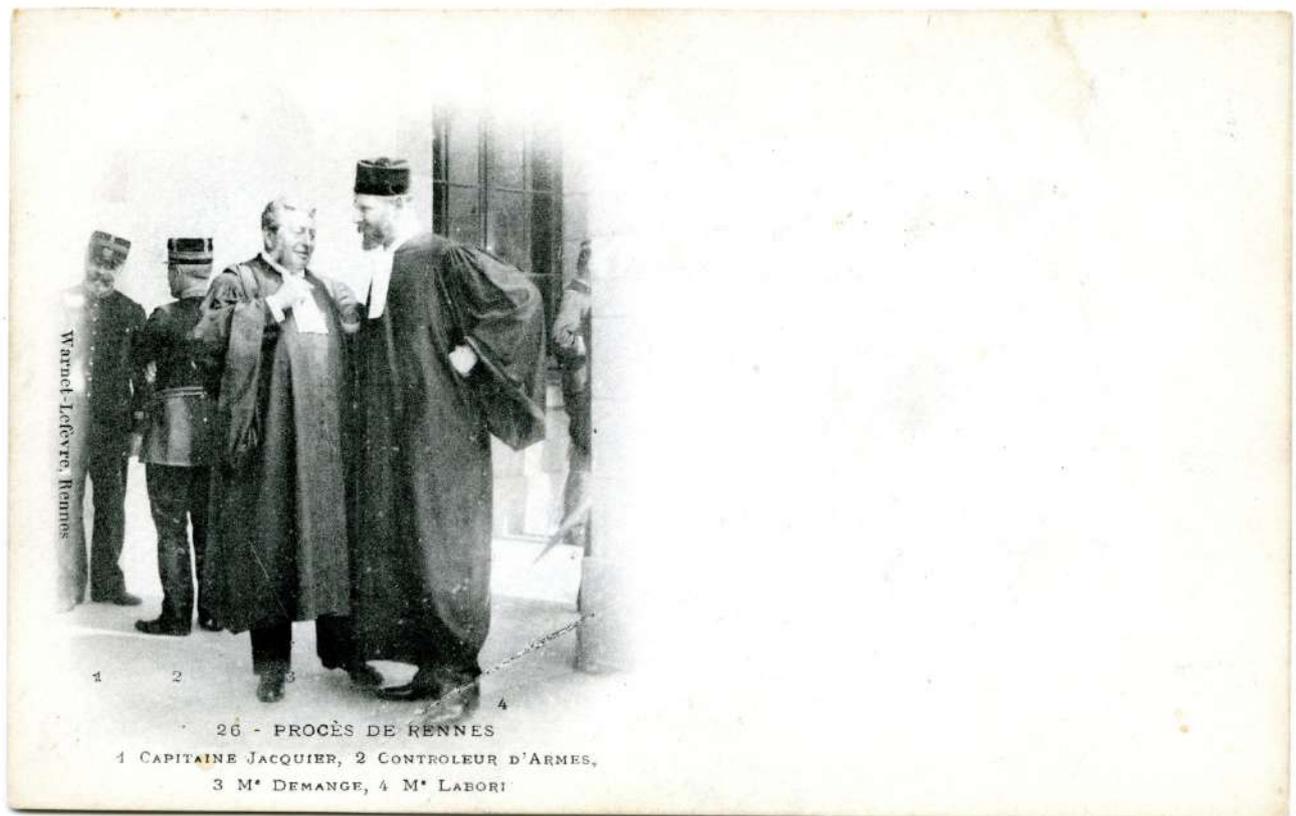
Doc 6 : Maîtres Demange et Labori, carte postale, août 1899, 44 Z 4106

Les audiences du procès de Rennes marquent une étape importante dans le développement du photo-journalisme.

Les protagonistes de l'affaire sont ainsi largement photographiés tout au long du procès pour mieux documenter son quotidien.

Des collections de cartes postales sont par ailleurs éditées et voyagent sur tout le territoire illustrant de manière inédite l'actualité.

Ici les avocats d'Alfred Dreyfus, Edgar Demange et Fernand Labori, échangent dans la cour du Lycée de garçons lors d'une suspension d'audience.



Doc 7 : Transport du dossier Bertillon, août 1899, 44 Z 4105

Cette carte postale permet de revenir sur un document clé de l'Affaire Dreyfus : le bordereau. Celui-ci, intercepté en 1894 par le service de renseignement français évoque l'envoi de documents militaires confidentiels à un attaché militaire allemand en poste à l'ambassade d'Allemagne à Paris.

Non-signé, sa paternité est attribuée à Alfred Dreyfus notamment d'après l'étude graphologique effectuée par Alphonse Bertillon. Ce document demeure, jusqu'au procès de Rennes, la seule preuve matérielle de l'accusation.

Le 26 août, au cours d'une déposition de plus de 10h, Bertillon expose sa thèse de l'autoforgerie qui tend à prouver que le capitaine Dreyfus est bien l'auteur du document mais qu'il a sciemment modifié son écriture pour se disculper en cas d'accusation.

Pour étayer son propos, Bertillon s'appuie sur des photographies et cherche à expliquer que Dreyfus a emprunté des éléments de l'écriture de son frère, Mathieu, pour modifier sa propre écriture.

Cette démonstration, très complexe, impressionne la presse dreyfusarde, beaucoup moins les experts scientifiques qui remettent en cause les conclusions de Bertillon mais également son protocole scientifique.

C'est plus tard que Ferdinand Esterhazy avouera être le véritable auteur du bordereau. Malgré ces aveux, Bertillon restera convaincu du bien-fondé de sa démarche et de ses conclusions, et ce jusqu'à sa mort en 1914.



Doc 8 : L'arrivée du dossier secret au procès de Rennes, août 1899, 44 Z 4104

Le service statistique de l'armée compile, à partir du premier procès de 1894, un dossier secret composé de divers documents censés accuser le capitaine Dreyfus. Communiqué secrètement aux juges en 1894, sans en avertir la défense, c'est notamment ce dossier qui fera basculer le verdict en défaveur de l'accusé.

Alors qu'il ne contient aucune preuve formelle de la culpabilité de Dreyfus, il devient le principal objet accusatoire lors des différents procès qui jalonnent l'affaire. Il s'enrichit au fil des ans compilant près de 500 documents en 1899. Il se compose de documents officiels, de notes, de correspondance et autres rapports de moralité accablant Dreyfus.

Pour dissimuler les erreurs de l'Armée, le service statistique de la Défense y adjoint par ailleurs des faux, dont le fameux faux Henry, démasqué dès 1896 par le colonel Picquart.

Cette carte postale montre la mise en scène de l'arrivée du dossier secret au procès de Rennes. Une grande et lourde malle en osier est escortée par huit militaires de manière très visible donnant l'impression qu'une multitude de preuves accablent Dreyfus.



Doc 9 : Lettre adressée au maire de Rennes, révélations de l'ancienne maîtresse de Dreyfus, [sans date], I 80

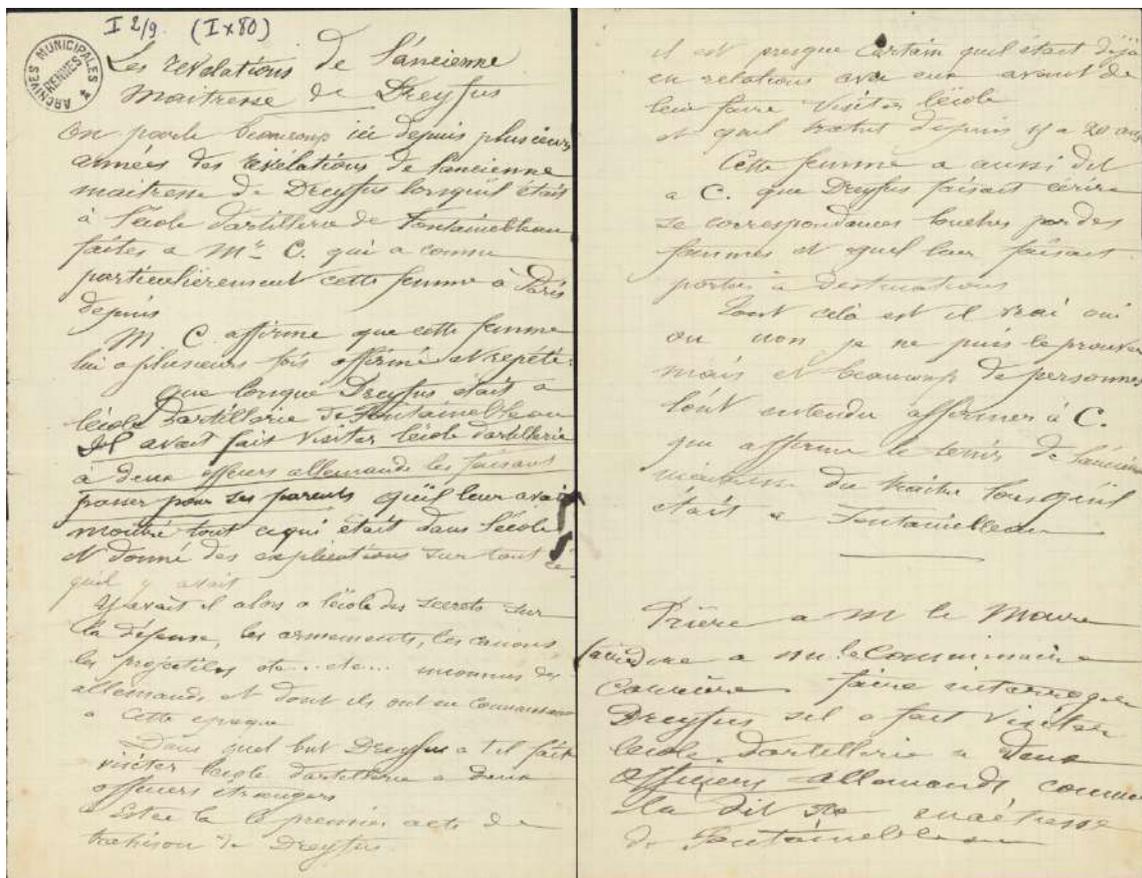
Outre les analyses graphologiques et le dossier secret, l'accusation contre le capitaine Dreyfus repose sur des remises en cause de sa moralité. Addiction aux jeux, connivence avec l'ennemi, accusation d'homosexualité, etc. Non-factuelles, se basant sur la rumeur, ces accusations visent à entacher l'image de l'accusé aux yeux de l'opinion publique.

Cette lettre anonyme adressée au maire de Rennes ne fait pas partie du dossier de l'accusation mais son contenu est assez révélateur de ce que pouvait représenter ces accusations d'immoralité.

L'auteur, anonyme, accuse le capitaine Dreyfus de connivence avec l'ennemi. Selon lui, il aurait fait visiter l'école d'artillerie de Fontainebleau à des "officiers allemands les faisant passer pour ses parents". Par ailleurs l'auteur accuse Dreyfus d'avoir parfois fait écrire ses "correspondances louches" à des femmes en écho aux accusations "d'autorforgerie" du bordereau.

Pour justifier ses accusations, l'auteur s'appuie sur les propos d'un certains "Mr C.", qui lui-même aurait appris ces faits de la bouche de "l'ancienne maîtresse de Dreyfus". Même si le maire n'a aucune prise sur le contenu des audiences, l'auteur conclut sa lettre en l'invitant à demander au commandant Carrière, en charge de l'accusation, d'interroger Dreyfus sur ces faits.

L'auteur considère comme factuel ce qui tient de la rumeur. Ces accusations malheureuses se multiplieront tout au long de l'affaire et pèseront sur les audiences. Elles révèlent par ailleurs l'hystérie dont a pu être l'objet Dreyfus.



Transcription

Les révélations de l'ancienne
maitresse de Dreyfus.

On parle beaucoup ici depuis plusieurs
années des révélations de l'ancienne
maitresse de Dreyfus lorsqu'il était
à l'école d'artillerie de Fontainebleau
faites à Mr C; qui a connu
particulièrement cette femme à Paris
depuis.

Mr C. affirme que cette femme
lui a plusieurs fois affirmé et répété
que lorsque Dreyfus était à
l'école d'artillerie de Fontainebleau,
il avait fait visiter l'école d'artillerie
à deux officiers allemands les faisant
passer pour ses parents, qu'il leur avait
montré tout ce qui était dans l'école
et donné des explications sur tout ce
qu'il y avait.

Y avait-il alors à l'école des secrets sur
la défense, les armements, les canons
les projectiles etc... etc... inconnus des
allemands et dont ils ont eu connaissance
à cette époque.

Dans quel but Dreyfus a-t-il fait
visiter l'école d'artillerie à deux
officiers étrangers.

Est-ce la le premier acte de
trahison de Dreyfus.

Il est presque certain qu'il était déjà
en relation avec eux avant de
leur faire visiter l'école
et qu'il trahit depuis il y a 20 ans.

Cette femme a aussi dit
à C. que Dreyfus faisait écrire
sa correspondances louches par des
femmes et quel leur faisait
porter à des destruction

Tout cela est il vrai oui
ou non je ne puis le prouver

mais, et beaucoup de personnes
l'ont entendu affirmer à C.
qui affirme le tenir de l'ancienne
maitresse du traître lorsqu'il
était à Fontainebleau.

Prière a M le Maire,
faire dire a M. le Commissaire
Carrière, faire interroger
Dreyfus s'il a fait visiter
l'école d'artillerie à deux
officiers allemands comme
l'a dit sa maitresse
de Fontainebleau

Doc 10 : Billet adressé au maire de Rennes, relatant les événements se déroulant à Rennes, 12 août 1899, I 80

Peu de documents relatent le contenu des audiences dans les fonds publics des Archives de Rennes.

La municipalité, même si elle n'a aucune prise sur leur déroulé, n'en demeure pas moins attentive à leur contenu.

Ainsi, un agent municipal assiste aux audiences et retranscrit ce qu'il s'y passe au maire à travers de courts billets envoyés quasi-quotidiennement.

Très factuels et synthétiques, ces billets ont néanmoins l'avantage de relater le contenu des audiences de manière objective. Au-delà du contenu des dépositions, c'est bien ici le maintien de l'ordre public et les éventuels débordements qui sont d'abord évoqués.

Ici sont entendus notamment le général Mercier, personnage clé du camp anti-dreyfusard, et Casimir Perier, ancien président de la République, dont la déposition plutôt en faveur de l'accusé, suscite de vives réactions.

I 2/9 (I 80) 

Samedi 12 août = Audience publique à 9 heures 1/2 -
audition des témoignages de M. de la Roche -
Vernet - de Casimir Périer et Mercier -
à un moment pendant l'interrogatoire de M. Périer,
des applaudissements ont éclaté dans la salle - Le
Président a déclaré que si l'on continuait à faire des
démonstrations pour ou contre, il ferait évacuer la
salle. - aucun incident - Calme en ville.
Ce soir Réunion : 1^o Antisémites place du commerce
au grand d'Éclat avec rue de Nemours - 2^o
Réunion à l'hôtel du Ouest rue Nantaise, provoquée
par le cercle de études sociales - Voici l'invitation imprimée :
Compagnon, - Tais-toi nous donne l'amitié de venir prendre
un verre avec nous autres, ce soir à 9 heures 1/2, hôtel du Ouest
rue Nantaise - Poignée de main : Les Compagnons -
On suppose que M. Jaurès va y assister
Dévoué : Gaudin

Transcription

Samedi 12 août : Audience publique à 6 heures ½
audition des témoignages de MM dela Roche-
Vernet _ de Casimir Périer et Mercier.

À un moment pendant le témoignage de M. Périer,
des applaudissements ont éclaté dans la salle. M le
Président a déclaré que si l'on continuait à faire des
démonstrations pour ou contre, il ferait évacuer le
salle. Aucun incident. Calme dans la ville.

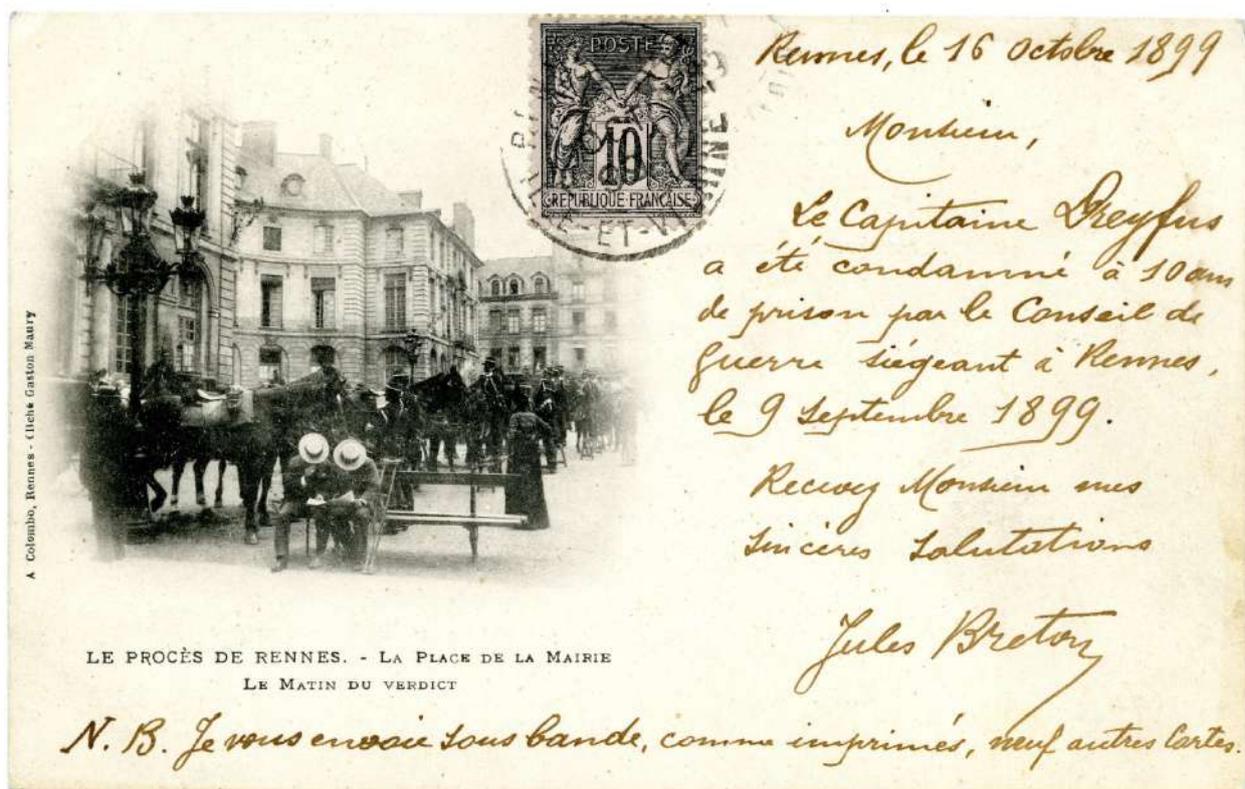
Ce soir réunions : 1°. Antisémita place Ste Anne
au quai d'Ille et Vilaine rue du Manège. 2 °.
sémita à l'hôtel de l'ouest rue Nantaise, provoquée
par le cercle d'études sociales. Voici l'invitation imprimée :
Camarades, Faites nous donc l'amitié de venir prendre
un verre avec nous autres, ce soir à 8 heures ½ hôtel de l'ouest
rue Nantaise. Poignée de main : Les Camarades :
On suppose que M Jaurès va y assister.
Dévoué : Garnier

Doc 11 : La place de la Mairie, le matin du verdict, 1899, 44 Z 4130

Cette carte postale présente la place de la mairie le matin du verdict.

Les habitants s'y amassent et s'approprient la presse quotidienne pour se tenir informés de ce verdict décisif.

Ce document est intéressant également par son message. Un certain Jules Breton (il est possible que ce soit le peintre), fait état du verdict du 9 septembre 1899 à son destinataire, en mentionnant la condamnation de Dreyfus à dix ans de prison.



Doc 12 : "Le Journal de Rennes", 9 septembre 1899, 62 PER 1899

Le 9 septembre 2019 se tient la dernière audience du procès en révision Dreyfus à Rennes.

Le conseil de guerre rend son verdict : Alfred Dreyfus est de nouveau condamné pour *"avoir procuré à une puissance étrangère un certain nombre de documents secrets intéressant la défense nationale, et d'avoir ainsi pratiqué des machinations ou entretenu des intelligences avec cette puissance ou ses agents, pour l'engager à commettre des hostilités ou à entreprendre la guerre contre la France, ou pour lui en procurer les moyens à l'aide d'un document nommé bordereau"*.

Toute l'ambiguïté de ce jugement est dans la reconnaissance pour Dreyfus de circonstances atténuantes, peu communes pour ce type d'accusations.

En prononçant ce jugement, le conseil de guerre cherche à calmer le jeu en sauvant la face de l'armée tout en reconnaissant à demi-mots ses errements dans l'affaire.

Le verdict passe mal chez les dreyfusards et les débats se poursuivent.

La semaine suivante, le président de la République, Émile Loubet, suivant l'avis de son Président du Conseil Waldeck-Rousseau, accorde la grâce présidentielle à Dreyfus. La reconnaissance de son innocence n'est pas exprimée mais ce dernier, épuisé par les emprisonnements et procédures judiciaires, accepte au grand désarroi de ses partisans qui militent pour sa réhabilitation.

Ce n'est qu'en 1906 que le jugement de 1899 est cassé et que l'innocence de Dreyfus est enfin reconnue.

JOURNAL DE RENNES

ÉCHO DE LA BRETAGNE ET L'ÉCLAIREUR

REDACTEUR: M. LAFONT, 2 bis, rue de France-Rennes.

Les Adresses au Bureau du Journal et chez nos Libraires.

ABONNEMENTS

Année: 36 francs (Paris); 40 francs (Province).

Pris de l'abonnement (en plus d'impôt): Rennes, un an, 36 fr.; six mois, 18 fr.; trois mois, 9 fr. 50. — Département d'Ille-et-Vilaine et Département d'Indre-et-Loire: 38 fr.; 19 fr. 50. — Autres départements: 36 fr.; 18 fr. 50. 10 fr. — (Ces prix s'entendent de l'abonnement au renvoi par la poste du journal avec le droit journalier de la bande, sans compter les frais de port pour un envoi par colis postal.)

LE PROCÈS DREYFUS

Trentième audience.

CONDAMNATION

RENNES, 9 SEPTEMBRE 1899.

L'Après-midi.

Après-midi tout le monde se dirige vers le Palais de Justice. Les tribunes sont déjà remplies. Les bancs des journalistes se remplissent peu à peu. Les hommes d'ordre sont les premiers qui se voient et la consigne sans bruit.

Pour la première fois, on a vu les cartes des jurés, mais, dans les rangs de la salle, on ne voit que des visages indifférents.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, est assis au banc de la présidence. Il est entouré de ses juges.

Les débats commencent à deux heures. Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, ouvre la séance.

Le premier témoin, M. de La Roche-Jeudy, est interrogé par le procureur général.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

L'Arrivée.

À deux heures et demie, toutes les places réservées sont déjà occupées.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, est assis au banc de la présidence.

Les débats commencent à deux heures. Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, ouvre la séance.

Le premier témoin, M. de La Roche-Jeudy, est interrogé par le procureur général.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Je requiers de nouveau l'application de l'art. 70 du Code pénal.

Après M. le commissaire du gouvernement, je veux me adresser à votre Honneur.

Je vous le dis, sans à mon tour. Vous ne devez compter de votre jugement qu'à Dieu.

J'attends avec confiance votre décision.

Le président — Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense?

Je ne dis rien.

Le président — La lecture est terminée. Le conseil se retire pour délibérer.

Le public attend, anxieux et impatience.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

La Matinée.

Les débats commencent à deux heures. Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, ouvre la séance.

Le premier témoin, M. de La Roche-Jeudy, est interrogé par le procureur général.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le Procès Dreyfus

PREMIÈRE AUDIENCE

Samedi 9 Septembre 1899

Les débats commencent à deux heures. Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, ouvre la séance.

Le premier témoin, M. de La Roche-Jeudy, est interrogé par le procureur général.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Audience de l'après-midi.

Après-midi tout le monde se dirige vers le Palais de Justice.

Les tribunes sont déjà remplies. Les bancs des journalistes se remplissent peu à peu.

Les hommes d'ordre sont les premiers qui se voient et la consigne sans bruit.

Pour la première fois, on a vu les cartes des jurés, mais, dans les rangs de la salle, on ne voit que des visages indifférents.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, est assis au banc de la présidence.

Il est entouré de ses juges.

Les débats commencent à deux heures. Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, ouvre la séance.

RÉPLIQUE DE M. Demange.

Après M. le commissaire du gouvernement, je veux me adresser à votre Honneur.

Je vous le dis, sans à mon tour. Vous ne devez compter de votre jugement qu'à Dieu.

J'attends avec confiance votre décision.

Le président — Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense?

Je ne dis rien.

Le président — La lecture est terminée. Le conseil se retire pour délibérer.

Le public attend, anxieux et impatience.

Dix ans de détention

Le président donne ensuite lecture des dispositions des différentes lois applicables au condamné.

En vertu de l'art. 70 du Code pénal, 7 de la loi du 8 octobre 1830, 5 de la loi constitutionnelle de 1848, 4 de la loi du 8 juin 1850, lesquels sont ainsi conçus :

Art. 70 du Code pénal. — Qui commettra une tentative de machination ou entretiendra des intelligences avec les puissances étrangères ou leurs agents, pour les engager à commettre des hostilités ou à entreprendre la guerre contre la France, ou pour leur en procurer les moyens, sera puni de mort.

Cette disposition aura lieu dans le cas même où lesdites machinations ou intelligences n'auraient pas été suivies d'effet.

Le président donne ensuite lecture de la loi de 1830, qui fait figurer parmi les crimes politiques les attentats contre la sûreté extérieure de l'Etat; de la Constitution de 1848, qui supprime la peine de mort en matière politique.

La lecture terminée, le colonel Jouanx se lève et, au nom du commissaire du gouvernement, fait immédiatement signifier la sentence au capitaine Dreyfus, devant la garde assemblée sous les armes, et de l'arrêter que la loi lui accorde un délai de vingt-quatre heures pour un pourvoi en révision.

LECTURE DU JUGEMENT Le greffier Coupin vient de donner lecture à Dreyfus du jugement dans la petite salle attenante à la salle des débats, où l'accusé se tenait ou s'installait pendant les séances.

Dreyfus n'a pas sourcillé, il n'a pas prononcé une parole. Il a été amené après réintégré à la prison militaire.

La Matinée.

Les débats commencent à deux heures. Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, ouvre la séance.

Le premier témoin, M. de La Roche-Jeudy, est interrogé par le procureur général.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le Procès Dreyfus

PREMIÈRE AUDIENCE

Samedi 9 Septembre 1899

Les débats commencent à deux heures. Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, ouvre la séance.

Le premier témoin, M. de La Roche-Jeudy, est interrogé par le procureur général.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

Le témoin répond que les débats ont été très intéressants.

Le président de la Cour, M. de La Roche-Jeudy, termine la séance à quatre heures.

L'après Dreyfus

Des bilans d'organisation aux bilans politiques

Dès la fin du procès en révision d'Alfred Dreyfus, le temps est aux bilans : on se remercie de l'accueil fait aux "gens de passage", on s'offusque des problèmes de maintien de l'ordre dans la ville ou de dégradations de la salle des fêtes du Lycée, etc.

Mais le bilan se joue aussi sur le terrain politique avec les élections municipales des 6 et 13 mai 1900 et la victoire d'Eugène Pinault, républicain nationaliste. Il faudra attendre les élections municipales de 1908 et l'élection de Jean Janvier du Parti républicain, radical et radical-socialiste (PRRRS), pour que l'opinion rennais change de camp.

Comment entretenir la mémoire ?

C'est également le temps de la mémoire : Alfred Dreyfus est réhabilité le 12 juillet 1906 par un jugement de la Cour de cassation annulant le jugement rendu à Rennes. Un travail collectif de mémoire sur le territoire rennais se met alors timidement en place qui ne s'affirmera véritablement qu'à partir de 1970.

Sur le plan national, très rapidement après la réhabilitation de Dreyfus, on décide de "réhabiliter" les personnages centraux de l'affaire :

- Marie-Georges Picquart devient ministre de la Guerre le 25 octobre 1906 ;
- Émile Zola, décédé en 1902, entre au Panthéon le 4 juin 1908, après de nombreux débats.

Ce qui pourrait paraître comme un engouement pour la vérité est en fait un mouvement lent et difficile marqué par des débats, des contradictions et des oppositions d'opinions qui perdureront encore de nombreuses années.

Documents

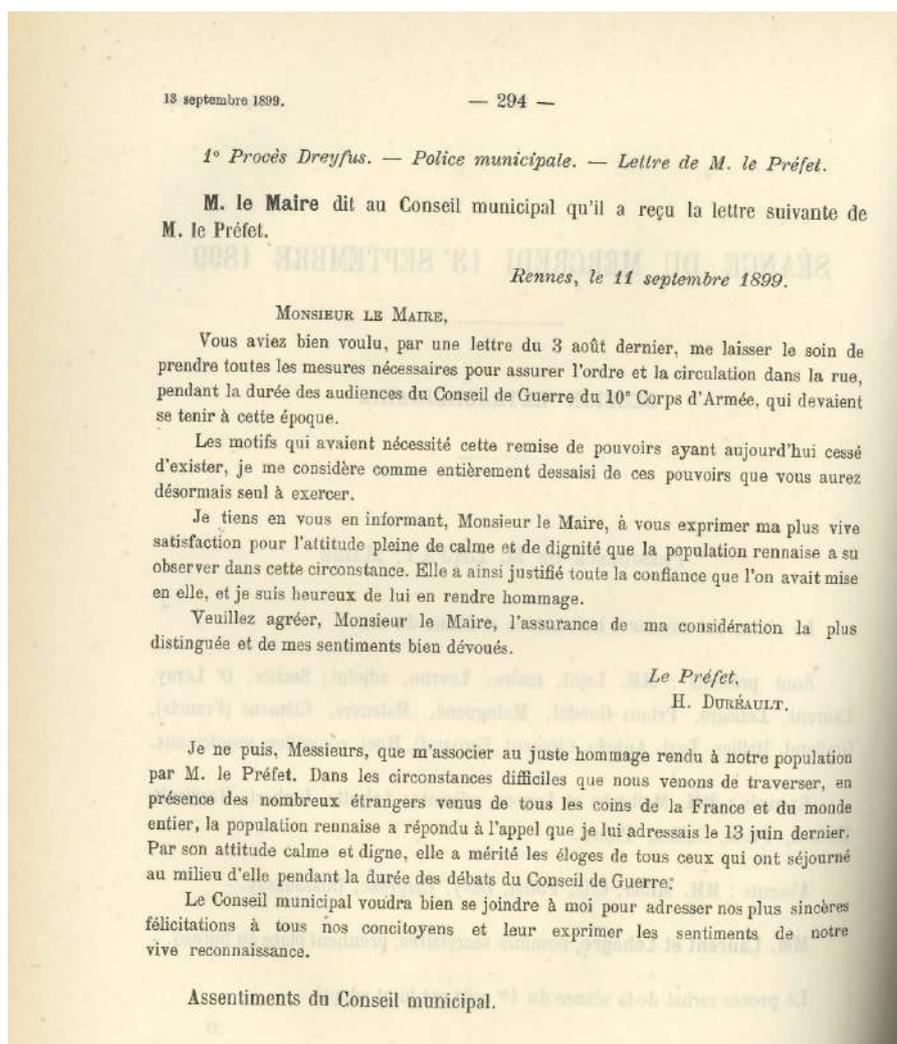
Doc 1 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 13 septembre 1899, 1 D 135

Cette séance du conseil municipal du 13 septembre 1899, fait état d'un courrier adressé par H. Duréault, préfet d'Ille-et-Vilaine, à Auguste Lajat, maire de Rennes. On y apprend que, tout le temps du procès d'Alfred Dreyfus, les pouvoirs de police normalement dévolus au maire ont été transférés au préfet.

Cette protection apportée par l'état montre combien le procès a pu faire l'objet de vives tensions dans la ville de Rennes.

Auguste Lajat reprend ses pleins pouvoirs dès la fin du procès et en profite pour féliciter les Rennais pour leur calme au vue de cette situation d'exception.

À la fin du procès, la ville de Rennes revient à une situation "normale" sur le plan administratif.



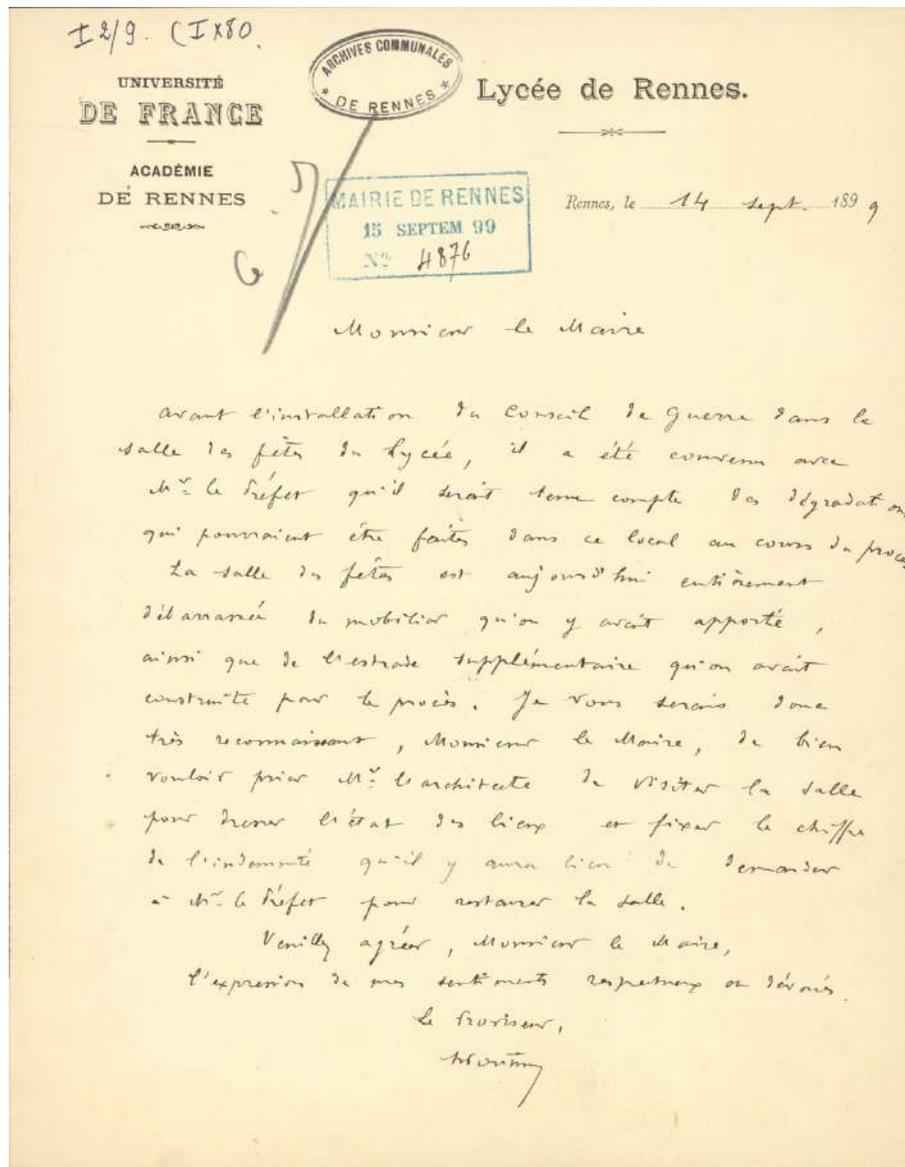
Doc 2 : Lettre du proviseur du Lycée de garçons à l'attention du maire de Rennes, 14 septembre 1899, I 80

Dans cette lettre, nous apprenons que la mise à disposition de la salle des fêtes du lycée de garçons a été organisée par la préfecture.

La salle des fêtes a subi des dégradations, probablement du fait du nombre conséquent de personnes à assister au procès.

Le choix de cette salle a fait débat jusque quelques jours avant l'ouverture du procès Dreyfus. L'Académie ne souhaitant pas la mettre à disposition par peur de dégradations éventuelles, un premier choix s'était porté sur la salle de la Manutention.

Cette dernière étant peu propice à l'accueil d'un public aussi conséquent, la préfecture a dû prendre la décision de réquisitionner la salle des fêtes.



Transcription

Rennes, le 14 sept 1899

Monsieur le Maire

Avant l'installation du Conseil de Guerre dans la salle des fêtes du Lycée, il a été convenu avec Mr le Préfet qu'il serait tenu compte des dégradations qui pourraient être faites dans ce local au cours du procès.

La salle des fêtes est aujourd'hui entièrement débarrassée du mobilier qu'on y avait apporté, ainsi que de l'estrade supplémentaire qu'on avait construite pour le procès. Je vous serais donc très reconnaissant, Monsieur le Maire, de bien vouloir prier Mr l'architecte de visiter la salle pour dresser l'état des lieux et fixer le chiffre de l'indemnité qu'il y aura lieu de demander à Mr le Préfet pour restaurer la salle.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Proviseur

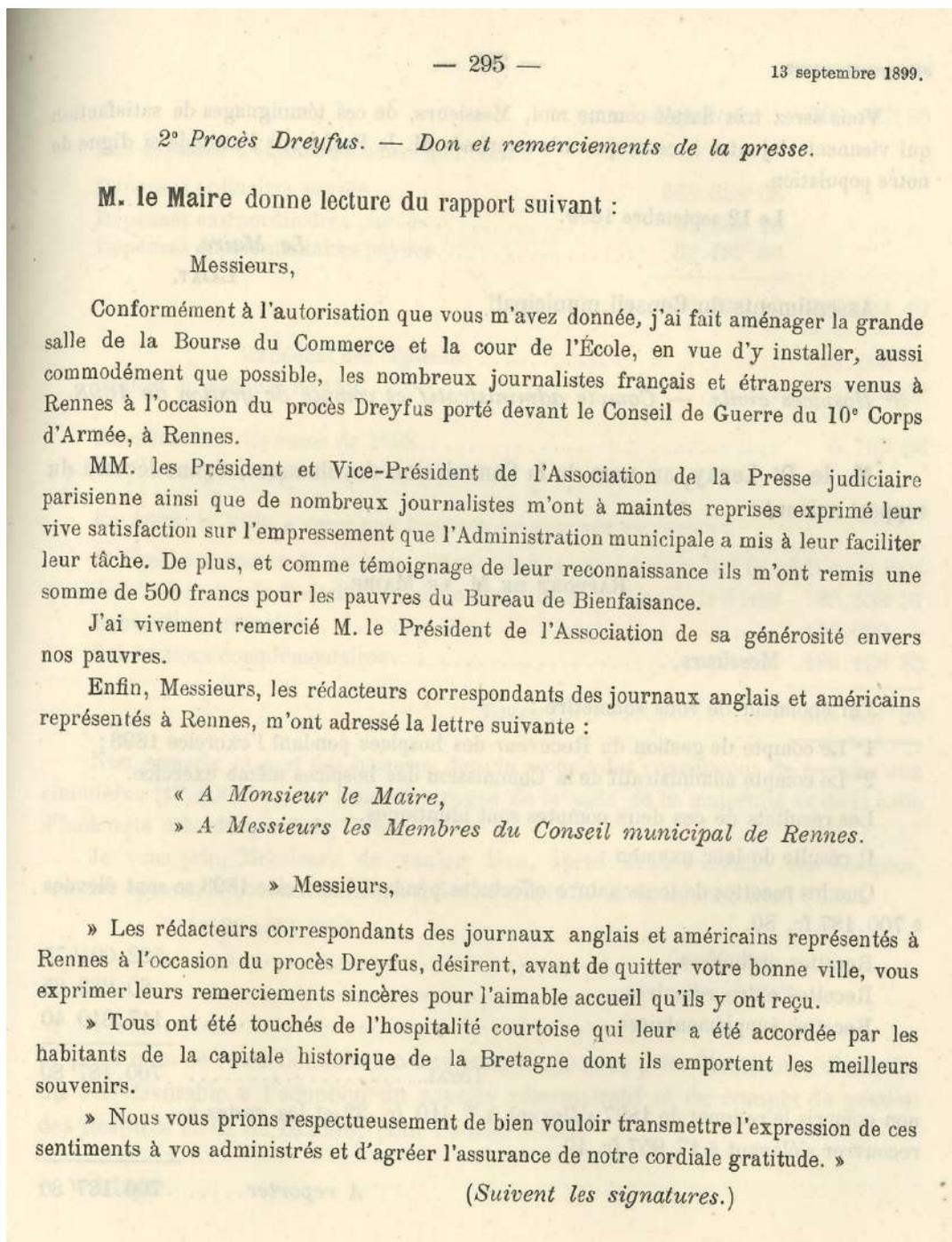
(signature)

Doc 3 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 13 septembre 1899, 1 D 135

Le rôle de la presse et, par conséquent, la présence de journalistes nationaux et internationaux, ont eu un impact sans précédent sur le déroulement de l'affaire Dreyfus.

Très rapidement, la municipalité de Rennes a mis à disposition de ces journalistes des lieux de travail, comme nous le voyons ici avec l'aménagement de la grande salle de la Bourse du Commerce et la cour de l'École.

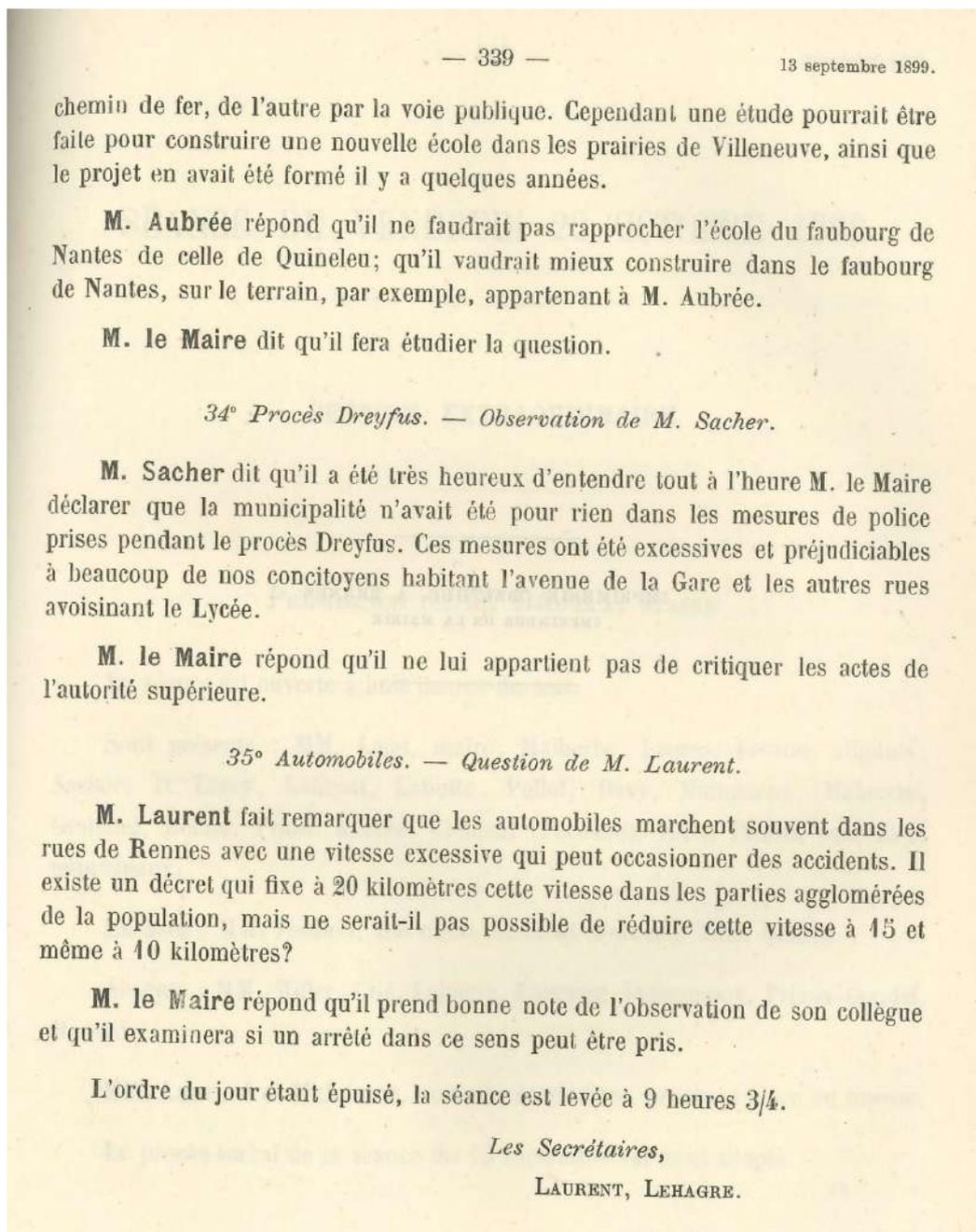
Ce document permet de mettre en avant les retours positifs des journalistes sur leur accueil.



Doc 4 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 13 septembre 1899, 1 D 135

Cette séance du conseil municipal du 13 septembre 1899 revient sur la sécurité publique jugée "excessive", mise en place par la préfecture durant le temps du procès Dreyfus.

Ces mesures ont eu un impact indéniable sur le quotidien des Rennais, surtout des habitants du quartier du Lycée de garçons et de la prison militaire.

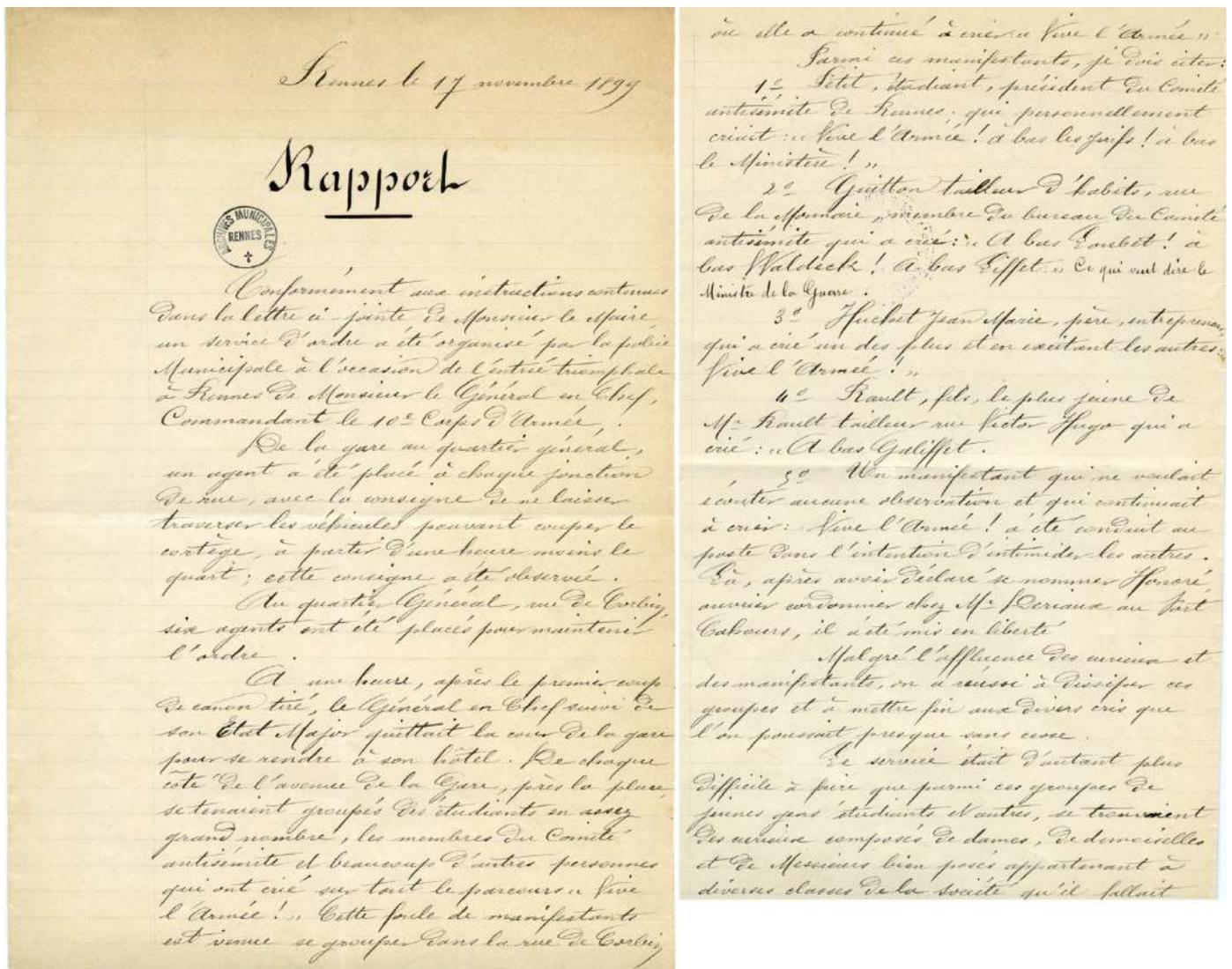


Doc 5 : Rapport à l'attention du maire de Rennes sur l'entrée triomphale du commandant Donop, 17 novembre 1899, I 80

Ce rapport, dressé pour le maire de Rennes, décrit la situation de la ville de Rennes, le 17 novembre 1899, lors de l'entrée triomphale de Raoul Marie Donop, général en chef, nommé récemment (le 24 octobre 1899) au commandement du 10^e Corps d'Armée.

Lors de cet évènement, de nombreuses personnes appartenant notamment au Comité antisémite, ont porté des propos violents à l'égard des juifs et de certaines personnalités dreyfusardes.

Il est intéressant de noter que ces personnes sont nommément mentionnées et listées, probablement pour faciliter une surveillance à leur égard.



Transcription

Rennes le 17 novembre 1899

Rapport

Conformément aux instructions contenues dans la lettre ci-jointe de Monsieur le Maire, un service d'ordre a été organisé par la police municipale à l'occasion de l'entrée triomphale à Rennes de Monsieur le Général en Chef, commandant le 10^e Corps d'Armée.

De la gare au quartier général, un agent a été placé à chaque jonction de rue, avec la consigne de ne laisser traverser les véhicules pouvant couper le cortège, à partir d'une heure moins le quart ; cette consigne a été observée. Au quartier Général, rue de Corbin, six agents ont été placés pour maintenir l'ordre.

À une heure, après le premier coups de canon tiré, le Général en Chef suivi de son Etat Major quittait la cour de la gare pour se rendre à son hôtel. De chaque côté de l'avenue de la Gare, près de la place, se tenaient groupés des étudiants en assez grand nombre. Les membres du Comité antisémite et beaucoup d'autres personnes qui ont crié sur tout le parcours "Vive l'armée !" Cette foule de manifestants est venue se grouper dans la rue de Corbin

Où elle a continué à crier "Vive l'Armée".

Parmi ces manifestants, je dois citer
1°Petit, étudiant, président du Comité antisémite de Rennes ; qui personnellement criait "Vive l'Armée ! à bas les juifs ! à bas le Ministère !"

2°Guitton, tailleur d'habits, rue de la Monnaie, membre du bureau du Comité antisémite qui a crié : 'A bas Loubet ! à bas Waldeck ! A bas Liffet" Ce qui veut dire le Ministre de la Guerre

3°Huchet Jean-Marie, père, entrepreneur,

qui a crié un des plus et en excitant les autres
"Vive l'Armée !"

4° Rault, fils, le plus jeune de
Mr Rault tailleur rue Victor Hugo qui a
Crié : "A bas Galiffet.

5° Un manifestant qui ne voulait
écouter aucune observation et qui continuait
à crier : Vive l'Armée ! a été conduit au
Ppste dans l'intention d'intimider les autres.
Là, après avoir déclaré se nommer Honoré,
ouvrier cordonnier chez Mr Deriaux au Port
Cahours, il a été mis en liberté.

Malgré l'affluence des curieux et
des manifestants, on a réussi à dissiper ces
groupes et à mettre fin aux divers cris que
l'on poussait presque sans cesse.

Le service était d'autant plus
difficile à faire que parmi ces groupes de
jeunes gens étudiants et autres, se trouvaient
des curieux composés de dames, de demoiselles
et de Messieurs bien posés appartenant à
diverses classes de la société qu'il fallait [...]

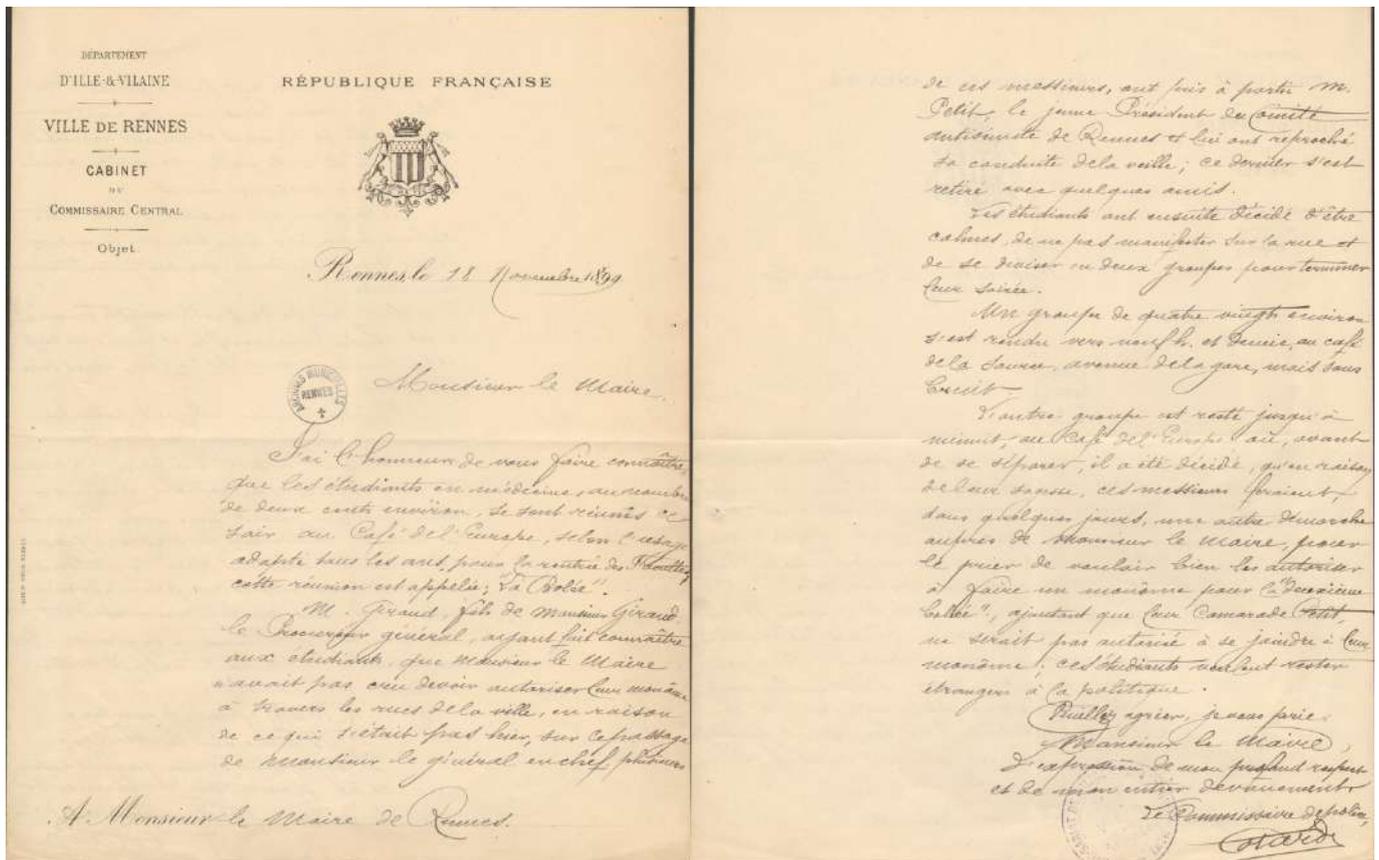
Doc 6 : Note du commissaire de police Cotard à l'attention du maire de Rennes, 18 novembre 1899, I 80

Cette note, réalisée par le commissaire de police dénommé Cotard, fait état auprès du maire de Rennes d'un évènement annuel chez les étudiants en médecine : "la Bolée".

Cet évènement, réunissant près de deux cents étudiants, a lieu le lendemain de l'entrée triomphale de Raoul Marie Donop, commandant du 10e Corps d'Armée, perturbée par les propos de nombreux membres du Comité antisémite de Rennes.

Ce document est particulièrement intéressant car il témoigne d'un nouveau positionnement des étudiants rennais qui dénoncent les agissements du Comité antisémite de la veille, à cause desquels le monôme (cortège formé d'une file d'étudiants se tenant par les épaules) est interdit.

Ces conspuassions du président du Comité antisémite, probablement lui-même étudiant, montre que même après la fin du procès de Dreyfus, les désaccords perdurent à Rennes.



Transcription

Rennes, le 18 novembre 1899

Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les étudiants en médecine, au nombre de deux cents environs, se sont réunis ce soir au Café de l'Europe, selon l'usage adapté tous les ans, pour la rentrée des Facultés.

Cette réunion est appelée : "La Bolée".

M. Giraud, fils de Monsieur Giraud, le Procureur général, ayant fait connaître aux étudiants, que Monsieur le Maire n'avait pas cru devoir autoriser leur monôme à travers les rues de la ville, en raison de ce qui s'était pas hier, sur ce passage de Monsieur le général en chef, plusieurs
Monsieur le Maire de Rennes

de ces messieurs ont pris à partir M.

Petit, le jeune Président du Comité antisémite de Rennes et lui ont reproché sa conduite de la veille ; ce dernier s'est retiré avec quelques amis.

Les étudiants ont ensuite décidé d'être calmes, de ne pas manifester sur la rue et de se diviser en deux groupes pour terminer la soirée.

Un groupe de quatre vingts environ s'est rendu vers neuf h. et demie au café de la Source, avenue de la Gare, mais sans bruit.

L'autre groupe est resté jusqu'à minuit au café de l'Europe où, avant de se séparer, il a été décidé, qu'en raison de leur sagesse, ces messieurs feraient dans quelques jours une autre démarche auprès de Monsieur le Maire pour le prier de vouloir les autoriser à faire un monôme pour la "deuxième Bollée", ajoutant que leur Camarade Petit, ne serait pas autorisé à se joindre à leur

monôme ; ces étudiants voulant rester
étrangers à la politique.

Veillez agréer je vous prie,

Monsieur le Maire

L'expression de mon profond respect
et de mon entier dévouement

Le commissaire de police

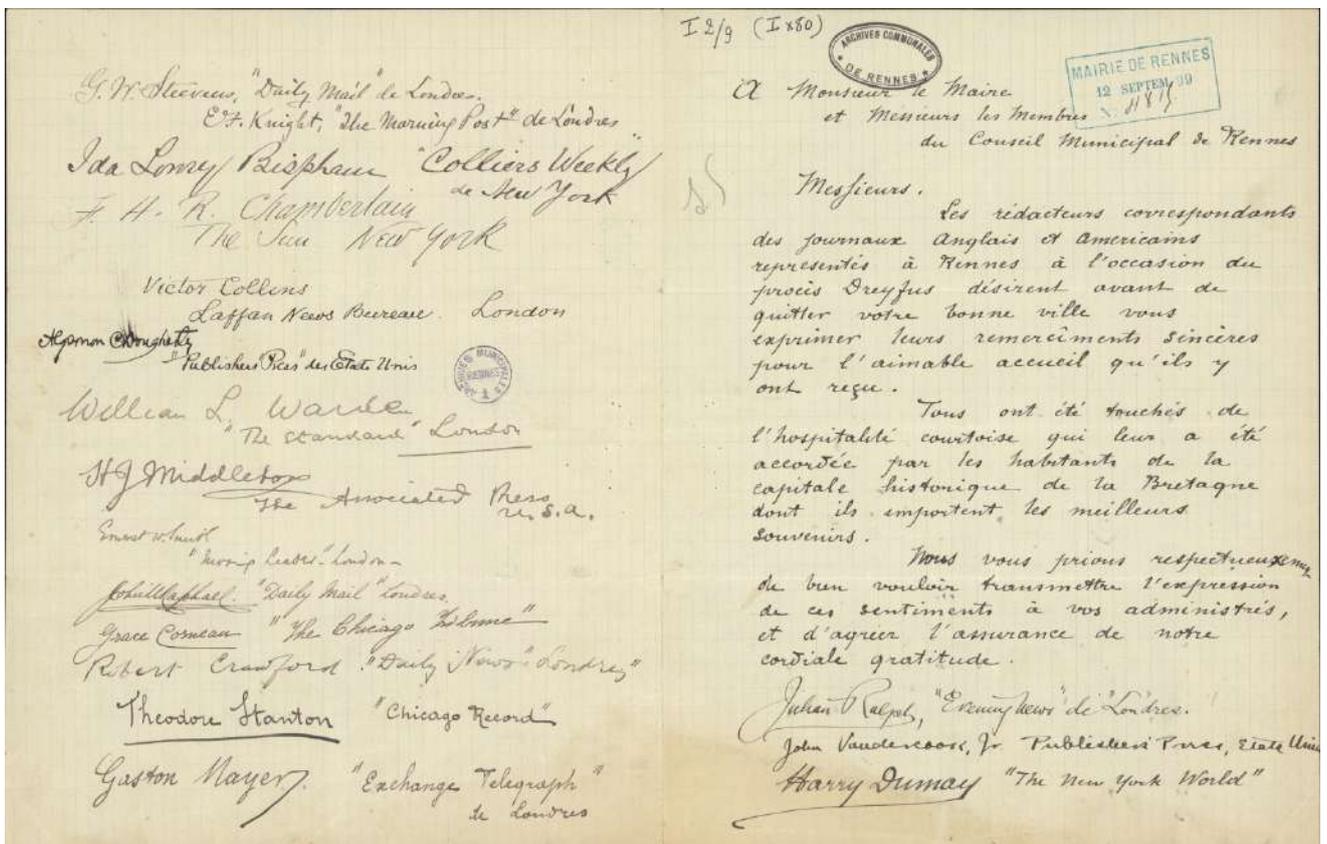
Cotard

Doc 7 : Lettre de remerciements des journalistes anglais et américains à l'attention du maire de Rennes, 12 septembre 1899, I 80

Le procès d'Alfred Dreyfus est terminé depuis le 9 septembre, mais certains journalistes, notamment anglais et américains, sont encore présents dans la ville.

Dans ce courrier daté du 12 septembre 1899, les correspondants anglo-saxons dépêchés sur place s'adressent au maire de Rennes et aux membres du conseil municipal pour les remercier de leur accueil et des conditions de travail qui leur ont été proposées.

Les signatures sur la page de gauche témoignent du nombre important d'organes de presse représentés et ainsi de l'ampleur internationale du procès en révision de Rennes.



Transcription

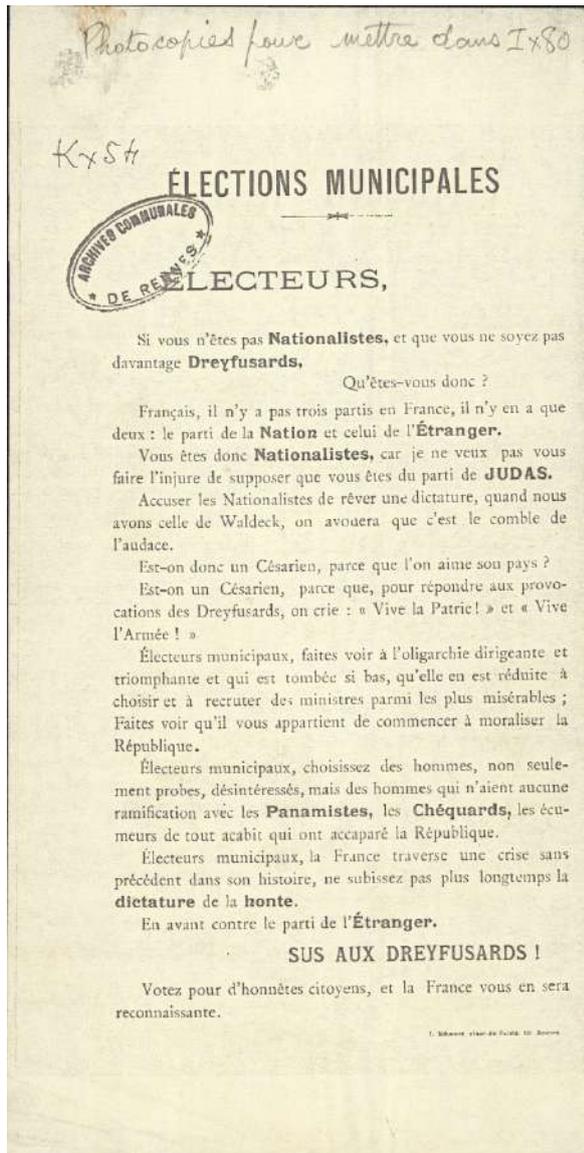
A Monsieur le Maire
Et Messieurs les Membres
Du Conseil Municipal de Rennes
Messieurs,
Les rédacteurs correspondants
des journaux anglais et américains
représentés à Rennes à l'occasion du
procès Dreyfus désirent avant de
quitter votre bonne ville vous
exprimer leurs remerciements sincères
pour l'aimable accueil qu'ils y
ont reçu.

Tous ont été touchés de
l'hospitalité courtoise qui leur a été
accordée par les habitants de la
capitale historique de la Bretagne
dont ils emportent les meilleurs
souvenirs.

Nous vous prions respectueusement
de bien vouloir transmettre l'expression
de ces sentiments à vos administrés,
et d'agréer l'assurance de notre
cordiale gratitude.

(Signature)

Doc 8 : Tract pour les élections municipales des 6 et 13 mai 1900, 1900, I 80



Les élections municipales de 1900 en France sont particulièrement révélatrices du climat politique créé par l'affaire Dreyfus.

Un clivage se forme notamment entre nationalistes et socialistes, ce qui peut perturber notamment un électorat qui ne s'était pas positionné dans l'un ou l'autre camp durant l'affaire Dreyfus : "dreyfusards" ou "antidreyfusards".

Le ton de ce tract est particulièrement virulent à l'encontre des dreyfusards qui sont qualifiés de "Judas", de "césariens", d'"oligarques", contrairement aux antidreyfusards et nationalistes qui sont "probes", "désintéressés".

Il est notamment fait référence au scandale de Panama, une affaire de corruption liée au percement du canal de Panama, qui impliqua de nombreux hommes politiques français durant la Troisième République.

Doc 9 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 6 mars 1911, 1 D 147

Suite au changement d'affectation du palais universitaire en 1911, le conseil municipal de la ville de Rennes souhaite renommer le quai adjacent.

Deux propositions de nom sont soumises au vote des membres du conseil : "quai Waldeck-Rousseau" (du nom du président du Conseil des ministres français, ministre de l'Intérieur et des Cultes durant l'affaire Dreyfus, républicain modéré) ou "quai Émile-Zola" (proposé par le groupe socialiste).

Un premier vote officieux (réalisé lors de la réunion plénière du conseil municipal) se porte sur le nom de "quai Waldeck-Rousseau", mais ce vote est vite contesté n'ayant pas de légitimité car non public.

Un nouveau vote est par conséquent réalisé lors de la réunion publique, qui marquera l'adoption de la dénomination de "quai Émile-Zola", adoptée par onze voix contre dix.

Il est à noter que le maire, Jean Janvier, freine autant qu'il le peut ce vote et opte pour le nom de "Waldeck-Rousseau". De plus, cette décision ne sera appliquée qu'au 1er janvier 1912, afin de ne pas trop perturber les commerçants du quai, ce qui témoigne des tensions encore existantes sur le sujet Dreyfus.

2° Voter la dépense de 135.984 fr. 35 à inscrire au budget supplémentaire de 1911;
3° Décider le mode d'exécution des travaux.

Maintenant, Messieurs, il est une autre question sur laquelle je vais vous prier de bien vouloir vous prononcer également à cette séance. Par suite du changement d'affectation du Palais universitaire, qui prendra désormais le nom de « Palais des Musées », il vous semblera, sans doute, ainsi qu'à moi, que le quai en bordure duquel se trouve ce monument ne doit plus conserver sa dénomination de « quai de l'Université ». J'ai l'honneur de vous proposer de bien vouloir le dénommer « quai Waldeck-Rousseau ». Waldeck-Rousseau, en effet, a habité pendant quelques années sur le quai de l'Université, et ce fait, joint au souvenir qu'a laissé cet éminent homme d'Etat, suffit pour justifier la décision que je vous prie de bien vouloir prendre aujourd'hui.

Le 27 février 1911.

Le Maire,
J. JANVIER.

M. Guillaume. — Tous les travaux prévus pour les nouveaux aménagements du musée étant indispensables et urgents, je vous demande, au nom de vos Commissions des travaux publics et des finances, de vouloir bien en voter l'exécution, conformément aux devis dressés par notre architecte M. Le Ray et aux conclusions du rapport de M. le Maire, la dépense, soit 135.984 fr. 35, compris tous imprévus et honoraires, devant être dans ce cas inscrite au budget supplémentaire de 1911; et de décider :

1° La mise en adjudication en 6 lots des travaux de maçonnerie et plâtrerie, de charpente, de menuiserie de bâtiment, de menuiserie de mobilier, de serrurerie, de peinture et vitrerie;

2° D'autoriser M. le Maire à traiter soit par voie de concours ou d'adjudication restreinte et au besoin de gré à gré, les autres travaux comprenant notamment le grand escalier central, le chauffage à vapeur à basse pression, les stores et linoléum, ainsi que les sonneries électriques et le service d'eau.

En ce qui concerne la partie du rapport de M. le Maire qui demande avec juste raison de changer la dénomination du quai de l'Université qui n'aura plus sa raison d'être, plusieurs de vos collègues ont pensé, lors de

notre réunion plénière, à substituer au nom de « Waldeck-Rousseau » qui vous est proposé, celui d'« Emile Zola ». Bien que la majorité de vos collègues se soit prononcée en commission pour le premier de ces noms, je n'ai pas cru devoir conclure et vous déman'èrai, sur ce point du rapport de M. le Maire, la division du vote.

Conformément à la demande du Rapporteur, la division du vote est prononcée.

Les conclusions des rapports de M. le Maire et des Commissions relatives au vote du projet, de la dépense et du mode d'exécution des travaux sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

M. le Maire. — En ce qui concerne la nouvelle dénomination du quai, bien que le Conseil municipal se soit prononcé en réunion plénière, à 4 ou 5 voix de majorité, en faveur du nom de Waldeck-Rousseau, je ne demande pas mieux, pour satisfaire au désir exprimé par le Rapporteur, que de mettre de nouveau la question aux voix ce soir.

M. Leprince. — Le groupe socialiste du Conseil propose la dénomination de « quai Emile Zola ».

La question est mise aux voix et on vote à main levée. Le résultat du vote est douteux.

M. le Maire. — Il me semble, Messieurs, que les deux propositions réunissent un nombre égal de voix. Dans ces conditions, la dénomination de « quai Waldeck-Rousseau », proposée dans mon rapport, devrait être admise.

M. Lemaitre. — J'entends certains de mes collègues dire que la dénomination de « quai Emile Zola » aurait réuni la majorité des voix.

M. Commeurec. — Il n'y a qu'à procéder à un nouveau vote.

M. le Maire. — Le premier vote est acquis. D'ailleurs il est bien l'expression de la volonté de la majorité du Conseil municipal, qui, comme je

viens de le rappeler tout à l'heure, s'est prononcé en réunion plénière en faveur du nom de « Waldeck-Rousseau ».

M. Maniez. — Je dois vous faire remarquer, M. le Maire, que les décisions prises en réunion plénière du Conseil municipal n'ont aucun caractère officiel, et que le seul vote légal est celui qui va être émis ce soir, en réunion publique.

M. le Maire. — Je le sais bien, mon cher collègue, mais si la majorité se trouve déplacée ce soir, cela tiendra à l'absence de certains de nos collègues.

M. Maniez. — Tant pis, c'était à eux d'assister à cette séance.

M. Bahou. — Puisque le résultat du vote est douteux, le meilleur moyen de faire cesser le doute est de mettre à nouveau la question aux voix.

Sur la demande de M. le Maire, le Conseil décide qu'il va être procédé au vote nominal.

Le pointage fait par le secrétaire, M. Bahou, a donné les résultats suivants :

Ont voté par la dénomination de « quai Waldeck-Rousseau » : MM. Janvier, maire; Dottin, Langelier, adjoints; Perchais, Daniel, Denis, Gréet, Nourry, Pichon, Derien, conseillers municipaux.

Ont voté pour la dénomination de « quai Emile Zola » : MM. Guillaume, Clément, Maniez, Bahou, Fauconnier, Roque, Commeurec, Lemaitre, Leclainche, Leprince, Troufflard, conseillers municipaux.

En conséquence, la dénomination nouvelle de « quai Emile-Zola » est adoptée par 11 voix contre 10. Il est décidé, en outre, sur la proposition de M. le Maire, afin d'apporter le minimum de perturbation possible chez les commerçants habitant sur le quai de l'Université, que la décision du Conseil municipal n'aura son effet qu'à partir du 1^{er} janvier 1912.

M. Bahou. — Il est bien entendu que mes collègues du Conseil municipal et moi-même, en votant pour la dénomination de « quai Emile-Zola », nous n'avons eu à aucun moment l'idée de réduire les mérites de Waldeck-Rousseau, qui n'en demeure pas moins un brillant homme d'Etat et un grand politicien. Mais il est incontestable que la gloire qui s'attache au nom d'Emile Zola est infiniment plus étendue et que c'est avec juste raison que le Conseil municipal a tenu à donner le nom de cet illustre écrivain à une voie bien centrale de notre ville.

D'ailleurs, nous aurons prochainement occasion de donner suite à la proposition que M. le Maire a bien voulu nous soumettre à propos du quai de l'Université. Un important réseau de voies nouvelles sera bientôt ouvert à la circulation, là-haut, sur la colline, dans un quartier aristocratique, et il n'est pas douteux que l'une d'elles pourra porter très dignement le nom de Waldeck-Rousseau.

M. le Maire. — C'est cela; Waldeck-Rousseau reste candidat tout comme Emile Zola l'a été lui-même pendant quelque temps. On n'est pas toujours élu la première fois qu'on se présente.

31^e Rue Saint-Louis, n^o 8. — Acquisition d'une parcelle de terrain.

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Conformément à l'autorisation que vous m'avez donnée au cours d'une de vos récentes réunions plénières, j'ai fait l'acquisition, moyennant le prix principal de 2 000 francs, d'une parcelle de terrain de 2 000 mètres carrés environ, ayant appartenu à l'ancienne Fabrique de Saint-Aubin. La Ville de Rennes avait intérêt, pour agrandir la propriété qu'elle possède déjà au n^o 8 de la rue Saint-Louis, à acquérir ce terrain qui lui est contigu.

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de bien vouloir ratifier cette acquisition et décider, comme vous venez de le faire pour le n^o 10 de la même rue, que le prix

Doc 10 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 31 décembre 1928, 1 D 162

En 1928, le conseil municipal de Rennes décide de renommer la rue des Lauriers au nom d'Henri-Georges Dottin.

Pendant l'affaire Dreyfus, Dottin est maître de conférences à la faculté des Lettres de Rennes, il en deviendra le doyen à partir de 1911.

Il fait partie des rares professeurs d'université à combattre l'antisémitisme à Rennes et à demander la révision du procès Dreyfus.

Plus tard, il fondera le Cercle républicain d'enseignement laïque d'Ille-et-Vilaine (1904 - 1927) et sera également conseiller municipal de Rennes de 1908 à 1928.

Cette délibération intervient l'année même du décès de Dottin, dans un souci de commémoration.

Même terrain, une rue perpendiculaire à la première partie de la précédente, établie également en direction du boulevard de Verdun :

Rue de la Bascule.

Passage entre le n° 52, rue de Saint-Brieuc, et l'ancienne route de Brest, au lieu dit : « Champ de Montfort » :

Rue Hamon — Préfet d'Ille-et-Vilaine en 1848 (1803-1866).

Passage entre le n° 82, rue de St-Brieuc et l'ancienne route de Brest, au lieu dit : « Champ des Hardriers » :

Rue des Hardriers.

Voie partant du n° 19, boulevard Marbeuf, traversant la rue de Lorient et la rue Amiral-Courbet, pour aboutir à la Vilaine :

Rue Kerviler — Biographe et archéologue (1842-1907).

VOIES PRIVÉES

A la Motte-Baril (avenue du Cimetière de l'Est), une impasse principale et trois autres secondaires :

Rue de la Motte-Baril.

II. — Rues dont la dénomination doit être changée

Ruelle de la Blotterie : *Ruelle Degland* — Botaniste (1773-1841).

Rue des Lauriers : *Rue Georges-Dottin* — Philologue (1863-1928).

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien approuver les propositions présentées par votre Commission.

Le 15 décembre 1928.

Le Maire,
C. BAHON.

M. Galesne. — J'ai l'honneur, mes chers Collègues, de vous prier de ratifier les propositions que je vous présente au nom de la Commission de dénomination de voies nouvelles.

Conclusions adoptées.

Doc 11 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 6 novembre 1936, 1 D 171

En 1936, le nom d'un des principaux acteurs de l'affaire Dreyfus à Rennes est proposé par le conseil municipal de Rennes pour renommer la rue partant de la rue Edmond-Rostand et aboutissant au boulevard de Metz : Henri Sée.

Henri Sée est l'un des professeurs d'université à s'opposer à l'antisémitisme ambiant mis en avant lors de l'affaire Dreyfus. À cette période, il est chargé de cours d'histoire moderne et contemporaine à la faculté des lettres de Rennes.

C'est également l'un des fondateurs de la Ligue des droits de l'homme, dont il fut longtemps membre du comité central et vice-président.

Un amphithéâtre de l'université de Rennes 2 sera également baptisé de ce nom, en sa mémoire.

— Rue partant du n° 31, rue Michelet, et aboutissant à la rue Lavoisier en contournant la chapelle (ch. vic. n° 91) : **Rue de la Motte-au-Duc** — Ancien manoir.

— Chemin dit de Bellevue, du n° 179 rue de Paris à la rue Lavoisier (ch. vic. n° 90 sur partie) : **Rue de Bellevue** — Ancien château.

— Rue partant de la rue Edmond-Rostand et aboutissant au boulevard de Metz : **Rue Henri-Sée** — Professeur et historien (1864-1936).

— Rue établie dans le lotissement Sevin-Turmel, de la rue Guillaume-Lejean vers la rue La Fontaine : **Rue Brossay-Saint-Marc** — Cardinal Archevêque de Rennes (1803-1878).

— Rue ouverte dans la rue La Fontaine et se dirigeant d'une part vers la rue Zacharie-Roussin et de l'autre se prolongeant jusqu'au boulevard de 20 mètres : **Rue Charles-Le Goffic** — Poète et romancier (1863-1932).

CANTON SUD-EST

— Rue entre les rues Arthur-Fontaine (n° 4) et Auguste-Pavie : **Rue Docteur-Bellamy** — Professeur à l'École de Médecine (1828-1907).

— Rue entre rues Arthur-Fontaine (n° 20) et Auguste-Pavie : **Rue Jean-Baptiste Legué** — Ancien cheminot (1868-1934).

— Boulevard entre rues de Vern et de Châteaugiron : **Boulevard Léon-Bourgeois** — Homme politique (1851-1925).

— Rue établie dans le lotissement Guilloret et Portais, ouverte 34, avenue du Cimetière de l'Est et aboutissant au boulevard Villebois-Mareuil : **Rue Marcel-Planiol** — Jurisconsulte (1853-1931).

— Chemin vicinal n° 37, entre rues Auguste-Pavie et de Châteaugiron : **Rue de la 87^e Division Territoriale** — (Guerre 1914-1918).

— Rue ouverte au n° 57, rue de Riaval et se dirigeant vers la rue Julien-Geoffroy : **Rue Jean Racine** — Poète tragique français (1639-1699).

— Rue ouverte au n° 39, rue Bigot-de-Prémeneu et aboutissant au boulevard de 20 mètres : **Rue Pierre-Corneille** — Poète tragique français (1606-1684).

— Rue ouverte sur la précédente et aboutissant au même boulevard : **Rue Sully-Prudhomme** — Poète français (1839-1907).

Doc 12 : Délibération du conseil municipal de Rennes, 11 décembre 1931, 1 D 166

Le conseil municipal de Rennes puise également dans les personnalités de notoriété nationale pour continuer ce travail de commémoration autour de l'affaire Dreyfus.

En 1931, c'est le nom d'Octave Mirbeau, écrivain français, que l'on retient, afin de dénommer la rue nouvelle, côté droit de la rue de Riaval, au-delà de la rue Fréron.

Octave Mirbeau s'est déplacé à Rennes durant le temps du procès en révision. Il logeait alors à l'Hôtel Moderne, anciennement situé au 17 quai Lammenais, auprès d'autres personnalités, telles que Casimir Périer, Arthur Meyer, Bernard Lazare, etc., dreyfusardes ou antidreyfusardes.

Lui est profondément antidreyfusard : il réalise un recueil de ses articles parus au cours de l'affaire Dreyfus, pour la plupart dans *L'Aurore*.

Rue commençant au n° 127, rue de Fougères et se dirigeant vers la rue du Père-Bourdon :

Rue Lafond — Directeur de l'École régionale des Beaux-Arts (1850-1917).

Rue partant du boulevard de la Duchesse-Anne, n° 98 et rejoignant la précédente :

Rue Isidore-Louveau — Homme politique (1822-1916).

Chemin vicinal n° 8 (Motte au Duc) :

Boulevard de Vitré.

Chemin dit Chemin de la Touche, partant du n° 179 de la rue de Paris et rejoignant le chemin vicinal n° 8 :

Rue Jeanne-Jugan — Fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres (1792-1879).

Impasse derrière le n° 23, rue de Paris :

Impasse Verlaine — Poète français (1844-1896).

Canton Sud-Est

Première rue nouvelle, côté gauche de la rue de Vern, au-delà de la rue Le Dantec :

Rue Camille-Pelletan — Ministre (1846-1915).

Deuxième rue nouvelle, côté gauche de la rue de Vern :

Rue Kératry — Ecrivain et Homme politique (1769-1859).

Rue partant de la rue de Vern, longeant le nouveau groupe scolaire et se dirigeant vers la ferme du Haut-Bignon :

Rue Francisco Ferrer — Réformateur social espagnol (1859-1909).

Rue partant de la ferme de Riaval (rue de Riaval) et se dirigeant vers le boulevard Jacques-Cartier prolongé :

Rue Roger-Marvaise — Sénateur d'Ille-et-Vilaine (1831-1909).

Rue nouvelle, côté droit de la rue de Riaval, au-delà de la rue Fréron :

Rue Octave Mirbeau — Ecrivain français (1848-1917).

État des sources

Articles d'archives

1 D 135 : Délibérations du conseil municipal pour l'année 1899. (1899)

I 79 : Réunions publiques et privées. Comptes rendus et rapports de police.

I 80 : Manifestations publiques. Affaires militaires (plaintes). Affaire Dreyfus. (1819-1950)

Dossiers de M. Pierre-Yves Heurtin, adjoint au maire chargé de la culture; Colloques et commémorations

1378W41 : Colloques et commémorations, organisation :

- commémoration de l'Affaire Dreyfus : plaquettes, projets de signalétique, compte-rendu de réunions, documents préparatoires, (1999)

Cabinet du Maire

Dossiers préparatoires aux interventions de M. Edmond Hervé, Maire de Rennes

1380W8 : Dossiers préparatoires aux interventions du Maire : articles de presse, plaquettes, notes de travail, rapports, documentations, listes d'invités, cartons d'invitations, documentations.

- Visite du parcours des lieux de mémoire du second procès Dreyfus et inauguration des expositions au Musée de Bretagne, 05/06/1999. (1999)

Dossiers préparatoires aux interventions de M. Edmond Hervé, Maire de Rennes

1380W16 : Dossiers préparatoires aux interventions du Maire : articles de presse, notes de travail, cartons d'invitations, rapports, documentations.

- Réception en l'honneur du Grand Rabbin de France Joseph Sitruk, suivie de sa conférence intitulée «L'identité Juive après l'Affaire Dreyfus» au Musée de Bretagne, 01/12/1999. (1999)

Cabinet du Maire

1385W2 : Dossiers préparatoires aux interventions du Maire : articles de presse, rapports, notes de travail, correspondance, cartons d'invitations, documentations.

- Réception en l'honneur de Colette Cosnier et André Héland, auteurs de l'ouvrage «Rennes et Dreyfus en 1899, une ville, un procès», à l'occasion de la clôture de la commémoration du procès Dreyfus, 10/01/2000. (2000)

Service Relations Publiques Manifestations organisées par le Service des Relations Publiques ; Année 1999

1534W40 : Manifestations du mois de juin (du 1er au 13), organisation : correspondance, fiches de coût, fiches d'informations, factures, devis, articles de presse, dossier de presse, comptes rendus de réunions, contrats, listes des participants, documentation, notes, cartons d'invitation, plans,

- Manifestations dans le cadre du centenaire du Procès Dreyfus le 5/06/1999 (1999)

Direction Générale Culture Sport (DGCS)

Direction Générale Culture, Éducation, Sport

Manifestations culturelles

1552W37 : Commémoration de l'Affaire Dreyfus, organisation de manifestations :

- rapport, correspondance, plaquette publicitaire, articles de presse, documentation, notes. (1998-1999)

Musée de Bretagne

1773W49 : Exposition «Hier, Alfred Dreyfus ...Aujourd'hui, ...», préparation : document de travail, notes, fiches, programme. (1998)

Rennes Métropole (RM)/Direction générale Culture (DGCult) / Musée de Bretagne (MB)

Expositions; Expositions permanentes; Exposition «L'affaire Dreyfus»

2248W175 : Commémoration du centenaire de l'affaire Dreyfus (1899-1999) : projet d'exposition, de conférence et d'un parcours dans la ville, correspondance, support de communication, articles du Monde (1994). (1994-1999)

2248W178 : Collection «Dreyfus» du musée : correspondance (1999, 2006).

Documents figurés

301 Fi 2038 : Rennes, évènements

Visite du parcours de l'affaire Dreyfus, reportage, le 5 juin 1999 : diapositives. Edmond Hervé et Martial Gabillard

Document photographique

EL BOUGHAMMI (Hedi) [Auteur], 1999, Procédé photochimique

Lié à : 2193W2373

44Z : Procès Dreyfus (ouverture du procès le 7 août 1799 – verdict le 9 septembre 1899)

Ensemble de cartes postales (fonds Glorot)

Le procès de Rennes dans les fonds des équipements culturels rennais

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

5 FF 4 : La Vie illustrée, journal hebdomadaire (entre autre)

6 Fi RENNES 1160 à 1163 : photographies

1 M 145 (1 à 5) : Conférences, placards, libellés, réunions, manifestations (1899-1899)

11 R 335 : Présence du procès du capitaine Alfred Dreyfus : Jugement n° 4721 – arrêt de la Cour de Cassation (12 juillet 1906)

1 U 944 : Affaire Dreyfus. - Débats devant le Conseil de guerre à Rennes, révision et renvoi du procès, campagne de presse, recensement des manifestations anarchistes et antisémites, incidents : coupures de presse, rapports de police, correspondance, dessin représentant le général Roget, affiche (1899)

11 T 252 : Faculté des sciences (1895-1913) Bâtiments, travaux (1894-1919) Personnel renseignements politiques affaire Andrade, professeur de mathématiques, liée à l'affaire Dreyfus. Manifestations antisémites (1898) Comptabilité. Travaux, fournitures, bibliothèques (1840-1849) Bourses (1888-1893, 1920-1922, 1940)

Bibliothèque Municipale de Rennes

La presse locale de 1899 : *L'Avenir de Rennes*, *Le Journal de Rennes*, *Les Nouvelles Rennaises*, *L'Ouest-Éclair*, *Le Patriote Breton*, *Le Petit Rennais*

Les lettres de Henri Sée

La collection Harvard : *The Dreyfus Affair*

Musée de Bretagne

Fonds Dreyfus : manuscrits, périodiques et iconographique

Bibliographie

Cette bibliographie non exhaustive utilise un classement antéchronologique. Les références en gras correspondent aux cotes des ouvrages appartenant aux fonds des Archives de Rennes et pouvant être consultés.

HELARD André, L'honneur d'une ville. La naissance de la section rennaise de la Ligue des droits de l'homme, Paris, Apogée, 2001. **(R2-77)**

Affaire Dreyfus. Un combat contre l'injustice, Rennes, Ville de Rennes, 1999. **(BP 313)**

GUIFFAN Jean, La Bretagne et l'affaire Dreyfus, Rennes, éditions Terre de Brume, 1999. **(B2-120)**

COSNIER Colette et HELARD André, Rennes et Dreyfus en 1899. Une ville, un procès, Horay, 1999. **(R2-76)**

HELARD André, « Janvier 1898 à Rennes : les manifestations contre les « intellectuels » dreyfusards », dans Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome CII, 1999. **(3PER102)**

« Il y a 100 ans, le procès Dreyfus », dans Les Rennais, n° 300, juin 1999, p. 36. **(19PER300/2)**

HELARD André, « Un universitaire à Rennes au temps de l'Affaire Dreyfus. Les lettres d'Henri Sée à A. F. Hérold de 1893 à 1899 », dans Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XCIX, 1996.

VALLET Françoise, L'Affaire Dreyfus. Ouvrages, sources et documents des bibliothèques rennaises. Recensement bibliographique, Musée de Bretagne, 1995.

« Centenaire : ces Rennais qui ont défendu Dreyfus », dans Les Rennais, n° 295, janvier 1995, p. 32. **(19PER295/3)**

« Histoire, procès Dreyfus : un souvenir s'efface », dans Les Rennais, n° 260, novembre 1995, p. 37. **(19PER260/4)**

HELARD André, « Dreyfusistes et anti-dreyfusistes à Rennes en 1899 », dans Cercle de Réflexion Universitaire du Lycée Chateaubriand, 1994 – 1995, Rennes.

« Centenaire de l'affaire : Dreyfus est à Rennes », dans Les Rennais, n° 242, mars 1994, p. 32. **(19PER242/10)**

HELARD André, Dreyfus est à Rennes, Calligrammes, 1988.

COSNIER Colette, Rennes pendant le procès Dreyfus, éditions Ouest-France, 1984.

VEILLARD Jean-Yves, Rennes naguère, 1850 – 1939, Payot, 1981.

PONTY Janine, « La presse quotidienne et l'affaire Dreyfus en 1898 – 1899 », dans Revue d'histoire moderne et contemporaine, avril 1974.

BASCH Victor, « Le procès de Rennes dix ans après », discours prononcé le 29 mai 1909, dans BOLDH n° 16, 1909, publié à nouveau dans Les Cahiers des Droits de l'Homme, n° 25, 1928.

REINACH Joseph, Histoire de l’Affaire Dreyfus (en particulier le tome V, Rennes), Fasquelle, 1901 – 1911.

AJALBERT Jean, Quelques dessous du procès de Rennes, Stock, 1901.

JEAN-BERNARD, Le Procès de Rennes 1899. Impressions d’un spectateur, Lemerre, 1900.

GERSCHEL Rogès Louis, Cinq semaines à Rennes, Paris, Juven, 1900.

« L’affaire Dreyfus à Rennes », dans L’Illustration. Journal universel, Paris, 1899. **(BP624 et 625)**
Journal de Rennes, 1899. **(62 PER 1899)**